AgroParisTech
ENGREF
INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT
PARIS INSTITUTE OF TECHNOLOGY FOR LIFE, FOOD AND ENVIRONMENTAL SCIENCES
FORMATION DES INGÉNIEURS FORESTIERS

Centre Régional de la Propriété Forestière
Forêt Privée de Provence Alpes Côte d'Azur

Amélioration de la mobilisation de bois énergie en forêt privée en région Provence-Alpes-Côte -d'Azur

Mise en place d'une méthodologie et création d'outils pour aider à sa reproductibilité

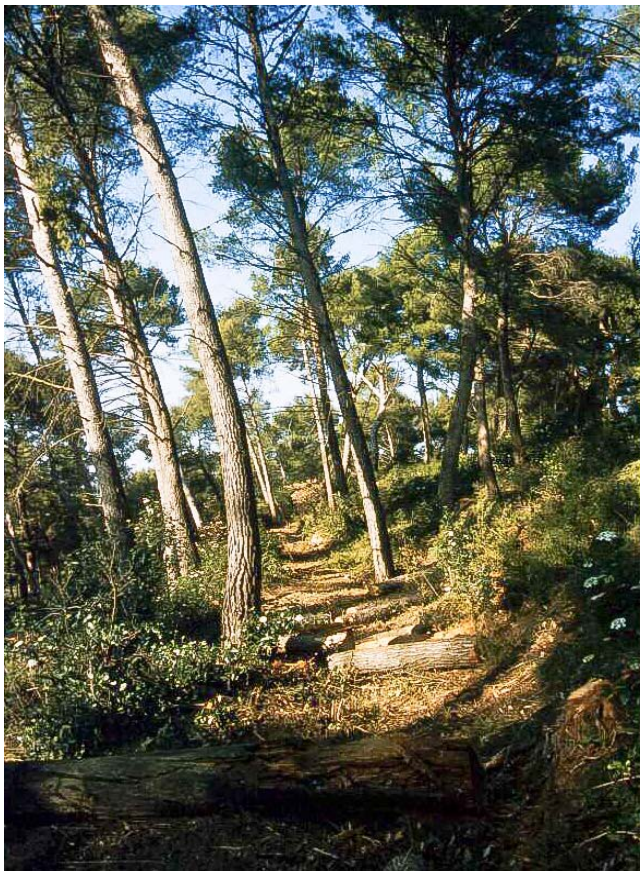

Mémoire de fin d'études

Lucile Perdereau,
19e promotion 2008-2012

Août 2012

Crédits photographiques: Olivier Martineau

Agroparistech – ENGREF
Formation des ingénieurs
forestiers

Centre régional de la
propriété forestière de
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Amélioration de la mobilisation de bois énergie en forêt privée en région Provence-Alpes-Côte -d'Azur

Mise en place d'une méthodologie et création d'outils pour aider à sa reproductibilité

Mémoire de fin d'études

Lucile Perdereau,
19e promotion 2008-2012

Août 2012

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN TRAVAIL D'ÉLÈVE DE LA FIF

Formation des ingénieurs forestiers d'AgroParisTech-ENGREF	**TRAVAUX D'ÉLÈVES**
TITRE : Amélioration de la mobilisation de bois-énergie en forêt privée en Provence-Alpes-Côte-d'Azur Mise en place d'une méthodologie et création d'outils pour aider à sa reproductibilité	Mots clés : Bois-énergie, propriétaires privés, regroupement, collectivité territoriale, projet européen, région méditerranéenne, outils
AUTEUR(S) : Lucile Perdereau	**Promotion : FIF 19**
Caractéristiques : 1 volume-s ; 65 pages ; 30 figures ; 21 annexes ; bibliographie.	

CADRE DU TRAVAIL

ORGANISME PILOTE OU CONTRACTANT : Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Nom du responsable : Louis-Michel Duhen
Fonction : Ingénieur CRPF PACA

Nom du correspondant ENGREF (pour un stage long) : Eric Lacombe

Tronc commun ☐ **Option** ☐ **D. d'approfondissement** ☐	**Stage en entreprise** ☐ **Stage à l'étranger** ☐ **Stage fin d'études** ■ **Date de remise : Août 2012**	**Autre** ☐

SUITE À DONNER (réservé au service des études)

☐ **Consultable et diffusable**
☐ **Confidentiel de façon permanente**
☐ **Confidentiel jusqu'au / / , puis diffusable**

Résumé

L'étude présentée ici vise à motiver les propriétaires forestiers des régions méditerranéennes à se structurer pour devenir des fournisseurs actifs de la filière bois-énergie de la région. Tout le projet a été mené dans le cadre du programme européen Proforbiomed qui vise à la promotion du bois énergie dans les forêts des régions méditerranéennes.

Le travail a été mené par le CRPF sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix située dans le département des Bouches-du-Rhône. Le présent document décrit la démarche adoptée et présente les outils mis au point ainsi que les améliorations qui peuvent être apportées pour reproduire cette méthode sur un autre territoire.

Abstract

The aim of this study is to motivate private forest owners of the Mediterranean region to regroup and to get organized in order to become real suppliers of the energy wood supply chain.
This project was part of the European program Proforbiomed. This program is promoting the development of energy wood in Mediterranean forests.

The work was done by the regional center of forest property and the action took place in the south of France. This document describes the different steps of the action. It also presents the tools that were created to help repeat this methodology on other territories.

Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu mon maître de stage, Louis Michel Duhen pour m'avoir donné l'opportunité de réaliser ce stage très intéressant, avec un sujet sur lequel j'avais vraiment très envie de travailler.

Merci également à Nicolas Joly, chargé de mission Proforbiomed au CRPF, avec qui j'ai beaucoup travaillé. Il s'est montré très disponible et une très bonne relation de travail a pu s'instaurer entre nous.

Un remerciement pour la commune de Lambesc qui a bien voulu que l'expérience soit réalisée sur son territoire. Et je remercie tout particulièrement M. Venel, Laurie Juchet et Jean-Jacques Nicolas pour leur implication dans le projet, leur disponibilité et les précieuses informations qu'ils nous ont communiquées.

Je remercie également Olivier Martineau pour sa compagnie dans le bureau et son aide précieuse quant à l'utilisation de MapInfo.

Merci aussi à Eric Lacombe pour ses conseils et surtout son aide au départ, qui m'a permis de bien délimiter le sujet du stage.

Table des matières

Remerciements....1
Table des Annexes....5
Index alphabétique des sigles....6
Introduction....7
1.Analyse du contexte de l'étude....8
1.1Une volonté européenne et nationale....8
1.1.1.Un nécessaire recours aux énergies renouvelables....8
1.1.2.Les objectifs fixés par l'Europe....8
1.1.3.La stratégie adoptée par la France....9
1.2.....Qui s'avère être une opportunité pour les forêts méditerranéennes....9
1.2.1. Des projets utilisant la biomasse qui voient le jour grâce aux aides de l'État....9
1.2.2.Une forêt apte à répondre à ces besoins....12
1.2.2-1 Un bois de qualité souvent médiocre et une production à l'hectare généralement faible....12
1.2.2-2 des disponibilités théoriques en bois non négligeables....13
1.2.2-3 Une forêt qui a besoin d'être gérée....13
1.2.2-4 Une forêt utilisable en bois-énergie....15
1.2.3.Mais subsistance de certains problèmes....16
1.3.La réponse du CRPF dans le cadre du projet Proforbiomed....17
1.3.1.Le projet Proforbiomed....17
1.3.2.L'objectif du CRPF....18
1.4.La communauté d'agglomération du Pays d'Aix, zone pilote....19
1.4.1.Choix de la zone pilote....19
La commune de Lambesc, candidate idéale....21
1.4.2.Déroulement de l'opération sur Lambesc....21
1.5.Des objectifs de l'étude....22
2. Comment faire en sorte de pouvoir compter sur la ressource?....25
2.1.En se basant sur les coupes programmées dans les documents de gestion....25
2.1.1.Les données disponibles....26
2.1.2.La méthode utilisée....26
2.1.2-1 Les hypothèses de calcul....26
2.1.2-2 La procédure de calcul....28
2.1.3.Résultats....29
2.1.4.Intérêt de la démarche....29
2.1.4-1 Malgré quelques éléments susceptibles d'être améliorés....29
2.1.4-2 ...Cette méthode apporte une réponse au problème de fiabilité de la ressource et mérite d'être développée....30
2.2.En mettant en place des opérations de regroupement et de motivation des petits propriétaires comme il a été fait sur Lambesc....31
2.2.1.Le contexte forestier et foncier de la commune....31
2.2.2.Le questionnaire et la lettre aux propriétaires....33
2.2.2-1 L'élaboration du questionnaire et de la lettre....33
2.2.2-2 L'envoi du courrier....35
2.2.3.Le retour et les résultats du questionnaire....35
2.2.3-1 La forêt est avant tout leur patrimoine 36
2.2.3-2 Les propriétaires sont actifs....36
2.2.3-3 … Mais éprouvent des difficultés à gérer leur patrimoine....37
2.2.3-4 La majorité d'entre eux est prête à travailler ensemble....37
2.2.3-5 Les loisirs pratiqués en forêt n'empêchent pas les propriétaires de vouloir intervenir en forêt....38
2.2.3-6 Une réunion pour présenter ces résultats....38

2.2.4.Les entretiens individuels....39
2.2.4-1.Le choix des propriétaires à rencontrer....39
2.2.4-2 La méthode d'entretien....40
2.2.4-3. Les résultats des entretiens....41
2.2.5.Les enseignements tirés de cette phase....42
2.2.6.La suite du projet sur cette commune....42
3.La boite à outils....45
3.1.Le questionnaire amélioré....45
3.2.Le fichier de traitement automatique des réponses....46
3.3.La clé d'argumentation....48
3.4.Les outils à destination du prestataire de service....49
3.5.Les documents en anglais pour Proforbiomed....49
4.Bilan et perspectives....51
4.1.Bilan du travail effectué et amélioration de la démarche....51
4.1.1.Travailler avec une collectivité locale....51
4.1.1-1 ...Une entreprise longue et compliquée....51
4.1.1-2 ...Mais qui présente aussi des avantages certains....52
4.1.2.À propos des courriers aux propriétaires 53
4.1.2-1 Un délai de réponse trop court....53
4.1.2-2 Une innovation à compléter....53
4.1.2-3 Ajouter un courrier final 53
4.1.2-5 L'anonymat du questionnaire 54
4.1.3.Entretiens et reproduction de la démarche....54
4.1.4.A propos des peuplements 55
4.1.4-1 Leur sélection....55
4.1.4-2 Leur avenir....56
4.2.Les prochaines étapes....56
4.2.1.Sur Lambesc....56
4.2.2.Sur les trois autres communes test....56
4.2.3.Sur l'ensemble de la CPA....57
4.3.Perspectives : Utiliser l'opportunité du thème du bois énergie pour nouer des relations avec d'autres collectivités....58
Comme cela a été exposé dans le premier chapitre, le CRPF voulait motiver les propriétaires et les communes à travailler sur la forêt en communiquant sur le thème du bois-énergie....58
4.3.1. Le travail sur les propriétés de plus de 25 ha....59
4.3.2. Pour les propriétés de taille plus modeste....59
Conclusion....60
Bibliographie....61
Liste des contacts....63
Annexes....64

Table des Annexes

Annexe 1: Carte de situation de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix.....A3

Annexe 2: Comptes-rendus des réunions.....A5
Annexe 2.1: Première réunion avec la Mairie de Lambesc (8 mars).....A7
Annexe 2.2: Réunion de présentation aux partenaires (26 avril).....A11
Annexe 2.3: Réunion avec la Mairie de Saint-Cannat (24 juillet).....A15

Annexe 3: Premier contact avec les propriétaires.....A19
Annexe 3.1: Le questionnaire envoyé.....A19
Annexe 3.2: La lettre d'accompagnement.....A21

Annexe 4: Présentation des résultats aux propriétaires forestiers.....A23
Annexe 4.1: Présentation faite (power point).....A23
Annexe 4.2: Dépliant distribué.....A29

Annexe 5: Entretiens.....A35
Annexe 5.1: Grille d'entretien.....A35
Annexe 5.2: Les photos proposées lors des entretiens.....A37

Annexe 6: Les outils mis en place.....A39
Annexe 6.1: Le questionnaire amélioré.....A39
Annexe 6.2: La notice de l'utilitaire de saisie.....A41
Annexe 6.3: La fiche « A lire avant de commencer ».....A49
Annexe 6.4: La clé des réponses pour le employés de mairie.....A53
Annexe 6.5: La fiche conseils au prestataire.....A55

Annexe 7 : Traduction du schéma du déroulement du projet en anglais.....A61

Annexe 8 : Articles de presse parus dans les quotidiens régionaux.....A63

Index alphabétique des sigles

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie
AGIR	Action Globale Innovante Régionale
AIFM	Agence internationale forêt méditerranée
ASL	Association syndicale libre
CPA	Communauté d'agglomération du Pays d'Aix
CRE	Commission de Régulation de l'Énergie
CRPF	Centre Régional de le Propriété Forestière
DFCI	Défense des Forêts Contre les Incendies
IFN	Inventaire Forestier National
MRBE	Mission Régionale Bois Énergie
PACA	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
PAT	Plan d'approvisionnement territorial
PLU	Plan local d'urbanisme
PSG	Plan Simple de Gestion
SIG	Système d'information géographique
SRGS	Schéma régional de gestion sylvicole
tep	tonne équivalent pétrole
URCOFOR	Union Régionale des Communes Forestières

Introduction

Dans le contexte actuel de l'épuisement des réserves d'énergies fossiles, de nombreux pays du monde souhaitent développer les énergies renouvelables afin de pouvoir continuer à garantir aux populations l'accès à l'énergie, élément indispensable à la société moderne. C'est notamment le cas de l'Europe qui, grâce à plusieurs programmes subventionnés par l'Union Européenne, incite les pays membres à travailler sur le sujet. L'un de ces programme, Proforbiomed, se concentre plus particulièrement sur le développement de l'utilisation de la biomasse dans le contexte très spécifique des forêts méditerranéennes.

Pour ces forêts, dans lesquelles les bois sont généralement de faible valeur, l'arrivée du débouché biomasse est une réelle opportunité de valorisation. Malheureusement, le manque de structuration de la filière en amont (au niveau des propriétaires forestiers) pourrait bien empêcher la forêt méditerranéenne de profiter de ce nouveau débouché car l'aval (au niveau des chaufferies) a besoin, pour se développer, de pouvoir compter sur la ressource. Il est donc primordial d'aider l'amont de la filière bois-énergie à se structurer.

L'objectif ici est donc de mettre au point des méthodes et des outils permettant d'aider au développement et à la structuration de la filière bois énergie en région méditerranéenne. Pour cela, un travail expérimental a été réalisé sur une zone bien délimitée afin d'en tirer une méthodologie applicable par la suite à d'autres territoires. Le présent rapport présente ce travail et les outils qui ont été mis au point durant le stage qui a été mené du 15 février au 17 août 2012.

Après une analyse du contexte général permettant d'expliquer ce besoin de structuration de l'amont de la filière bois-énergie, les solutions proposées pour que les chaufferies biomasse puissent faire confiance à la ressource locale seront exposées. Ceci passera notamment par la description de l'expérimentation menée dans la zone test. Ensuite, les outils créés au fur et à mesure du déroulement de l'expérimentation seront énumérés et l'intérêt de chacun sera explicité. Enfin, une analyse critique du travail effectué nous permettra de trouver des pistes d'amélioration et de dégager les perspectives que ce travail a ouvert pour l'avenir.

1.Analyse du contexte de l'étude

1.1Une volonté européenne et nationale.....

1.1.1.Un nécessaire recours aux énergies renouvelables

Aujourd'hui, l'utilisation par l'humanité de quantités considérables de combustibles fossiles a deux conséquences. La première est que les réserves d'énergies fossiles étant fixe (à l'échelle de l'humanité), au rythme de consommation actuelle, leur épuisement doit être envisagé (Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie). Or ces énergies fossiles, notamment le pétrole ou le gaz, fournissent des matières premières dont la chimie tire des produits dont nous n'aurons plus l'équivalent par d'autres sources de production. Il convient donc de les économiser. C'est une des raison pour lesquelles l'Europe tente de développer de nouvelles sources d'énergies: les énergies renouvelables, c'est à dire des formes d'énergie dont la consommation ne diminue pas la ressource à l'échelle humaine. Le bois, et la biomasse en général, font partie de ces énergies renouvelables.

La seconde conséquence est une augmentation de la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ce qui entraîne des changements climatiques. Les énergies renouvelables, que tentent de développer les pays européens, ont également la particularité de ne pas rejeter de CO2 et autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Leur utilisation limite donc ce changement climatique.

Sur ce point il est important de rappeler que, selon les cas, le bois et la biomasse en général, peuvent être un facteur de diminution ou d'augmentation de ces gaz. En effet, on ne pourra citer le recours au bois-énergie comme une façon de lutter contre le changement climatique que si le bois utilisé dans les chaufferies se serait décomposé ou aurait brûlé dans un incendie s'il n'était pas utilisé pour produire de l'énergie. Si c'est du bois destiné à faire de la charpente qui est brûlé, l'opération empêchera le stockage de carbone et augmentera la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

1.1.2.Les objectifs fixés par l'Europe

Dans le but de pousser au développement des énergies renouvelables, l'Europe a fixé, en 2001, dans la directive 2001/77/CE, un objectif précis: produire 20% de l'énergie consommée dans les pays membres à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici 2020. Elle demande également de réduire la consommation globale d'énergie.

Pour cela, elle a fixé pour chaque pays membre un objectif qui lui est propre. C'est ainsi que la France doit, d'ici 2020, diminuer de 20% sa consommation globale d'énergie et compter 23% d'énergies renouvelables dans sa consommation totale. On peut signaler qu'en 2010, la France était encore loin de son objectif avec seulement 12,4% d'énergies renouvelables (OBSERV'ER, 2011).

1.1.3.La stratégie adoptée par la France

Comme beaucoup de pays de l'Union Européenne, la France mise beaucoup sur la biomasse pour atteindre ses objectifs car celle-ci constitue déjà la première source d'énergie renouvelable du pays (cf. figure 1).

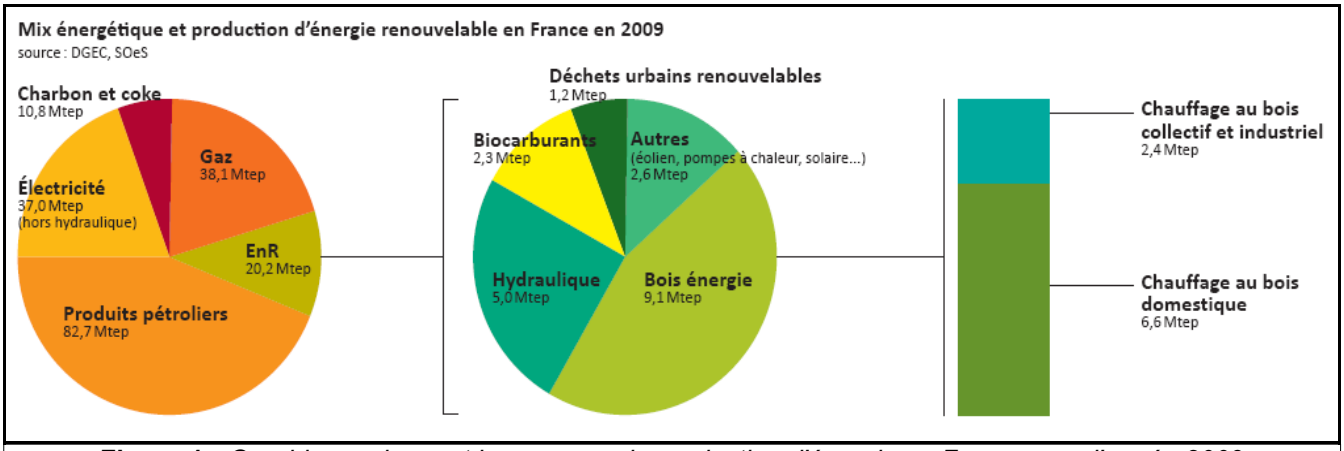

Figure 1 : *Graphiques donnant les sources de production d'énergie en France pour l'année 2009* (Source: Syndicat des énergies renouvelables, 2011)

Les experts ont estimé que pour atteindre les objectifs de 2020, la biomasse, constituée par le bois, les déchets verts, les cultures de biomasse et les résidus agricoles, devrait constituer à elle seule 45% de la totalité de l'énergie renouvelable produite et ainsi passer d'ici 2020 de 9,5 Mtep[(1)]/an actuellement à 17,9 Mtep/an (document interne non encore publié). Le gouvernement a donc lancé une politique de promotion de l'utilisation de la biomasse notamment après le discours du Président de la République française à Urmatt en mai 2009 (Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt, 2009).

De plus, comme le montre le graphique ci-dessus, le bois énergie constitue la majorité de la biomasse dont il est question.

Aussi, après plusieurs études telles que celle de 2009 commandée par l'Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie (ADEME) (Institut forestier national et al., 2009) concluant toutes à une présence de bois mobilisable et actuellement non exploité dans les forêts françaises, le gouvernement encourage à une plus importante mobilisation de la ressource bois.

1.2.....Qui s'avère être une opportunité pour les forêts méditerranéennes

1.2.1. Des projets utilisant la biomasse qui voient le jour grâce aux aides de l'État

Pour inciter à la fois les collectivités, mais aussi les particuliers et les entreprises, à mettre en place des projets utilisant les énergies renouvelables, l'État a mis en place et a incité à développer des aides à tous les niveaux (national, régional, départemental, etc.).

L'étude étant menée au Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur (cf. carte de situation en annexe 1), la suite du rapport se focalisera uniquement sur cette région.

1 **tep:** tonne équivalent pétrole. C'est la quantité d'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole soit environ 11 600 kWh. C'est une unité utilisée pour comparer les énergies entre elles.

Grâce à ces aides, à la fois financières et techniques, des projets de toutes tailles peuvent être menés à bien. On peut citer par exemple les grandes centrales biomasse de Brignoles et de Gardanne qui ont bénéficié des appels à projet de la Commission de régulation de l'énergie (CRE)[2] mais également les petites chaufferies qui bénéficient de programmes tels que le programme 1000 chaufferies bois rurales[3] lancé par la mission régionale bois énergie (MRBE). Cette structure, composée par l'État, la région, les départements, l'association des communes forestières et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, est financée par ces différents partenaires. Elle assure à la fois un soutien financier et technique, notamment à travers la réalisation de notes d'opportunités, aux porteurs de projets « biomasse ».

Ainsi, plusieurs projets de chaudière biomasse et de cogénération ont vu le jour ces dernières années. Selon la MRBE, on compte actuellement 192 chaufferies en cours de fonctionnement (Mission régionale bois énergie) et leur nombre ne cesse d'augmenter (cf. figures 2, 3 et 4).

Cependant, il faut souligner que pour le moment ces chaufferies sont essentiellement de petite, voire de très petite taille, et ne consomment par conséquent que peu de bois. Il n'existe pas encore sur la région de très grosses centrales biomasse très consommatrices (les chaufferies biomasse de Gardanne et Brignoles ne sont pour le moment qu'à l'état de projet).

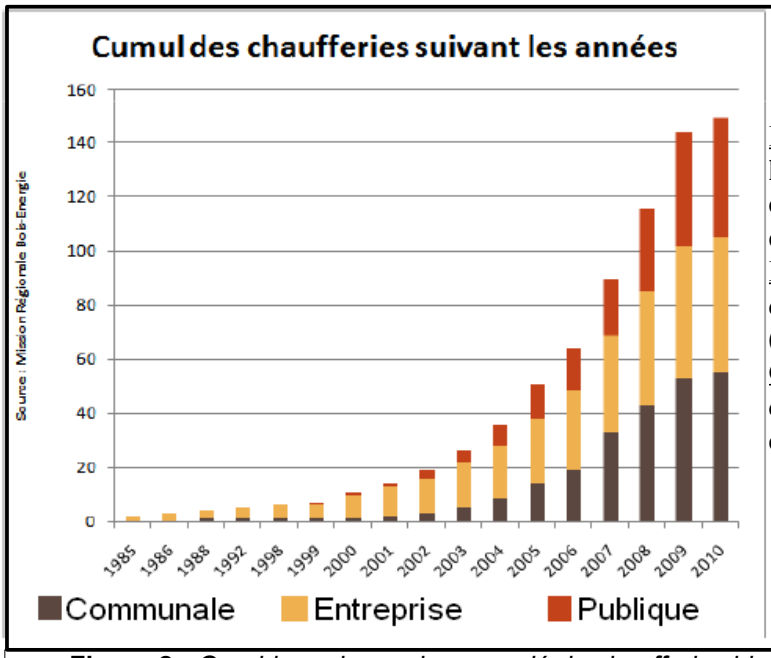

Publique : tout maître d'ouvrage public hors commune et communauté de communes (hôpitaux, lycées, collèges, etc.)
Entreprise : chaufferie dont le maître d'ouvrage est une entreprise privée (menuiserie, serre, gites, etc.)
Communale : chaufferie dont le maitre d'ouvrage est une commune ou une communauté de communes

Figure 2 : *Graphique du nombre cumulé de chaufferies biomasse en région PACA au fil du temps* (Source: Communes forestière de PACA, 2011)

Ces nouvelles chaufferies génèrent une nouvelle demande en bois-énergie. Par conséquent, dans une logique d'approvisionnement local – afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre – la forêt méditerranéenne devra fournir plus de bois, ce qui implique d'aller exploiter des gisements qui jusqu'alors ne l'étaient pas.

2 **Projet CRE:** Ces appels à projets concernent les grosses installations de cogénération (électricité et chaleur) à partir de biomasse. Ils sont lancés par la CRE quand l'incitation par le tarif de rachat préférentiel n'est pas suffisante pour atteindre les objectifs fixés. Ils proposent alors, pour les projets retenus un tarif de rachat de l'électricité plus élevé encore.

3 **Programme 1000 chaufferies bois rurales:** Ce programme a pour objectif d'accompagner les communes dans leur démarche d'installation de chaufferie bois sur leur territoire. Il leur fournit un soutien technique (aide à la réalisation d'étude de faisabilité et autres) et financier (subventions).

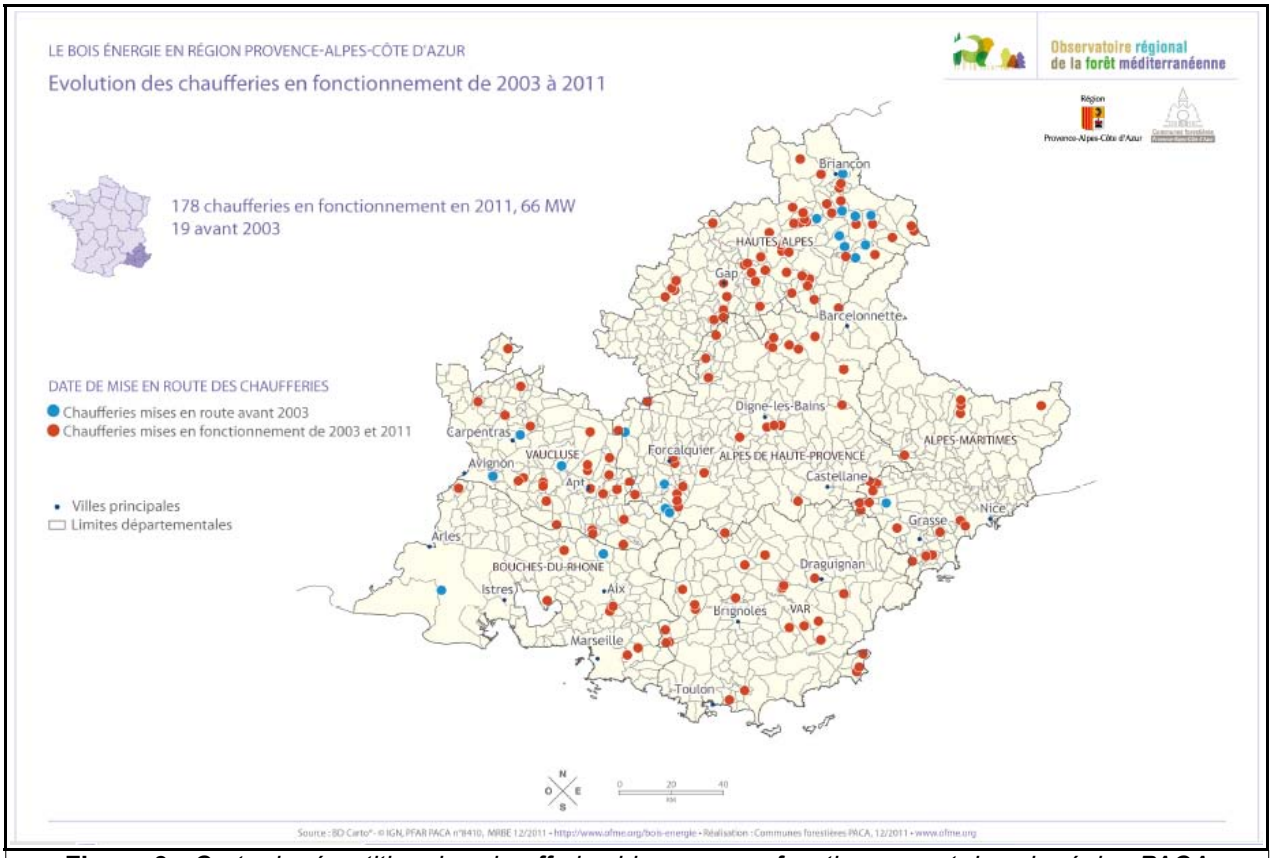

Figure 3 : *Carte de répartition des chaufferies biomasse en fonctionnement dans la région PACA*
(Source: Communes forestières de PACA, 2011)

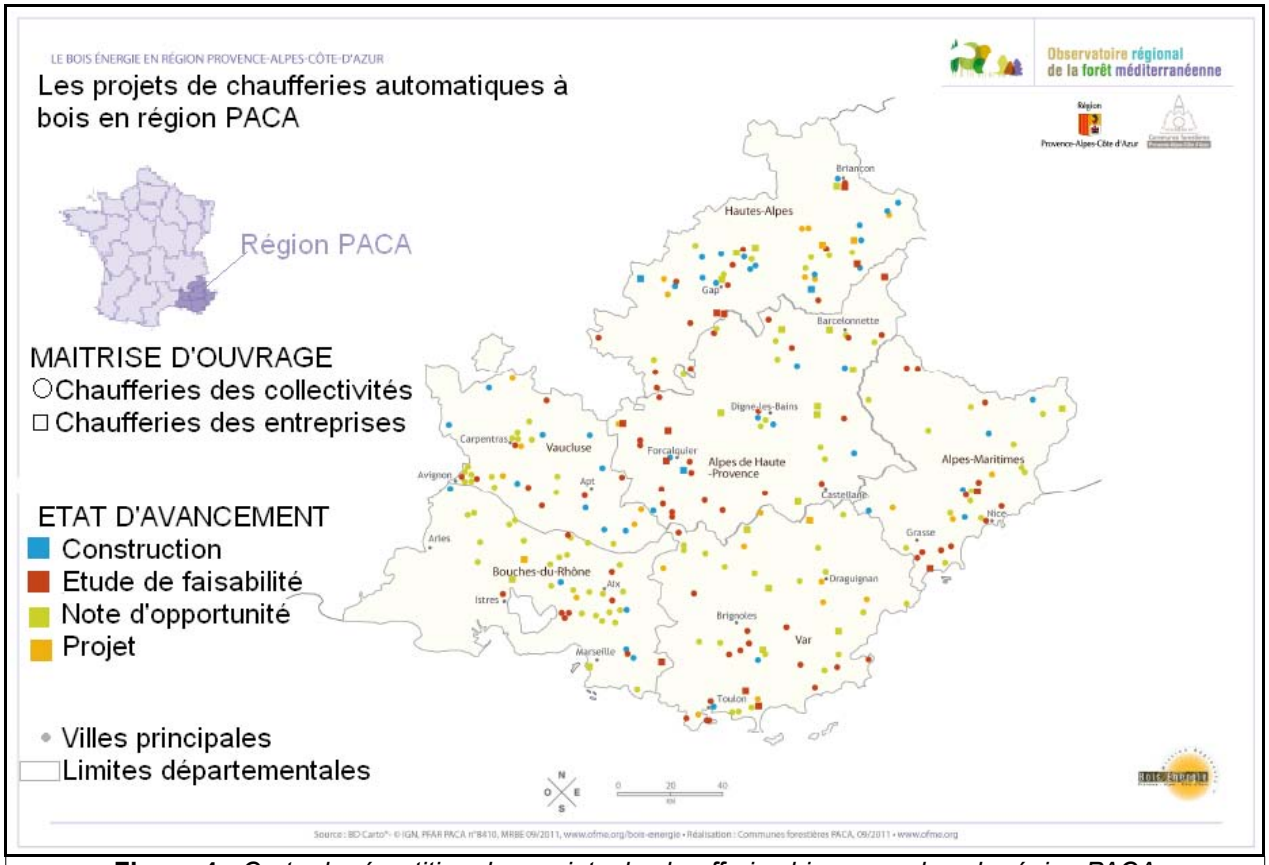

Figure 4 : *Carte de répartition des projets de chaufferies biomasse dans la région PACA*
(Source: Communes forestières de PACA, 2011)

1.2.2.Une forêt apte à répondre à ces besoins

1.2.2-1 Un bois de qualité souvent médiocre et une production à l'hectare généralement faible

On peut souligner qu'au sein de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur (PACA), il existe de fortes disparités de climats et de reliefs (partie Est de la région constitué par l'extrême ouest de l'arc alpin) dont il résulte des types de peuplements très différents (cf. figures 5 et 6).

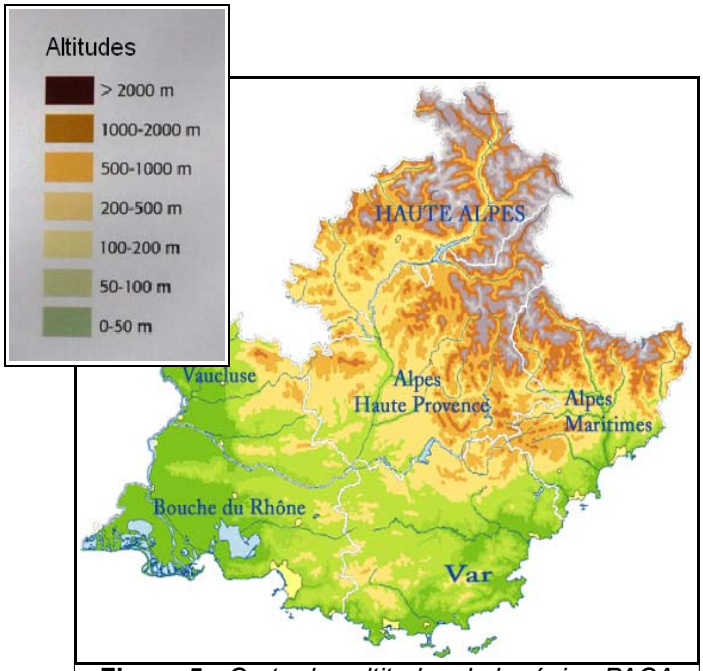

Figure 5 : *Carte des altitudes de la région PACA*

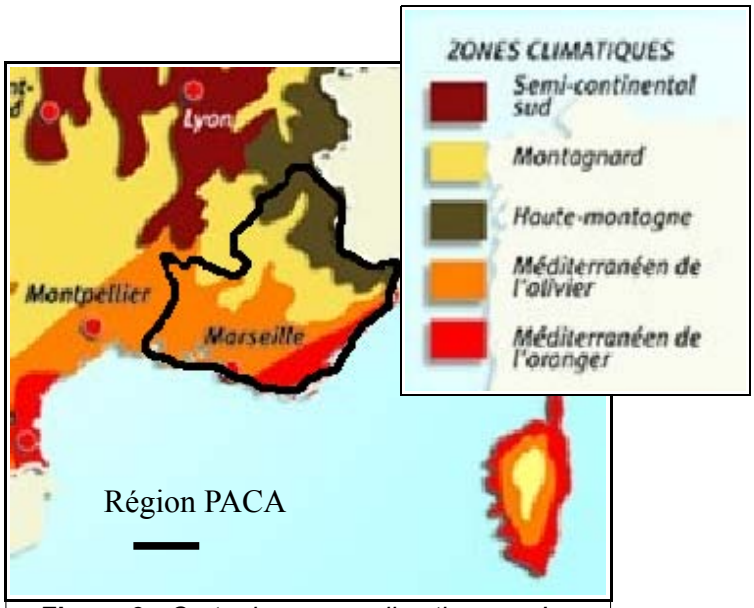

Figure 6 : *Carte des zones climatiques qu'on retrouve en région PACA*

Cependant, mon stage portant exclusivement sur la forêt méditerranéenne, seul le climat méditerranéen et les peuplements forestiers qui y sont associés seront décrits dans la suite du rapport.

Le biome méditerranéen se caractérise globalement par :

- Une sécheresse estivale marquée avec une répartition annuelle de la pluviométrie très irrégulière : précipitations très fortes mais à faible fréquence qui ont lieu surtout au printemps et à l'automne tandis qu'elles sont rares voire inexistantes en été. Il en résulte un caractère général xérophile ;
- Un ensoleillement important ;
- Des sols plus ou moins superficiels et à dominante sableuse ou argileuse.

Ces éléments contraignent fortement l'implantation et le développement des arbres. Aussi, les principales essences que l'on retrouve sous ce climat sont-elles celles qui sont le mieux adaptées à la sécheresse, comme le Chêne vert, et celles qui ont peu d'exigences en matière de sol telles que le Pin d'Alep ou encore le Pin maritime. Les principaux types de peuplement rencontrés dans la zone méditerranéenne sont des peuplements de Pin d'Alep, sous forme de futaie, pure ou en mélange avec du taillis de Chêne vert ou de Chêne pubescent. On retrouve également des taillis de Chêne vert ainsi que du Chêne pubescent, en taillis ou en futaie selon les stations. On peut préciser ici que la forte présence du Pin d'Alep dans la région est aussi due à son caractère pionnier et très colonisateur. Il s'implante souvent dans les zones incendiées ou sur les anciennes zones pâturées ou cultivées.

En outre, la croissance des arbres est également contrainte: il résulte de ce climat une croissance de seulement 1 à 5 m^3 de bois par hectare et par an (inférieure aux valeurs nationales) et le bois est, de manière générale, de faible qualité dans les forêts soumises à ce climat. Cependant il faut souligner que la médiocre qualité du bois est aussi le résultat de deux autres facteurs :

-Ce sont souvent des peuplements de première génération (notamment pour le Pin d'Alep), issus directement de la colonisation de terres agricoles

-Il n'y a pas, ou très peu, de sylviculture pratiquée dans les peuplements. Ce manque de sylviculture – mis à part des coupes de taillis – est le résultat, entre autres, d'une culture forestière encore très peu développée induite par la jeunesse de cette forêt. (Esmenjaud, 2011).

1.2.2-2 des disponibilités théoriques en bois non négligeables

Malgré les difficultés de croissance que rencontrent les peuplements méditerranéens de PACA, la forêt est très présente en méditerranée : un taux de boisement de 48% pour la région ce qui en fait la seconde région la plus boisée de France après la Corse. Ce taux de couvert est cependant très différent d'une région à l'autre avec 23% dans les Bouches-du-Rhône et 62% dans le Var (Institut forestier national, 2010a).

Ces dernières années, suite à la politique du gouvernement d'incitation à une plus grande mobilisation du bois, des études ont été menées à différentes échelles (nationale, régionale, …) afin de tenter de quantifier la ressource supplémentaire disponible en forêt. Les méthodes et les résultats diffèrent d'une étude à l'autre cependant elles s'accordent sur certains points:

- Le stock sur pied est important. : 3 894 000 m3/ an disponibles, dans la région PACA, en ne prenant en compte que la structure du peuplement et les règles de sylviculture (Institut forestier national et al., 2009). Et, selon l'étude menée par l'Union des communes forestières de la région PACA (URCOFOR) dans le cadre de la MRBE, il y a 450 000 t/an de plaquettes forestières à 35% d'humidité mobilisables dans la région sans entamer le capital (Communes forestières de PACA, 2011).
- Mais son exploitation est souvent difficile (pente trop forte, prix du d'achat du bois trop bas pour que l'exploitation soit rentable, etc.): selon l'IFN, sur les 114Mm3 disponibles dans la région, 81 Mm3 sont classés en exploitabilité difficile ou très difficile (Institut forestier national, 2010a). Il faut cependant rappeler qu'il existe de fortes disparités dans ces chiffres d'un département à l'autre (plus difficile dans les Alpes). Cette difficulté d'exploitation entraîne des variations de prix qui diminuent la quantité de bois mobilisable (car non rentable économiquement) annoncée par l'étude MRBE qui ne prend pas en compte cet aspect.
- Toutefois, même après des réfactions importantes (pour tenir compte des contraintes d'exploitation) dans les volumes de bois exploitables, il reste une certaine quantité de bois qui est, elle, économiquement et techniquement mobilisable dans la région. Selon l'étude commandée par l'ADEME (Institut forestier national et al., 2009), cette quantité s'élève à 1 045 000 m3/an (dont une partie est déjà exploitée) C'est cette quantité de bois qui permettrait de répondre à la future demande en bois-énergie des chaufferies de PACA.

1.2.2-3 Une forêt qui a besoin d'être gérée

C'est à dire ne pas la laisser livrée à elle-même....

La forêt méditerranéenne rend de multiples services. Le paysage qu'elle constitue attire de nombreux touristes et crée un environnement agréable pour la population locale. De plus, elle est l'habitat privilégié de nombreuses espèces floristiques et faunistiques et sa bonne gestion contribue à la préservation de la biodiversité. Ceci est d'autant plus important que plus de 50% de la surface du département des Bouches-du-

Rhône est inscrite dans un site Natura 2000 (Observatoire des territoires, 2010). Sa simple présence sur certains terrains est également la garante du maintien des sols et de leur protection contre l'érosion.

Pourtant, elle est également très vulnérable. En effet, du fait du caractère xérophile du climat auquel elle est soumise et de l'importante combustibilité des essences méditerranéennes, la forêt de la région doit faire face à un risque incendie important comme le montre la carte ci-dessous (figure 7). Ainsi, environ 15 000 ha brûlent chaque année dans les régions PACA et Languedoc-Roussillon (Région Languedoc-Roussillon et al.).

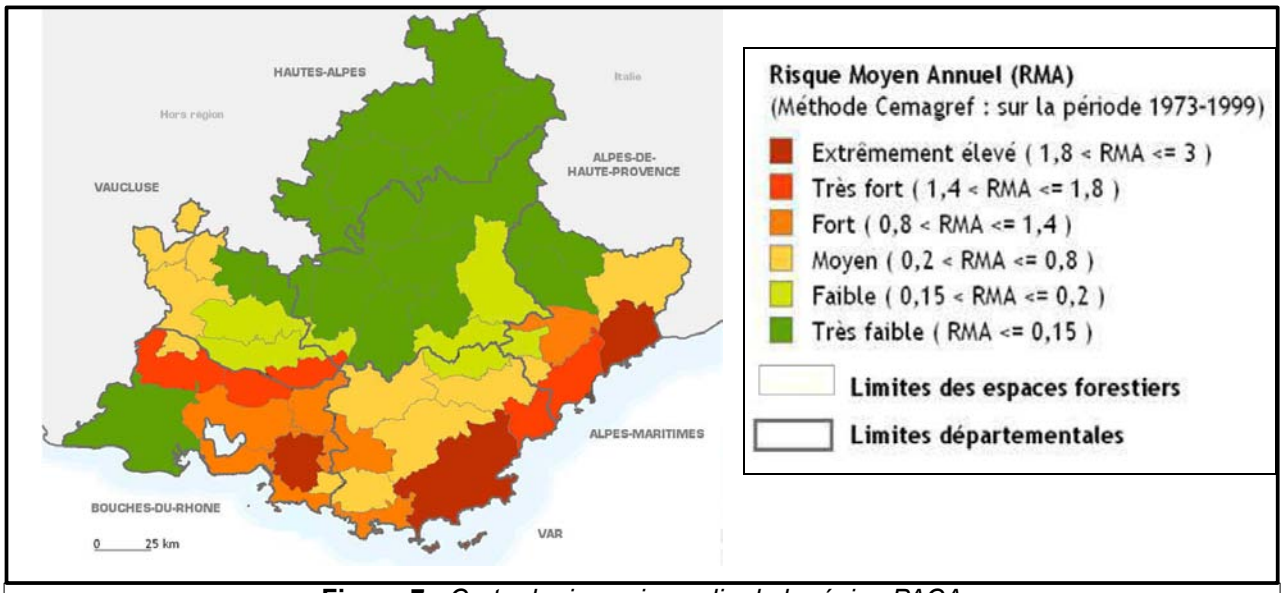

Figure 7 : *Carte du risque incendie de la région PACA*
(Source: Observatoire de la forêt méditerranéenne)

Les obligations de débroussaillement ne sont pas suffisantes pour limiter ce phénomène. En effet l'absence de gestion des peuplements méditerranéens favorise la continuité verticale de ceux-ci, ce qui augmente fortement leur vulnérabilité à l'incendie. Aussi, il est nécessaire d'intervenir en forêt afin de préserver les multiples services qu'elle rend. Ceci est d'autant plus important dans une logique de développement durable étant donné que les incendies relâchent du CO2 dans l'atmosphère, source de réchauffement climatique, sans que cela ait une quelconque utilité (à l'inverse, si on brûle le bois sous forme de plaquettes dans une chaufferie cela permet de produire de la chaleur donc le CO2 n'est pas relâché 'pour rien').

Il faut noter que ce risque incendie est source de démotivation pour les propriétaires. Ils sont souvent très réticents à investir dans leur forêt compte tenu du risque de voir leur investissement partir en fumée. Il est donc nécessaire de trouver des moyens de motiver les propriétaires à réaliser cette gestion essentielle à la forêt méditerranéenne.

....Mais plutôt réaliser des opérations qui la mettent en valeur

La gestion forestière ne consiste pas seulement à réaliser des coupes dans un but de production de bois, d'autant moins dans le contexte méditerranéen. La réalisation de coupes, pour peu qu'elles soient réfléchies et bien mises en œuvre, pourrait également permettre de mieux mettre en valeur les autres fonctions de la forêt (cf. paragraphe précédent).

C'est le bois récolté lors de ces coupes qui pourrait être valorisé en bois énergie.

1.2.2-4 Une forêt utilisable en bois-énergie

Le débouché actuel: La pâte à papier

Actuellement il existe deux débouchés principaux pour les bois issus des forêts méditerranéennes:

-Le bois feuillu, issu de taillis est utilisé sous forme de bûches pour alimenter les cheminées

-Le bois résineux est vendu presque en totalité à l'usine de pâte à papier située à Tarascon.

Avec comme seul débouché pour les résineux la pâte à papier, certains bois de qualité trop faible (diamètre insuffisant, bois trop tortueux, bois brûlés, etc.) vis-à-vis des critères de l'usine de Tarascon ne sont pas récoltés.

Le bois-énergie, un débouché alternatif

Le débouché bois-énergie étant très peu exigeant en matière de qualité, il offre une opportunité de valorisation des bois de qualité très faible. L'arrivée de ce nouveau débouché permet donc:

-D'exploiter des peuplements qui jusqu'alors ne l'étaient pas.

-De valoriser le bois des tiges de diamètre trop faible pour être utilisé en pâte à papier ainsi qu'une partie des rémanents lors de la récolte ou de l'éclaircie de peuplements déjà gérés à l'heure actuelle.

-De valoriser (en bois énergie) des coupes d'amélioration pour favoriser, in fine, la production de bois d'œuvre par la sélection des meilleures tiges qui pourraient alors croître dans de bonnes conditions de concurrence. Ce point est d'autant plus important que la production de bois d'œuvre permet de piéger du carbone (dans de la charpente, des meubles, etc.) de façon durable.

Un équilibre à trouver

Le bois énergie est donc une opportunité de valorisation pour de nombreux bois. Cependant, il faudra veiller à ne pas désorganiser totalement le circuit de la pâte à papier au risque de voir fermer l'usine de Tarascon qui est un acteur important de l'économie locale. De plus, comme cela à été mentionné dans les premiers paragraphes du document, le bois énergie ne doit pas se substituer au papier si l'on veut que le bilan carbone soit réellement positif (il ne faut prendre en bois énergie que le bois qui serait resté sur place et aurait pourri car le papier stocke un peu plus durablement le carbone que le bois énergie). Un seuil sera donc à trouver, pour bien sélectionner le bois qui sera valorisé en bois-énergie et celui qui sera utilisé pour faire de la pâte à papier. Cette limite sera probablement définie en fonction des prix d'achat du bois pour chacun des débouchés. C'est donc le marché qui déterminera l'utilisation qui sera faite du bois.

En outre, le prix d'achat du bois-énergie déterminera les peuplements économiquement valorisables selon le coût engendré pour aller les exploiter (fonction de la pente ou autres difficultés d'accès) mais également le prix du pétrole qui a une forte influence sur le prix du marché des énergies.

On donne un exemple dans le graphique figure 8 de cette disponibilité en fonction du prix d'achat du bois (bois d'industrie et bois énergie) bord de route. Les chiffres sont ceux de l'ensemble de la France, ils proviennent de l'étude sur l'évaluation de la disponibilité en bois supplémentaire menée par l'inventaire forestier national (IFN) en 2008 sur commande de l'ADEME.

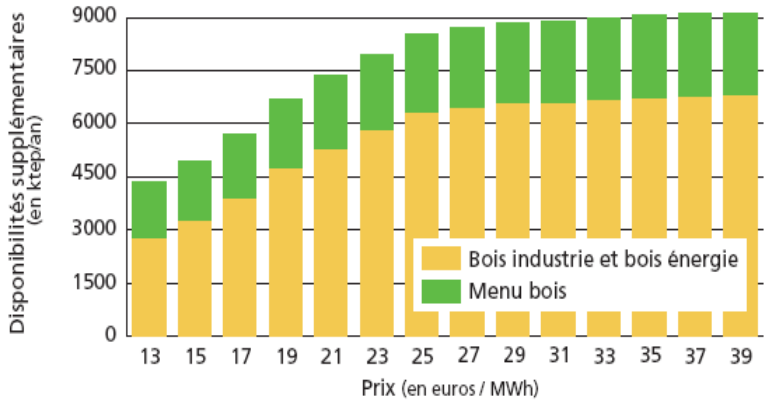

Rappel:
- Ktep = Kilotonne équivalent pétrole = quantité d'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole. 1 tep ≈ 1t de bois sec
- Mwh = Mégawattheure = Unité de mesure d'énergie correspondant à l'énergie consommée par un appareil de 10 000 Watt de puissance pendant une durée de 1 heure.

Figure 8 : *Graphique de l'évolution de la disponibilité du bois selon le prix bord de route*
(Source: Institut forestier national 2010b)

Finalement la forêt méditerranéenne concentre une réelle réserve en bois énergie, plus ou moins importante selon le prix de vente de ce bois sur le marché.

1.2.3.Mais subsistance de certains problèmes

La valorisation bois-énergie est donc une opportunité à saisir pour développer l'entretien des peuplements méditerranéens. Cependant cette nouvelle filière n'en est qu'à ses débuts, et a encore besoin d'être développée et structurée. Pour cela elle doit pouvoir compter sur la ressource. En effet, pour que de nouvelles chaufferies continuent à s'implanter sur le territoire, elles doivent être en mesure de sécuriser au moins une partie de leur approvisionnement. Or pouvoir compter sur la ressource signifie deux choses : savoir à l'avance ce qui peut être récolté et être assuré que ces volumes pourront réellement être sortis de la forêt.

En région PACA, on compte environ 482 000 ha de forêt publique et 1 034 000 ha de forêt privée. Sur ces 1 034 000 ha, 272 554 ha sont des propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant et sont donc soumises à plan simple de gestion (PSG). Parmi ces propriétés soumises à PSG seules 19% (en termes de surface), soit 103 000 ha, en sont réellement dotées (Centre régional de la propriété forestière de PACA, 2012).

Tab. 3 : Surface de forêt par catégorie de propriété

	Domanial	Autre terrain public	Privé	Toutes catégories de propriété
Territoire	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Alpes-de-Haute-Provence	73 ± *5*	66 ± *4*	262 ± *14*	401 ± *15*
Alpes-Maritimes	15 ± *2*	66 ± *4*	158 ± *10*	239 ± *11*
Bouches-du-Rhône	*n.s.*	35 ± *8*	79 ± *13*	117 ± *15*
Hautes-Alpes	33 ± *4*	73 ± *4*	126 ± *9*	231 ± *10*
Var	28 ± *2*	47 ± *3*	302 ± *13*	376 ± *13*
Vaucluse	*n.s.*	37 ± *5*	108 ± *10*	152 ± *11*
Provence-Alpes-Côte d'Azur	159 ± *9*	323 ± *12*	1 034 ± *28*	1 517 ± *32*

Figure 9 : *Tableau des surfaces forestières par catégorie de propriété.* ***Les chiffres sont exprimés en millier d'hectares***
(Source: Institut forestier national, 2010a)

Les PSG, en forêt privée, et les plans d'aménagement, en forêt publique, sont les seuls documents contenant des tableaux prévisionnels de coupes. Ce sont donc les seuls documents qui permettent d'évaluer, sur plusieurs années, les volumes qui seront récoltés. Actuellement il n'est donc possible de prévoir les coupes que sur 38% de la surface forestière de la région (PSG et plans d'aménagement confondus en considérant que tous les plans d'aménagement soient faits).

De plus, même si tous les PSG étaient réalisés, 75% de la forêt privée n'est pas soumise à ce type de document et aucun document ne permet donc de prévoir les interventions qui y sont menées. Par conséquent, sur plus de 60% des surfaces forestières il est très difficile de prévoir à l'avance la récolte qui aura lieu.

En outre, cette forêt privée de taille modeste est très morcelée. Ceci est dû essentiellement au récent passé agricole de la région avec une colonisation des anciennes exploitations agricoles qui étaient de seulement quelques hectares chacune souvent dispersées sur la commune (Esmenjaud, 2011).

De ce fait la majorité des propriétaires forestiers ne possède qu'une petite surface, souvent inférieure à 4 ha, ce qui rend la récolte des bois sur une parcelle souvent très coûteuse (coût du transport du matériel sur les lieux difficile à amortir, délimitation du chantier, contact de plusieurs propriétaires nécessaire pour avoir un chantier de taille rentable, etc.). Ajouté au fait que le bois, valorisé sous forme de plaquettes, sera vendu à bas prix, il n'est pas rare que le coût de l'exploitation dépasse le bénéfice de la vente. Le phénomène est encore accentué par le fort risque incendie présent dans la région qui pousse de nombreux propriétaire à exiger un broyage des rémanents après coupe, opération très coûteuse. Si bien que les gens, qui refusent généralement de dépenser de l'argent pour leur forêt, ne font pas les interventions nécessaires à sa gestion.

Ainsi, dans ces petites propriétés, il est aussi difficile d'aller récolter du bois.

Finalement, dans le contexte de cette étude, le manque de documents de gestion et le morcellement de la propriété privée font qu'il est difficile de pouvoir compter sur la ressource. Il est donc important d'essayer de trouver des solutions à ce problème afin que la filière bois-énergie puisse réellement se développer dans la région. C'est dans cette problématique que le CRPF, dans le cadre du programme Proforbiomed, intervient.

1.3.La réponse du CRPF dans le cadre du projet Proforbiomed

1.3.1.Le projet Proforbiomed

Ce projet européen part du constat que la valorisation énergétique de la biomasse forestière s'avère être une opportunité pour améliorer la rémunération de la gestion des espaces forestiers méditerranéens. Il a donc pour objectif d'aider au développement de cette filière.

Il regroupe 18 partenaires de 6 pays différents ayant tous des forêts méditerranéennes (France, Espagne, Grèce, Portugal, Italie et Slovénie). En France, deux organismes sont impliqués dans le programme: l'Association internationale forêt Méditerranée (AIFM) et le CRPF Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Le principe est de partager des expériences, menées sur les différents territoires, dans le but de promouvoir le développement d'une filière bois-énergie dans les régions méditerranéennes.

Afin de mener à bien les projets et permettre de partager relativement rapidement le retour d'expérience entre les différents partenaires, chaque organisme établit un site test, sur lequel il va travailler et mettre en œuvre ses stratégies de promotion du bois énergie.

Le programme est divisé en thèmes tels que la communication, la prise en compte de la biodiversité dans la récolte de bois énergie, la pratique des taillis à courte et très courte révolution, etc. Chaque partenaire est amené à travailler sur l'ensemble des sujets mais il approfondit l'un des thèmes.

1.3.2.L'objectif du CRPF

Le CRPF est le seul organisme à s'intéresser à l'amont de la filière, à savoir les propriétaires forestiers, plutôt qu'aux aspects purement techniques. Il recherche des solutions pour que l'aval de la filière bois-énergie puisse compter sur une ressource fiable. Pour cela il a décidé de travailler sur deux actions principales.

Sur les propriétés de plus de 25 ha dotées d'un PSG, le CRPF veux travailler sur un outil permettant de visualiser rapidement les volumes qui seront récoltés (ou en tout cas que l'on a prévu de récolter) sur ces propriétés dans les années à venir. Ceci afin de fournir aux chaufferies biomasse un minimum de fiabilité pour une partie de la ressource.

Sur les propriétés de tailles plus modestes, le CRPF tente de développer des méthodes pour motiver les propriétaires de ces parcelles à se structurer et s'organiser pour devenir de véritables fournisseurs de cette nouvelle filière qu'est le bois énergie. Ceci passera notamment par une opération de regroupement car, comme il a été dit précédemment, la récolte du bois sur de trop petites surfaces n'est pas rentable et il est donc nécessaire pour ces petits propriétaires de se regrouper afin d'offrir aux exploitants potentiellement intéressés des surfaces économiquement intéressantes.

Pour ce regroupement le CRPF a décidé de travailler différemment de ce qui a été fait jusqu'à présent pour ce type d'opération: il travaillera en partenariat étroit avec les collectivités et communiquera avec les propriétaires sur les thèmes du bois-énergie et du développement durable.

En effet, comme il a été vu dans les paragraphes précédents, la forêt méditerranéennes est peu productrice de bois de valeur et ne génère quasiment pas de revenu au propriétaire. Par conséquent, les arguments classiques présentés aux propriétaires pour susciter des opérations de mobilisation de bois (perspective d'un revenu et production de bois d'œuvre) sont inefficaces dans la région. De même, l'aspect pastoral, qui a motivé un regroupement de propriétaires sur la montagne de Lure, n'avait pas d'intérêt sur le territoire étudié. Ainsi, dans le cadre du projet Proforbiomed, le CRPF tente de travailler selon des modalités différentes avec d'autres arguments:

-Le travail qui sera réalisé auprès de propriétaires privés, se fera en collaboration étroite avec les collectivités locales (voir leur au 1.4) qui ont un projet de bois énergie et qui souhaitent valoriser en premier lieu les forêts de leur territoire, qu'elles soient publiques ou privées.

-Les arguments proposés seront orientés sur la production de bois énergie et la participation à une action de développement local. Les propriétaires seront sensibilisés sur leur capacité à devenir acteurs de cette nouvelle filière.

-Si cela semble possible, ils seront incités à se regrouper (peut-être en Association syndicale libre (ASL) comme cela a été fait sur la Montagne de Lure) de manière à pouvoir faire émerger des contrats d'approvisionnement.

Ces deux approches seront donc testées sur le territoire expérimental, la zone pilote, qu'a choisie le CRPF pour le projet Proforbiomed.

Il est important de préciser ici que le CRPF aborde la question de la mobilisation de bois par l'intermédiaire du bois énergie. Cependant la destination finale des bois qui seront récoltés à l'occasion du regroupement sera déterminée par la loi du marché et ceux-ci pourront donc être vendus en totalité ou en partie à l'usine de Tarascon si cela s 'avère plus rémunérateur pour le propriétaire.

1.4.La communauté d'agglomération du Pays d'Aix, zone pilote

1.4.1.Choix de la zone pilote

Dans le cadre du projet Proforbiomed il est demandé que les actions menées par les participants soient réalisées en partenariat étroit avec les collectivités locales. La Communauté d'agglomération du pays d'Aix (CPA), avec ses 70 000 ha d'espaces naturels (Centre régional de la propriété forestière de PACA, 2007), a fait le choix de promouvoir l'utilisation du bois énergie sur son territoire. De ce fait elle était intéressée et motivée par le projet. Après deux réunions d'information et l'examen des candidatures des collectivités intéressées, le CRPF en a fait son territoire d'expérimentation (sa zone test) car c'est elle qui avait le projet le plus abouti et qu'elle semblait être la collectivité la plus intéressante pour l'action à mener.

La CPA est une collectivité créée en 2001 regroupant actuellement 34 communes et recouvrant environ 130 000 hectares. Elle est localisée principalement dans le département des Bouches-du-Rhône mais elle compte aussi la commune de Pertuis, située au Sud, dans le département du Vaucluse (figure 10 et annexe 1).

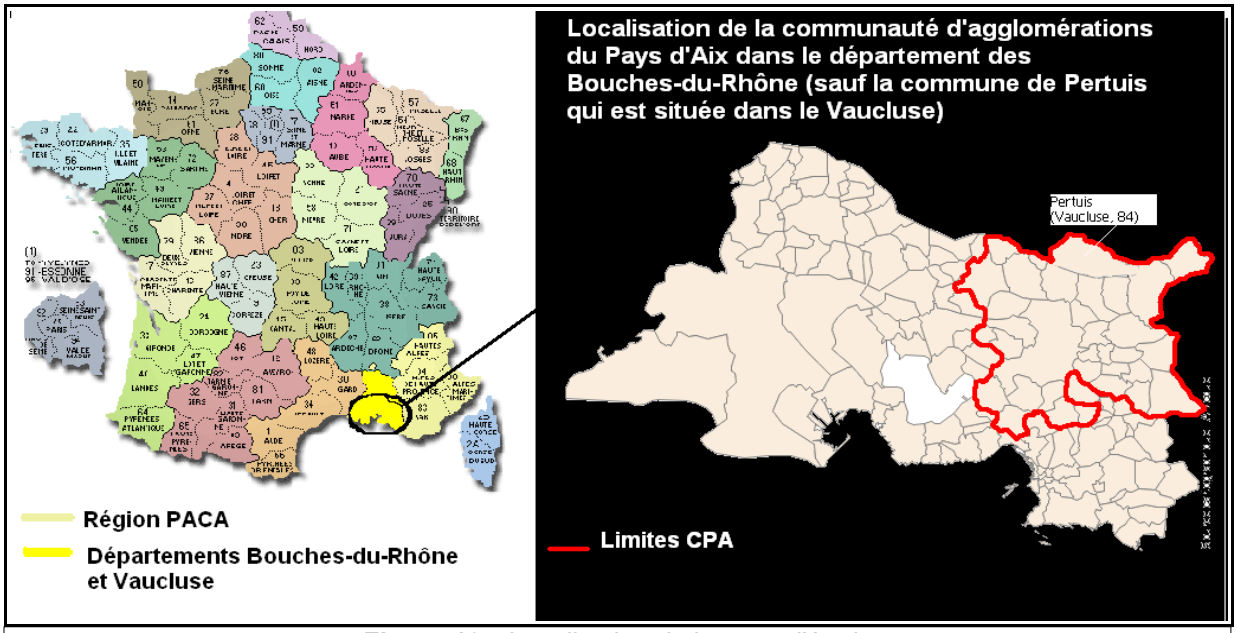

Figure 10 : *Localisation de la zone d'étude*

Les mêmes types d'action de regroupement étant à mener sur chacune de ces 34 communes, le CRPF a eu l'idée de commencer par réaliser une action sur quelques communes test afin d'en déduire une méthodologie. Celle-ci serait ensuite reproduite à tour de rôle sur les autres territoires de la CPA pour, au final, établir une sorte de roulement dans la récolte de bois entre les communes. Finalement, ceci permettrait de développer la filière bois-énergie sur l'ensemble de la CPA.

À la suite de réunions avec les responsables forêt et énergie de la communauté d'agglomération, ainsi que de discussions avec les élus des différentes communes de la CPA, le territoire de Lambesc a été désigné comme étant le meilleur candidat pour mener l'opération pilote (cf. paragraphe suivant). Toutefois, il semblait peu judicieux, tant sur le plan diplomatique que sur le plan expérimental, de ne réaliser l'expérience que sur une seule commune. Les élus des communes voisines de Saint-Cannat, de La Roque d'Anthéron et de Rognes, communes appartenant toutes à la CPA, semblaient eux aussi intéressés par l'opération tout en présentant des problématiques légèrement différentes.

Ainsi, il a été décidé que le territoire où serait menée l'expérience serait composé des communes de Rognes, La Roque d'Anthéron, Saint-Cannat et Lambesc (voir figure 11 et annexe 1). Ces quatre communes représentent une superficie d'environ 12 110 ha dont plus de 10 000 ha d'espaces naturels avec près de 7000 ha de forêt privée (Centre régional de la propriété forestière de PACA, 2007).

Figure 11 : *Localisation des communes test*

C'est une fois le territoire choisi que mon étude a débuté.

Très rapidement il s'est avéré que c'est avec la commune de Lambesc que la démarche serait initiée pour ensuite être étendue aux trois autres. En effet, celles-ci se sont révélées être beaucoup moins motivées que Lambesc et leur lenteur pour répondre à nos sollicitations ne permettait pas de travailler avec ces communes pendant les 6 mois de mon stage. L'opération de regroupement contribuant au développement de la filière bois-énergie que j'ai menée a donc été effectuée uniquement sur la commune de Lambesc.

La commune de Lambesc, candidate idéale

Située à 20 km au Nord-ouest d'Aix en Provence, la commune de Lambesc étend son territoire sur 6530 ha dont plus de 3590 sont des espaces boisés (55%) (Centre régional de la propriété forestière de PACA, 2007). Son territoire rassemble un certain nombre de critères qui en font une commune test idéale, à savoir:

- Les élus et le personnel de la mairie sont très motivés par le projet: L'élu responsable de la forêt souhaite développer le bois-énergie sur sa commune et, après examen de la faible ressource forestière appartenant à la commune, celui-ci a décidé de se tourner vers les propriétaires privés. Ces gens motivés constituent des personnes ressources sur lesquelles il est possible de s'appuyer. Ce point est jugé, par plusieurs études (Esmenjaud 2011 et Prévost, 2010) comme étant particulièrement important pour mener à bien ce type de projet.
- La commune est déjà engagée dans des actions de promotion des énergies renouvelables (programme AGIR[4], Commune test pour le programme PREMIO[5], caserne des forestiers sapeurs chauffée au bois-énergie, etc.) et a donc déjà commencé à sensibiliser sa population grâce à une communication très active.
- La coopérative Provence Forêt a installé une plate-forme bois sur ce territoire. Celle-ci constituera un atout pour la structuration de la filière.
- Les peuplements sont représentatifs de ceux que l'on trouve sur l'ensemble du territoire de la CPA (plus de détails au paragraphe 2.1). De plus, ils sont, comme cité en 1.2., de faible valeur et en grande partie inexploités: Selon l'étude d'Émilie Lafarge (Centre régional de la propriété forestière de PACA, 2007) qui a fait un diagnostic forestier sur la CPA, la surface privée exploitable sur la commune est de 813 ha et seuls 80 ha le sont réellement.
- Le territoire présente de multiples enjeux, tel que la DFCI – l'habitat diffus sur la commune rend cet enjeu important – ou la biodiversité. Ce qui peut être un facteur de motivation pour la gestion des peuplements
- La forêt privée représente 60% de la surface forestière du territoire et sa structure foncière est très morcelée: la surface moyenne d'une propriété est de 3,4 ha mais, cette taille peut varier de moins de 0,5 ha à plus de 300 ha. Lambesc permet donc d'être « confronté » aux divers types de propriétaires et d'identifier les enjeux et obstacles liés à chacun.

1.4.2.Déroulement de l'opération sur Lambesc

L'objectif est de mettre en place une filière bois-énergie autonome. Pour cela la méthodologie mise au point se devait d'être reproductible avec une intervention du CRPF limitée. Par conséquent, il a été décidé qu'il serait judicieux de confier une partie du travail de regroupement à une entreprise de la région qui agirait en tant que prestataire de service pour le CRPF. De plus, le CRPF n'ayant pas les compétences pour exploiter le bois, cette tâche serait elle aussi confiée au prestataire.

Les étapes de l'opération de regroupement menée sur Lambesc qui ont été définies sont données sur la figure 12. Cette opération se divise en trois phases:

-La phase 1, qui consiste à préparer l'opération de regroupement

-La phase 2, qui constitue le regroupement en lui-même et la préparation des coupes

-La phase 3, durant laquelle les coupes sont réalisées et la démarche est analysée.

4 **Programme AGIR:** Programme de promotion de du développement des énergies renouvelables et de l'économie d'énergie grâce à des aides financières. Il a été mis en place par la région PACA.

5 **Programme PREMIO:** Programme d'expérimentation et de développement de réseaux électriques intelligents permettant d'économiser de l'énergie en la répartissant de façon plus optimale entre les usagers.

Le travail a été réparti entre le prestataire de service et le CRPF de la façon suivante (cf. page ci-contre, figure 12) : Les cases vertes sont les tâches accomplies par le CRPF lui-même, les cases bleues sont celles du prestataire de service.

Un appel d'offre a donc été lancé pour choisir le prestataire de service. Le cahier des charges qui a été rédigé établit certaines contraintes pour la réalisation du regroupement. On peut citer comme exemples le fait que le prestataire devra contacter au minimum 30 propriétaires ou qu'il n'aura pas le droit de ne travailler qu'avec des propriétaires de plus de 25 ha. Ces clauses assurent au CRPF que le prestataire réalisera bien une opération de regroupement et ne se contentera pas de récolter du bois dans les grandes propriétés. De plus, bien que ce soit le marché qui décidera de la destination finale des bois le prestataire devra prouver, à la fin de l'opération, qu'il a tenté de valoriser une partie du bois récolté en bois énergie. Par exemple, si le bois de coupe traditionnelle est mieux rémunéré par Tarascon, il valorisera ce bois en pâte à papier mais récoltera en plus du bois de plus faible qualité qui pourra, lui, être valorisé en bois énergie.

1.5.Des objectifs de l'étude

Il est important de définir la commande du CRPF vis-à-vis de mon stage.

Sur le territoire de la CPA (territoire d'étude), comme ailleurs, les propriétaires privés se divisent en trois catégories:

-ceux qui possèdent plus de 25 ha d'un seul tenant qui sont autonomes dans la gestion de leur patrimoine et sont dotés d'un PSG ;

-ceux qui possèdent plus de 25 ha d'un seul tenant qui sont autonomes dans la gestion de leur patrimoine mais qui n'ont pas de PSG ;

-ceux qui ont moins de 25 ha d'un seul tenant, et souvent même moins de 4ha, et qui n'ont généralement pas la possibilité (coût trop élevé) de réaliser seuls (chacun de son côté) des travaux de gestion dans leurs parcelles.

Ainsi, il m'a été demandé de travailler à la fois sur les propriétés de plus de 25ha possédant un PSG, mais également sur les propriétés de surfaces plus réduites pour la mise en place d'outils et de méthodes qui permettraient à la filière bois énergie (et principalement aux décideurs d'installations de chaudière biomasse) de pouvoir compter sur la ressource locale pour son approvisionnement. On rappelle que ceci est un élément indispensable au développement de cette filière.

J'ai donc travaillé sur deux sujets:

- Évaluer les volumes de bois énergie qui seront récoltés dans les prochaines années dans les propriétés dotées d'un PSG sur le territoire de la CPA (cf. chapitre 2.1) de manière à avoir une estimation fiable de la ressource sur laquelle il est actuellement possible de compter.

- Mettre en place l'opération de regroupement de propriétaires sur Lambesc. En figure 12, les tâches qui m'ont été confiées au sein de cette opération sont identifiées par un cadre rouge. Mon travail était situé dans la phase 1 du projet qui consistait à préparer l'opération de regroupement sur la commune. L'objectif de mon travail sur Lambesc était, d'un côté, de sensibiliser les propriétaires à la récolte de bois à travers des actions de communication (sondage, lettre, réunion, etc. cf. chapitre 2.2) pour préparer le travail du prestataire. Et, parallèlement, il m'était demandé d'élaborer, grâce à l'enquête menée auprès des propriétaires (questionnaire, entretiens, etc.), un document contenant les meilleurs arguments et les meilleures façons d'aborder le sujet de la récolte de bois pour convaincre ces

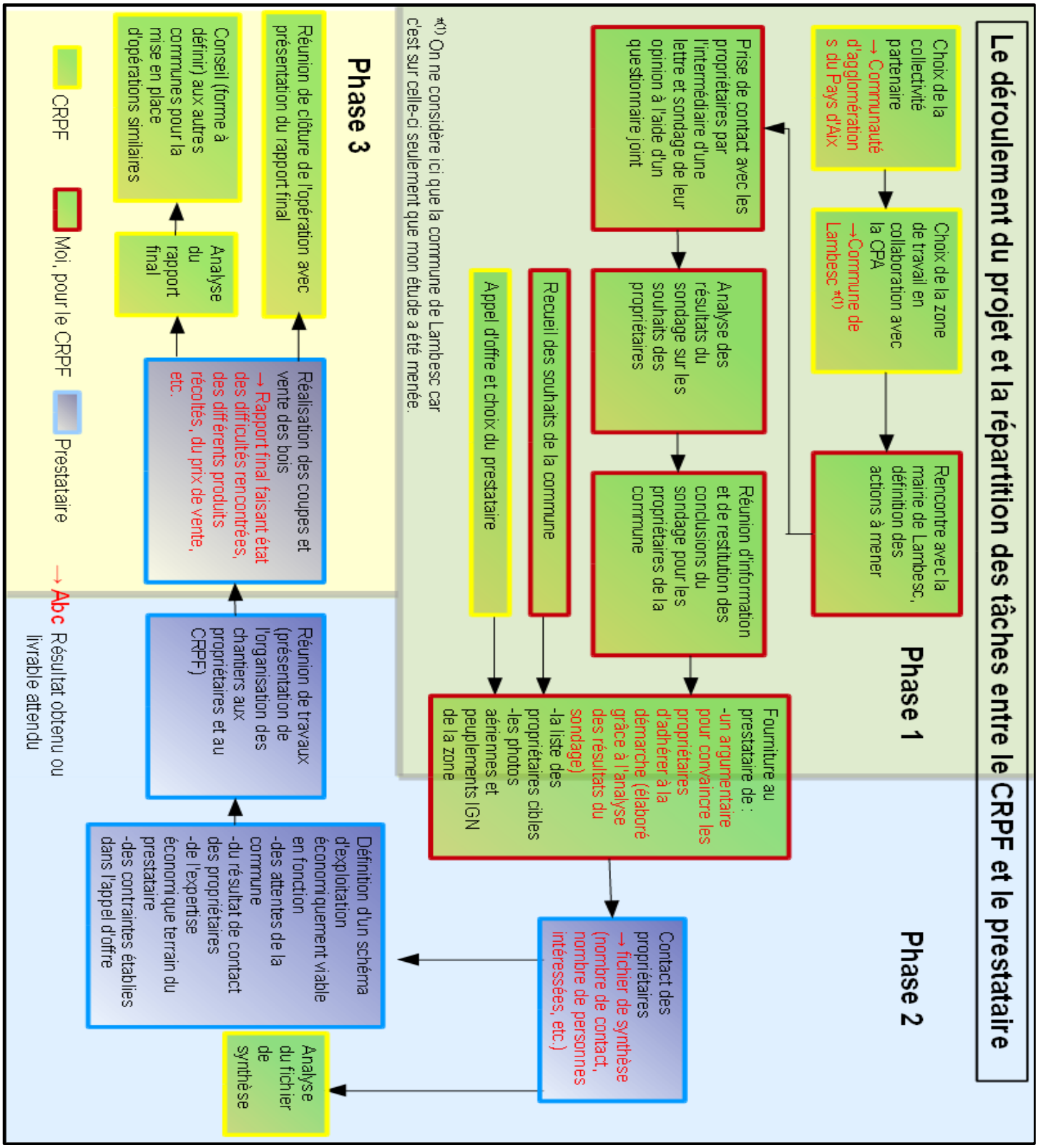

Figure 12 : *Schéma du déroulement de l'opération menée sur Lambesc*

propriétaires de couper du bois chez eux. Cet argumentaire serait fourni au prestataire de service pour faciliter encore la démarche de regroupement.

De plus, afin d'aider à la reproductibilité de la méthode, mon stage devait fournir à la communauté d'agglomération et au CRPF tous les outils (questionnaire, fichier d'analyse des résultats, argumentaire fourni au prestataire, etc.) mis en place et testés sur la commune de Lambesc ainsi que des conseils pour la mise en place de la démarche sur les autres communes (cf. chapitre 2.3).

2. Comment faire en sorte de pouvoir compter sur la ressource?

2.1.En se basant sur les coupes programmées dans les documents de gestion

Comme il a été dit précédemment, pour pouvoir compter sur la ressource, il faut tout d'abord être en mesure de prévoir ce qui va être récolté dans les années à venir et être assuré du consentement des détenteurs de cette ressource. Ceci n'est actuellement possible que sur une partie des surfaces forestières: les forêts publiques et les forêts privées dotées d'un PSG car les documents qui les concernent recensent les interventions qui y sont prévues dans les années à venir. Le problème est que ces surfaces sont loin de constituer la majorité des espaces forestiers (que ce soit au niveau du département ou de la CPA). Le tableau figure 13 donne l'exemple de la répartition des surfaces par type de propriété sur le territoire de la CPA.

Type de propriété	Surface	Document de planification des interventions
Forêt privée, non soumise à PSG	13 183 ha	Aucun → difficile de faire des prévisions de récolte
Forêt privée, soumise à PSG avec PSG	5 800 ha	PSG: tableau prévisionnel des coupes, PSG centralisés dans une base de données → Facile et rapide de faire des prévisions
Forêt privée, soumise à PSG sans PSG	7382 ha	Aucun → difficile de faire des prévisions
Forêt publique	10 363 ha	Plan d'aménagement: tableau prévisionnel des coupes, non encore réunis dans une base de données → moyennement facile de faire des prévisions
Total	36 729 ha	

Figure 13 : *Tableau des différents types de forêt et des informations disponibles*

Les paragraphes ci-dessous décrivent la méthode d'estimation des volumes récoltables dans les années à venir dans les propriétés du territoire de la CPA soumises à PSG et qui l'on effectivement rédigé et fait valider. L'étude ayant été menée au CRPF, les interventions prévues dans les plan d'aménagement des forêts publiques de la CPA n'ont pas été prises en compte.

Comme le montre le tableau (figure 13), la surface concernée est limitée. Par conséquent, cet outil mériterait, pour être plus utile, d'être étendu. Ceci passerait tout d'abord par une incitation des propriétaires de plus de 25 ha non encore dotés d'un PSG à en faire un (sur la CPA seules 44% des propriétés soumises à PSG en ont un). Il serait également intéressant que l'ONF réalise le même travail avec les plans d'aménagement des forêts publiques qu'il a en gestion car ces forêts représentent tout de même 30% de la surface forestière de la CPA. Ceci permettrait de prévoir les volumes sur une plus grande partie de la forêt de ce territoire et aiderait donc les chaufferies à se développer sur le territoire.

2.1.1.Les données disponibles

Le CRPF de Provence-Alpes-Côte-d'Azur a fait le choix, depuis 2003, de numériser et centraliser tous les PSG établis sur la région. Après chaque commission d'agrément de PSG, la description des peuplements ainsi que des informations telles que le type d'intervention qui y sera pratiquée ou l'année prévue de l'intervention sont enregistrés dans une base de données SIG spécialement dédiée aux PSG. Les types de peuplements et d'intervention qui sont répertoriés dans cette base utilisent tous la nomenclature du Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) afin d'assurer l'homogénéité des données.

Cet outil permet donc de visualiser rapidement sur une carte les PSG qui sont en cours de validité et les interventions qui sont prévues dans chacun d'eux.

Il est bien sûr possible, sur MapInfo d'extraire une partie de cette base de données.

2.1.2.La méthode utilisée

2.1.2-1 Les hypothèses de calcul

	A	C	H	J	Q	AQ	AT	AU
1	NUMERO_PSG	PEUPLEMENT	INTERVENTION	ANNEE_INTER	SURFACE	NOM_COMMUNE	ESSENCE1	ESSENCE2
2	13-1044-1	CV 274112	Coupraj	1996	0,3371	VAUVENARGUES	C	Aucune
3	13-1044-1	CP 273112-1	Coupraj	1996	1,4692	VAUVENARGUES	C	Aucune
4	13-1044-1	CV 274112	Coupraj	1996	0,1367	VAUVENARGUES	C	Aucune
5	13-1044-1	CP 273112-1	Coupraj	2000	0,6208	VAUVENARGUES	C	Aucune
6	13-1044-1	CV/CP 273117	VieProv	0	0,4480	VAUVENARGUES	C	Aucune
7	13-1044-1	CV 274112	VieProv	0	0,3435	VAUVENARGUES	C	Aucune
8	13-1044-1	CV/CP 273117	VieProv	0	0,1387	VAUVENARGUES	C	Aucune
9	13-1044-1	CP 273112-1	VieProv	0	0,2649	VAUVENARGUES	C	Aucune
10	13-1044-1	CV 274112	Coupraj	1998	1,8898	VAUVENARGUES	C	Aucune
11	13-1044-1	CV 274112	Coupraj	1998	4,4968	VAUVENARGUES	C	Aucune
12	13-1044-1	CV 274112	Coupraj	2000	5,3365	VAUVENARGUES	C	Aucune
13	13-1044-1	L-G-M	VieProv	0	1,4844	VAUVENARGUES	Abs	Aucune
14	13-1044-1	CP 273111	VieProv	0	0,3303	VAUVENARGUES	C	Aucune
15	13-1044-1	CP 273112-1	Coupraj	1998	0,6991	VAUVENARGUES	C	Aucune
16	13-1599-3	PA 271115	VieProv	0	2,3243	VENELLES	P	P
17	13-1599-3	PA 271115	VieProv	0	1,5800	VENELLES	P	P
18	13-1599-3	L-G-M	VieProv	0	3,2279	VENELLES	Aucune	Aucune
19	13-1599-3	PA 271115	Coregul	2010	1,0355	VENELLES	P	P
20	13-1599-3	CV 274112	VieProv	0	0,0109	VENELLES	C	Aucune
21	13-1599-3	PA 271115	Coregul	2004	1,8947	VENELLES	P	P

SRGS / Intervention / Essence / Traitement TCD Volume totaux / TCD / peuplements_par PSG_CPA_3003201

Figure 14 : *Extrait de la base de données des PSG sur le territoire de la CPA*

Les données concernant les PSG sur la CPA ont été extraites de la base de données PSG sur l'ensemble de la région (cf. aperçu figure 14). C'est à partir de ces informations que les calculs ont été réalisés.

Afin que l'évaluation des futurs volumes récoltables soit la plus précise possible, plusieurs colonnes de la base de données ont été utilisées:

- Pour décrire le peuplement: -La colonne « PEUPLEMENT » qui donne le type de peuplement selon la nomenclature SRGS. Cette colonne est importante pour l'estimation car en fonction du type de peuplement le volume prélevé lors d'une intervention ne sera pas le même. On ne récoltera pas par exemple la même quantité, ni le même type de bois, lors d'une coupe d'éclaircie dans une vieille futaie claire de Pin d'Alep que dans une jeune futaie de Chêne pubescent. Cette colonne est composée de codes, chacun correspondant, dans le SRGS, a un type de peuplement

-Les colonnes « ESSENCE1 » et « ESSENCE2 » qui donnent le nom des deux principales essences composant le peuplement.

- Pour décrire l'intervention pratiquée: La colonne « INTERVENTION » qui explicite le type d'intervention qui sera pratiqué dans la parcelle. Comme le montre la figure 14, elle est également composée de codes. Chaque code correspond à un type d'intervention selon les modalités du SRGS. Par exemple, « Coupraj » correspond à une coupe de rajeunissement dans le taillis.

Hypothèse 1

Pour simplifier les tableaux par la suite, les colonnes Essences1 et Essence2 ont été simplifiées en 5 catégories de la manière suivante:
-Chênes (notée C): regroupe le Chêne vert et le Chêne pubescent.
-Autres feuillus (notée AF): regroupe toutes les autres essences feuillues
-Pins (notée P): regroupe tous les pins
-Autres résineux (notée AR): regroupe tous les autres résineux
-Arboretum: ceci n'apparaît qu'une fois mais il paraissait difficile de l'inclure dans l'une des quatre autres catégories.

Ce choix a été fait car sur la CPA, la majorité des peuplements sont composés de taillis de chêne et de futaie de Pin d'Alep. Les autres essences représentant de très faibles surfaces (environ 250 ha sur les plus de 12 000 ha de la CPA) elles n'ont que peu d'influence sur le volume final estimé.

Hypothèse 2

Il a été estimé que seuls les bois de résineux serviraient à faire de la plaquette forestière, le bois de chêne étant généralement déjà valorisé en bois-bûche.

Hypothèse 3

Pour l'estimation de la part de bois énergie qu'il est possible de tirer d'une coupe, la coopérative Provence Forêt a été consultée. Il en est ressorti qu'actuellement il y avait peu de tri lors des chantiers d'exploitations car le coût supplémentaire engendré par le tri n'est pas couvert par la vente des bois dans des valorisations différentes. C'est donc généralement la totalité de la coupe qui est soit transformée en plaquettes, soit envoyée à l'usine de pâte à papier. Le choix est fait en fonction de la conjoncture du moment, de l'accessibilité de la parcelle au broyeur, etc. Ainsi il a été pris comme hypothèse que tout le bois de résineux était potentiellement valorisable en bois énergie et que seules les conditions du marché détermineraient, au moment de la coupe, sa valorisation en plaquettes ou en pâte à papier.

Hypothèse 4

Les PSG étant réalisés par des personnes connaissant le terrain et les conditions d'accessibilité aux parcelles, il a été supposé que les interventions prévues dans les PSG ne nécessitaient pas d'investissement lourds pour permettre l'accès aux zones de coupe. Elles pouvaient donc toutes être réalisées à un coût raisonnable.

2.1.2-2 La procédure de calcul

Figure 15 : *Extrait de la « table des estimations »*

	A	B	C	D	E	F
1	**INTERVENTION**	**PEUPLEMENT**	**ESSENCE1**	**ESSENCE2**	**SURFACE (ha)**	**Volume Résineux (m^3/ha)**
2	Abattage bois brûlés	Formations boisées autres que les forêts denses Le couvert arboré est de 10 à 40%	P	AF	15,2801	50
3	Conversion ou éclaircie des feuillus et extraction des résineux	Futaie de Pin d'Alep avec taillis Taillis et futaie dans les mêmes proportions en couvert	P	C	45,895	40
4	Coupe de régularisation Coupe dans un peuplement irrégulier destinée à régulariser le peuplement (en général 2 stades dont un dominant)	Futaie adulte et vieille futaie > à 40 ans	P	C	5,3678	50
5		Futaie irrégulière	P	Abs	6,7501	80
6				C	10,885	80
7				P	114,4119	80
8		Futaie issue de colonisation récente – bonne station Irrégulier, plusieurs classes de diamètre, couvert variable, classes de fertilité I et II	P	P	1,4152	80
	Traitement irrégulier pied à pied ou par bouquets Intervention comprenant à la fois l'ensemble des interventions ci-dessus	Futaie de Pin d'Alep avec taillis				

Essence / Traitement TCD Volume totaux / TCD / Final / peuplements_par PSG_CPA_3003201

À partir des quatre colonnes citées ci-dessus, un tableau croisé dynamique a été réalisé avec l'aide d'Excel puis remanié afin de le rendre plus lisible. Un extrait est donné ci-dessus (figure 15).

Les quatre premières colonnes de ce tableau permettent de recenser tous les types d'intervention qui existent dans chacun des types de peuplements qui existent dans les PSG se trouvant dans le périmètre de la CPA.

La colonne « Volume résineux récoltable (m3/ha) » est ajoutée par la suite. Une fois remplie et en appliquant les hypothèses de départ, c'est cette colonne qui permettra de faire les estimations de volumes de bois-énergie récoltables dans la CPA.

Cette colonne est remplie à dire d'expert:

- Dans les cas où seuls les feuillus font l'objet d'un traitement, le volume résineux récolté est nul.
- De même pour les zones de non intervention et de vieillissement provisoire puisque aucune coupe n'est prévue dans ces zones.
- Un volume nul a également été attribué aux zones de plantations ainsi qu'aux opérations de dégagement.
- Pour tous les autres cas, M. Joliclerc (bureau d'étude EGA), M. Martineau (Technicien CRPF) et M. Delenne (Technicien CRPF responsable de la majorité des communes de la CPA) ont été consultés pour remplir la colonne. Ces personnes ont été choisies pour leur expérience du terrain et le fait qu'elles aient été les témoins de nombreuses coupes dans la région. Ces estimations sont bien entendu améliorables. D'ailleurs les calculs qui suivent ont été pensés de façon dynamique dans le classeur Excel afin que les résultats finaux soient automatiquement mis à jour lors de changements dans les volumes résineux récoltables. On peut également préciser que ces chiffres estimatifs sont ceux d'une coupe « traditionelle », ils ne prennent donc pas en compte les rémanents qui pourraient éventuellement être récoltés (ou le traitement par arbre entier). L'expérience a montré (communication personnelle avec Louis-Michel Duhen) que la récolte des rémanents et des bois de

faible diamètre permettait d'augmenter de 20% le volume de bois récolté lors d'une exploitation. Cependant, ce volume supplémentaire n'a pas été pris en compte dans la méthode décrite ci-après.

Cette table a été nommée « table des estimations ».

A partir de cette table des estimations, un volume de bois résineux récoltable dans chaque parcelle a pu être établi en fonction du type de peuplement, du type d'intervention et de la surface traitée.

Une fois ce travail réalisé il est aisé, à l'aide de tableaux croisés dynamiques d'obtenir les volumes récoltables par année ou encore par commune.

2.1.3.Résultats

Avec ce fichier, on obtient par exemple, une estimation d'environ 8 000 m3/an en moyenne, sur une période de 5 ans, de bois récoltables susceptibles d'être valorisés en bois énergie. Ces volumes sont répartis sur l'ensemble des communes de la CPA.

On peut également dire, grâce à cet outils que sur nos quatre communes test, en 2012, seule celle de Rognes a un PSG où des coupes sont prévues cette année.

On le voit bien, ce fichier permet de faire rapidement ces estimations et, s'il venait à couvrir la majorité du territoire, deviendrait un outil très puissant pour les chaufferies biomasse dans l'estimation de la ressource dont elles disposent. Cependant, à l'heure actuelle, cette méthode ne prend en compte que 20% de la surface forestière de la communauté d'agglomération. Il serait donc intéressant de tenter d'étendre la surface prise en compte dans cette méthode comme nous l'avons développé au début de ce chapitre (augmentation des surfaces dotées d'un PSG).

2.1.4.Intérêt de la démarche

2.1.4-1 Malgré quelques éléments susceptibles d'être améliorés...

Certains éléments de cette méthode peuvent faire l'objet de critiques. En effet, on peut commencer par rappeler que les interventions prévues dans les PSG peuvent être réalisées dans les 5 années qui précèdent ou qui suivent l'année inscrite dans le document. Ceci laisse donc une marge d'incertitude quant au volume récoltable à une date donnée. Ensuite, elle ne tient pas compte du renouvellement des documents: si un PSG arrive à expiration en 2013 et que l'on regarde, en 2012, les volumes qui seront récoltables en 2014, on ne prendra pas en compte les volumes (s'ils existent) contenus dans le renouvellement de ce PSG. Enfin, les volumes utilisés ne sont que des estimations. Cette méthode est donc utile pour estimer rapidement les volumes de bois qui seront potentiellement récoltés pour le bois-énergie dans les PSG concernés, mais de façon grossière . Cependant cette estimation est amplement suffisante pour l'utilisation qui en sera faite.

De plus, il serait nécessaire, pour que ces quantités soient utilisables par tous les acteurs de la filière bois énergie (forestiers mais également énergéticiens, etc.) de convertir ces volumes de bois en tonnes équivalent pétrole ou en Mwh.

Ensuite, la colonne « Volume résineux récoltable (m3/ha) » est remplie à dire d'expert donc toujours critiquable. Par conséquent les estimations pourront être améliorées au fur et à mesure des connaissances. Par exemple, le suivi des quantités de bois valorisés en bois énergie lors des chantiers expérimentaux sur Lambesc devrait permettre cette amélioration. Pour cela le fichier Excel a été conçu de façon dynamique de sorte que les résultats s'actualisent automatiquement si un volume de la table des estimations est modifié.

Enfin, pour les calculs il a été considéré que la totalité du bois résineux pouvait potentiellement être valorisée en bois-énergie car, à l'heure actuelle, il n'y a pas de tri sur les chantiers (car ce n'est pas économiquement viable): le bois est valorisé en totalité soit en pâte à papier, soit en bois énergie. Cependant, avec le développement de la filière il est souhaitable que ce tri se fasse: que le bois utilisable en pâte à papier soit valorisé comme tel et que les exploitants récoltent le reste (rémanents, peuplements de qualité trop faible, bois de petits diamètres, etc.) pour le bois énergie.

Ceci pour trois raisons: -chaque qualité de bois doit être valorisé le mieux possible (il est possible que le prix du bois énergie dépasse celui de la pâte à papier, dans ce cas cet argument n'est plus utilisable)

-Si l'on ne récolte que les résidus de coupe pour le bois énergie, la filière de la pâte à papier ne sera pas déstabilisée

-L'utilisation, pour l'énergie, de bois qui pourraient être valorisés dans des filières stockant le carbone à plus long terme va contre le principe de la diminution des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Dans le cadre du projet Proforbiomed, le CRPF essaye d'ailleurs d'observer si, sur la récolte qui sera effectuée lors des opérations de regroupement, ce tri sera possible et dans quelles conditions. Le suivi des quantités de bois valorisé en bois énergie lors de ces chantiers devrait permettre également d'améliorer les chiffres de la « table des estimations ».

2.1.4-2 ...Cette méthode apporte une réponse au problème de fiabilité de la ressource et mérite d'être développée

La force de cette méthode réside dans le fait qu'elle recense des volumes de bois qui sont réellement programmés pour être récoltés. Les propriétaires qui ont signé le PSG sont déjà d'accord pour qu'un exploitant vienne récolter le bois dans la parcelle identifiée. Ainsi, bien que la récolte estimée soit tributaire d'un appui technique et commercial au propriétaire, l'estimation est relativement fiable.

C'est ce qui différencie cette méthode des volumes estimés dans les Plan d'approvisionnement territoriaux (PAT) par exemple. En effet les PAT recensent les volumes qui pourraient être récoltés sur un territoire sans tenir compte de l'aspect foncier. Ainsi, ces documents donnent une estimation des volumes qui pourraient être récoltés mais dont une grande partie appartient à des propriétaires privés qui ne sont pas forcément d'accord pour vendre leur bois. Il n'est donc pas possible, dans les PAT, d'être sûr (ou presque) que ce volume sera récolté. On peut souligner qu'il n'existe pas de PAT sur la CPA mais que la communauté d'agglomération prévoit de réaliser un document qui a pratiquement les mêmes caractéristiques que le PAT et qui sera nommé Schéma d'approvisionnement territorial.

Le développement de la méthode d'estimation présentée dans ce chapitre permettrait donc aux chaufferies d'avoir des estimations plus fiables de la ressource sur laquelle elle peuvent compter ce qui pourrait les inciter à s'installer et contribuer ainsi au développement de la filière.

Toutefois, malgré les tous les efforts qui pourraient être faits sur les grandes propriétés privées et les forêts publiques pour augmenter la surface couverte par cette méthode d'estimation, les espaces forestiers possédés par les petits propriétaires (environ 50% de la surface forestière de la CPA) resteront en dehors des statistiques. Pour pouvoir également compter sur la ressource issue de leur forêt, le CRPF essaye de les motiver et de les structurer pour qu'ils deviennent de véritables fournisseurs de la filière. L'opération de regroupement menée sur Lambesc tente de mettre en place une méthodologie et des arguments pour réaliser ce projet.

2.2.En mettant en place des opérations de regroupement et de motivation des petits propriétaires comme il a été fait sur Lambesc

2.2.1.Le contexte forestier et foncier de la commune

Les peuplements forestiers de la commune de Lambesc (figure 17) sont principalement composés de futaies de Pin, avec ou sans taillis de Chêne vert ou pubescent en sous étage. On trouve également au Nord de la commune quelques peuplements de Chênes purs, généralement conduits en taillis.

Figure 16 : *Futaie de Pin d'Alep avec taillis de Chêne vert et pubescent en sous étage sur la commune de Lambesc*
(Source: photo personnelle

Figure 16bis : *Taillis de Chêne vert sur la commune de Lambesc*
(Source: photo personnelle)

Les forêts du Nord-ouest de ce territoire ont été partiellement détruites par deux incendies qui ont eu lieu en 1995 et en 2003. C'est pourquoi de nombreuses parcelles sont actuellement à l'état de garrigue avec, à certains endroits de la régénération de Pin d'Alep. On peut signaler que quelques parcelles appartenant à la commune ont été plantées en Pin et Cèdre.

1100 ha de forêt sont publics. Le reste, environ 1600ha, appartient à des propriétaires privés. Comme dans le reste de la région, la propriété forestière sur la commune de Lambesc est très morcelée: Près de la totalité des propriétaires (90%) possède moins de 4ha de forêt. Mais les 10% restant possèdent un peu plus de 75% de la surface forestière privée.
La carte ci-contre (figure 18) donne une idée de la répartition des tailles des propriétés sur la commune.

Les différentes étapes de l'opération de regroupement menée sur la commune test de Lambesc sont décrites dans les paragraphes ci-dessous.

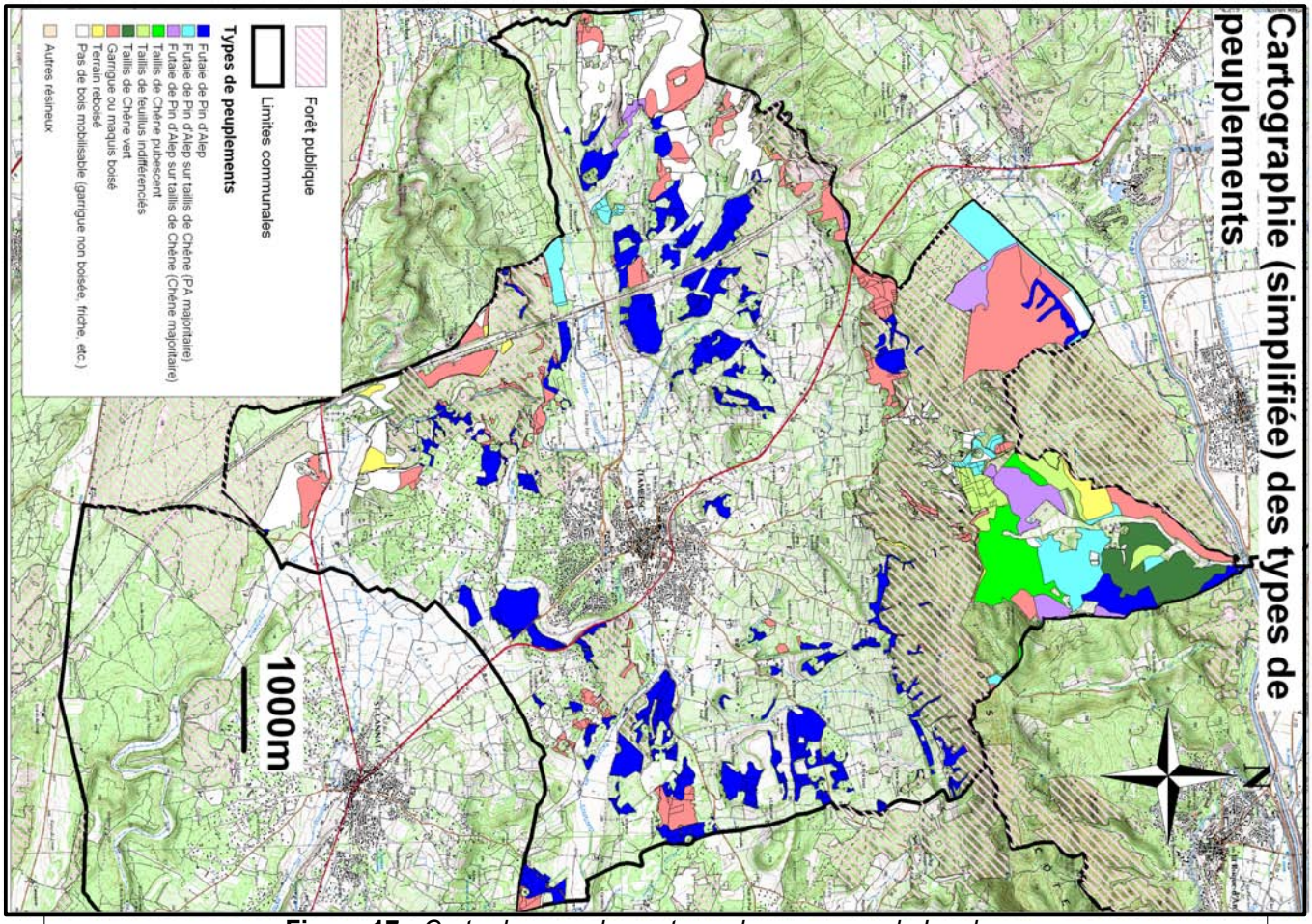

Figure 17 : *Carte des peuplements sur la commune de Lambesc*
(Source: couche SIG des peuplements IFN)

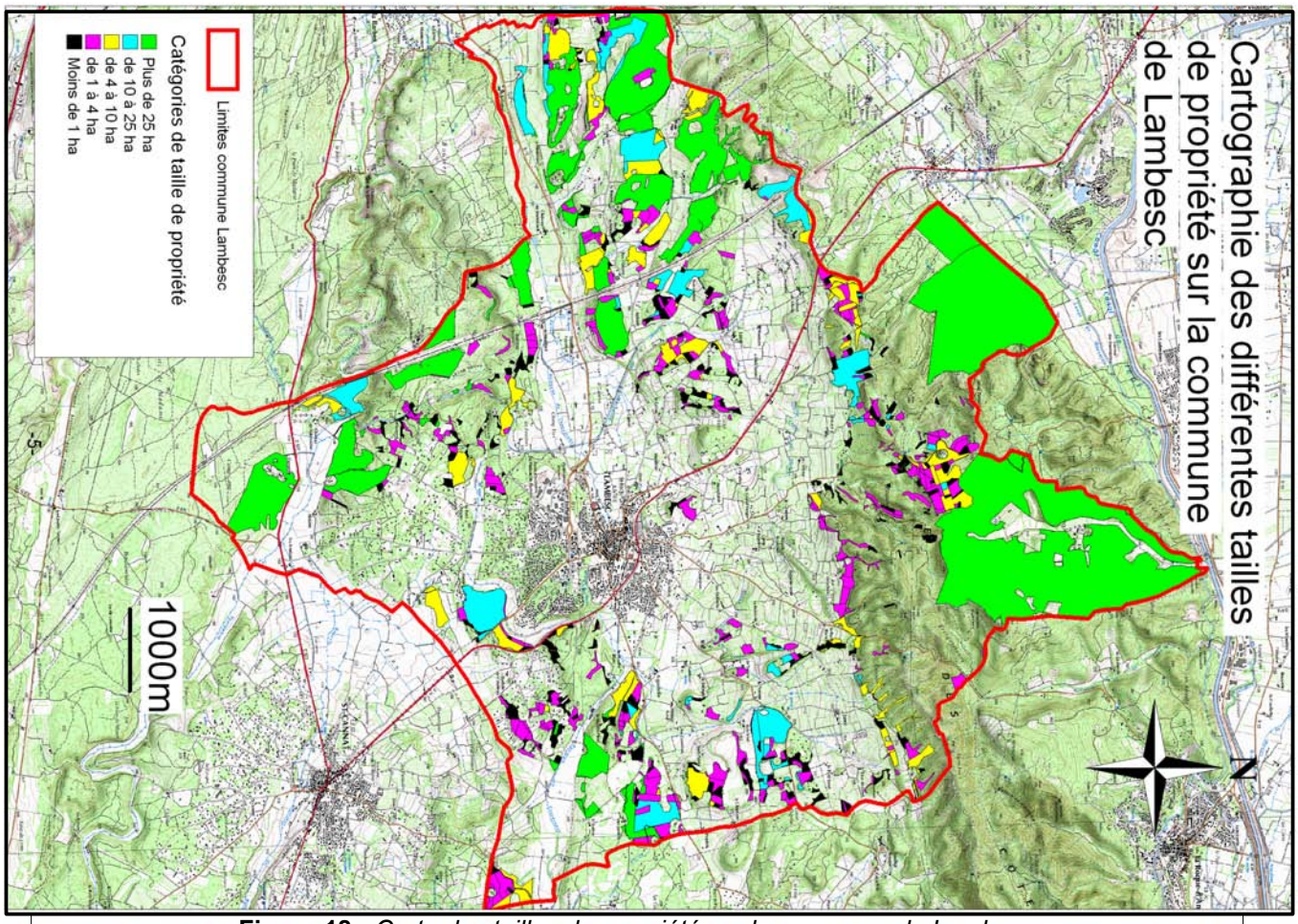

Figure 18 : *Carte des tailles de propriété sur la commune de Lambesc*
(Source : Base cadastrale du CRPF)

Comme l'impose le programme Proforbiomed et dans une logique de territoire, toute l'opération s'est faite en collaboration étroite avec la Mairie de Lambesc (et la CPA) grâce à plusieurs réunions et de nombreux échanges de courriels.

2.2.2.Le questionnaire et la lettre aux propriétaires

Lors d'une première réunion avec la mairie (compte-rendu en annexe 2.1) il a paru important, pour initier le processus de regroupement, de connaître les attentes des propriétaires vis-à-vis de leur patrimoine forestier. Il a donc été décidé que la première étape serait de contacter les propriétaires par courrier en leur envoyant un questionnaire de sondage d'opinion accompagné d'une lettre. Ce mode de communication semblait être le plus approprié à la démarche – le prix, plus élevé, d'un sondage téléphonique, par exemple, aurait été incompatible avec la reproductibilité de la méthode.

Pour cette étape, en plus de la CPA et de la mairie de Lambesc, le Syndicat des propriétaires forestiers des Bouches-du-Rhône (il sera désigné par la suite par « le Syndicat ») a également été associé à la démarche. Ceci afin d'avoir le consentement et l'appui de tous les acteurs importants du territoire. Le syndicat étant reconnu par un certain nombre de propriétaires forestiers, cela permettait d'avoir plus de poids auprès de la population à sensibiliser.

2.2.2-1 L'élaboration du questionnaire et de la lettre

Le questionnaire a été réalisé en plusieurs étapes qui sont résumées dans le schéma ci-dessous.

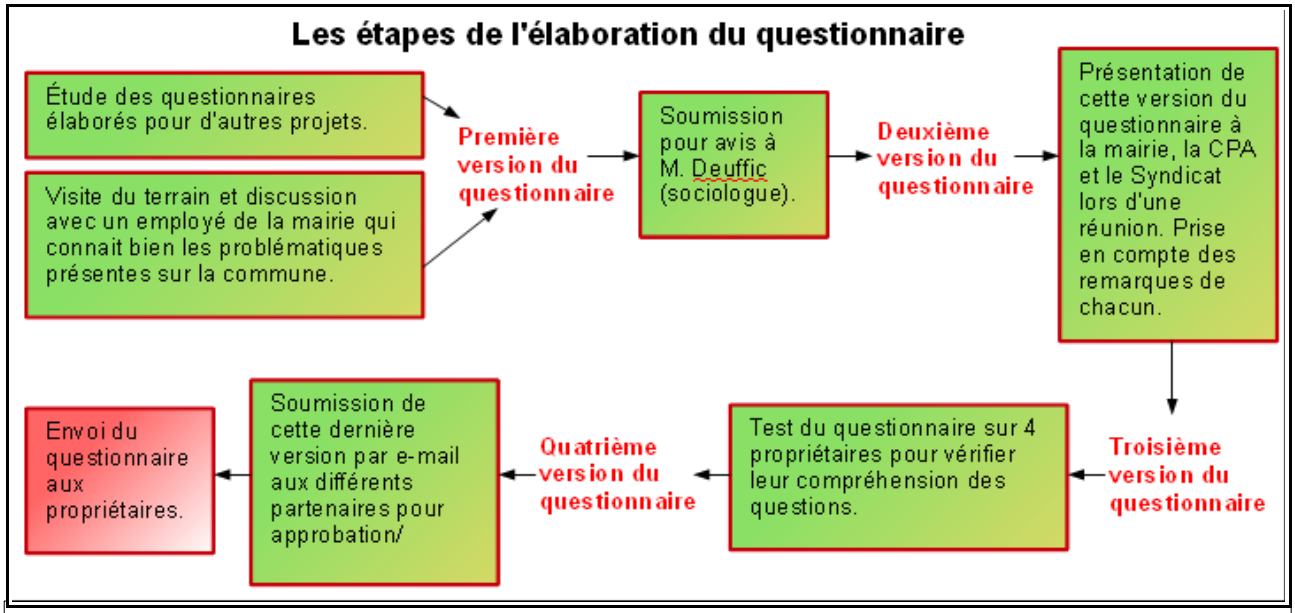

Figure 19 : *Schéma du déroulement de l'élaboration du questionnaire*

Les questions ouvertes étant très difficiles à analyser par la suite, le questionnaire était composé essentiellement de cases à cocher.

Comme on le voit sur le schéma figure 19 le travail avec plusieurs acteurs a induit la production de plusieurs versions intermédiaires du questionnaire avant d'arriver à un consensus.
Lors d'une réunion, la mairie a signalé qu'elle était en train de revoir son plan local d'urbanisme, élément que le CRPF ignorait. Il a donc été décidé, étant donné que les gens sont particulièrement méfiants, dans un contexte comme celui-ci, que le questionnaire serait anonyme.

Le syndicat des propriétaires forestiers, avec son expérience de contact avec les propriétaires forestiers était lui plus attaché à la terminologie: il a souhaité que le mot « coupe » ne soit pas employé afin de ne pas effrayer les propriétaires qui associent souvent ce terme à un paysage de coupe rase.

Le sociologue pour sa part nous a suggéré de mieux hiérarchiser les propositions, de les ranger dans un ordre logique et d'éviter d'en mettre trop de manière à ce que l'interprétation des résultats à la fin soit la moins difficile possible.

Enfin lors du test du questionnaire auprès des propriétaires forestiers, ceux-ci ont expliqué que le mot « gestion » suscitait chez eux une appréhension car ils l'associaient à une dépense d'argent. Il a donc été décidé de remplacer ce mot par « intervention » qui a une connotation moins financière dans leur esprit.

Ainsi, chaque acteur, avec son expérience et sa sensibilité, a apporté un élément au questionnaire et a permis d'élaborer le questionnaire le plus pertinent possible pour l'opération en cours.

Un exemplaire du questionnaire ainsi conçu est donné en annexe 3.1.

Lors de la réunion du 26 avril, le contenu de la lettre accompagnant le questionnaire (annexe 3.2) a également été défini: Celle-ci expose les raisons qu'a la commune de travailler en faveur du bois énergie et explique les avantages que l'on peut en tirer. Elle mentionne également qu'il n'est pas envisageable pour elle de construire une filière sans l'implication des propriétaires privés et les invite à réfléchir sur la valorisation de leur patrimoine forestier.

Contrairement à ce qui avait été fait sur la Montagne de Lure, il été décidé que la lettre d'accompagnement contiendrait également l'invitation à la réunion donnant les résultats des questionnaires, qui aurait lieu en mairie le 26 juin. Ceci permettait de donner un but concret au questionnaire ; les propriétaires étaient directement informés qu'ils pourraient voir les résultats de leurs réponses lors d'une rencontre. Cela nous semblait plus motivant pour eux. Cela nous évitait également d'avoir à ré-envoyer un courrier d'invitation et permettait de faire des économies.

Enfin, il a été décidé, afin d'avoir le plus de poids et de crédibilité possibles, que la lettre serait cosignée par la Mairie de Lambesc, le Syndicat des propriétaires forestiers et le CRPF.

Dans un but de communication et pour une plus grande visibilité du projet sur le territoire, il avait été décidé qu'un article signalant l'envoi du questionnaire et rappelant la date de la réunion paraîtrait dans le magazine bimensuel de la commune (qui devait sortir juste au bon moment). Cependant la maquette du magazine ayant été bouclée dès le mois d'avril il a finalement été impossible de publier cet article. Toutefois, la presse locale a été invitée à la réunion (voir chapitre 2.2.3-6).

2.2.2-2 L'envoi du courrier

Il est ressorti de l'étude foncière de la commune de Lambesc que sur les 474 propriétaires forestiers de la commune, les tailles de propriétés se répartissaient comme suit:

Catégorie de propriété	Surface (ha)	Nombre propriétaires	Cumul (surface, ha)	Cumul (nombre de propriétaires)	% cumulé surface	% cumulé du nombre de propriétaires
Plus de 25 ha	940,3	11	940,3	11	58%	2%
10 à 25 ha	171,7	11	1112,0	22	69%	5%
4 à 10 ha	171,6	25	1283,6	47	79%	10%
1 à 4 ha	221,1	119	1505	166	93%	35%
0,5 à 1 ha	59,8	87	1564,5	253	97%	53%
0,4 à 0,5 ha	17,6	40	1582,1	293	98%	62%
Moins de 0,4 ha	35,3	181	1617,4	474	100%	100%
Total	1617,4	474				

Figure 20 : *Tableau de répartition des tailles de propriétés sur la commune de Lambesc*

L'expérience a montré que, généralement, lors d'un sondage par questionnaire le taux de retour se situe en moyenne entre 5 et 10%. Pour pouvoir faire des analyse statistiques correctes par la suite il était nécessaire d'obtenir un minimum de 25 réponses. Ainsi, il a été décidé de contacter les propriétaires de plus de 0,4 ha car avec un taux de retour de 10% environ 29 réponses seraient obtenues. De plus ce choix permettait de contacter seulement 62% des propriétaires tout en représentant plus de 98% de la surface.

Après quelques ajustements d'adresses, l'envoi des courriers s'est fait à partir des adresses que le CRPF possédait dans sa base cadastrale. 284 questionnaires ont ainsi été envoyés.

Afin de faciliter le renvoi du questionnaire par les propriétaires, une enveloppe portant l'adresse du CRPF a été jointe à l'envoi. Un délai de 15 jours a été laissé aux propriétaires pour renvoyer le questionnaire.

2.2.3.Le retour et les résultats du questionnaire

Sur les 284 questionnaires envoyés, 40 réponses nous sont parvenues. En faisant abstraction des 37 retours à l'expéditeur pour adresse incorrecte, cela fait un taux de réponse de 16%. Le taux moyen de réponse à un sondage étant généralement de 5%, ce taux de réponse est plutôt satisfaisant. Celui-ci permet de dégager des tendances (qui demanderaient à être étayées sur le plan statistique) à propos de propriétaires forestiers de Lambesc.

La façon dont les questionnaires ont été analysés est donnée dans le chapitre 3 qui décrit les outils mis en place pour faciliter la reproduction de la démarche.

Plusieurs points importants sont ressortis de l'analyse des résultats. Tous les résultats présentés ci-après sont les réponses données par les 40 propriétaires ayant retourné le questionnaire, ils mettent en avant les tendances mais ne prétendent pas être la représentation exacte de l'avis de l'ensemble des propriétaires forestiers de la commune.

2.2.3-1 La forêt est avant tout leur patrimoine

Les propriétaires ayant répondu voient avant tout leur forêt comme un patrimoine, qu'ils pourront éventuellement transmettre à leurs enfants. Viennent ensuite les aspects de loisirs et de biodiversité ainsi que le bois de chauffage. On remarque également que l'aspect revenu financier n'est jamais cité (cet aspect sera développé plus loin). Autre résultat encourageant, moins de 10% voient leur forêt comme une contrainte. En revanche aucun propriétaire interrogé ne considère sa forêt comme une source potentielle de revenu.

Attention, pour le graphique présenté en figure 21, le propriétaire avait le droit de choisir plusieurs réponses. Par conséquent la somme des pourcentages est supérieure à 100.

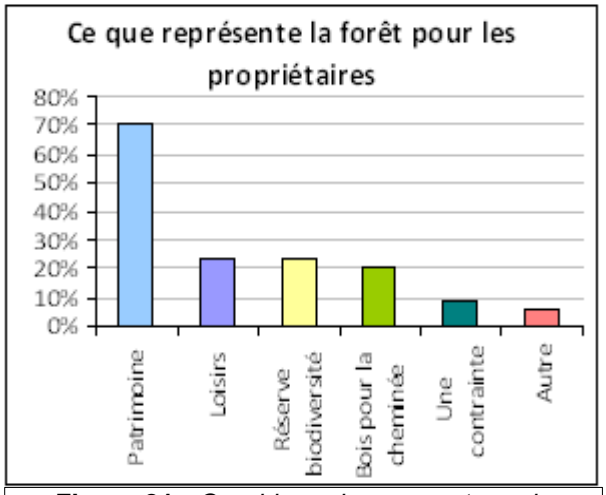

Figure 21 : *Graphique du pourcentage de propriétaires en fonction de leur représentation de la forêt*

2.2.3-2 Les propriétaires sont actifs...

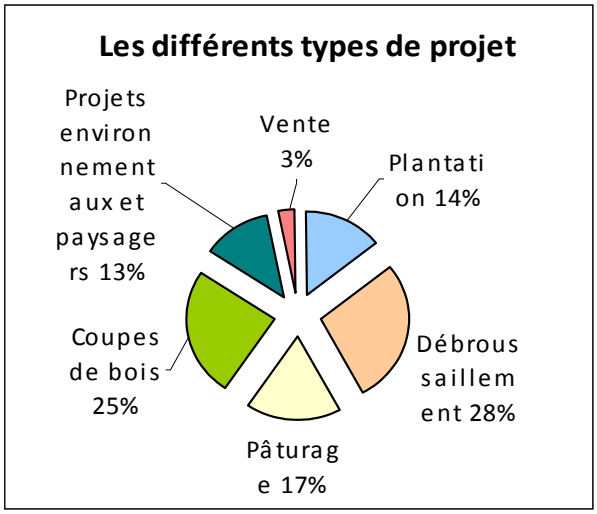

Figure 22 : *Graphique de la répartition des types de projets qu'ont les propriétaires*

71% des propriétaires ont des projets. On peut donc dire que l'on a des propriétaires actifs, qui, généralement, ne laissent pas totalement leur forêt livrée à elle-même. Il faut cependant nuancer ce propos en rappelant que ce sont 71% des propriétaires qui ont répondu. Or on peut supposer que si le propriétaire prend la peine de répondre c'est qu'il est déjà partiellement intéressé par son patrimoine forestier.

Les principaux projets cités sont le débroussaillement et les coupes de bois. On retrouve également quelques projets de plantation qui s'expliquent souvent par la destruction des peuplements lors des incendies de 1995 et 2003 qui ont ravagé une grande partie du Nord de la commune. Cependant ces projets de plantation sont très rarement réalisés, probablement par manque de moyens.

2.2.3-3 … Mais éprouvent des difficultés à gérer leur patrimoine

Les difficultés de gestion sont principalement celles que l'on retrouve partout pour les petites surfaces, à savoir : l'éloignement, le coût de la gestion élevée et la surface trop faible.

On note aussi que la vulnérabilité des peuplements à l'incendie ne ressort pas du tout comme une difficulté dans la réalisation de projets (aucun propriétaire ne l'a identifiée comme telle). Il s'avérera cependant par la suite (lors des entretiens) que ce risque est tout de même très présent à l'esprit des propriétaires.

Attention, pour le graphique présenté en figure 21, le propriétaire avait le droit de choisir plusieurs réponses. Par conséquent la somme des pourcentages est supérieure à 100.

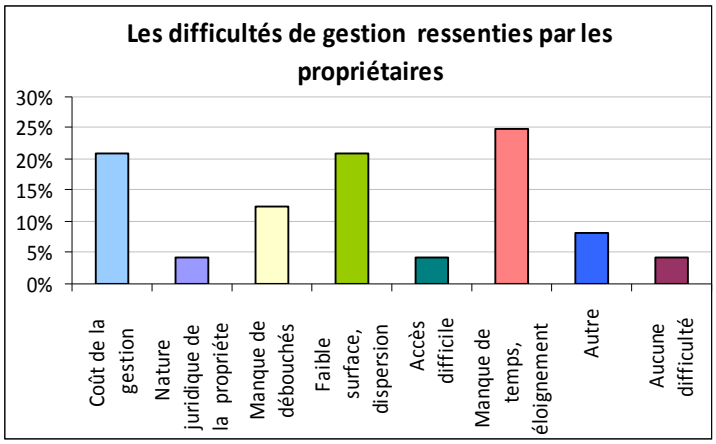

Figure 23 : *Graphique du pourcentage de propriétaire en fonction de la difficulté rencontrée*

2.2.3-4 La majorité d'entre eux est prête à travailler ensemble

Très peu des propriétaires qui ont répondu se sont prononcés catégoriquement contre une association (12%). En revanche, si l'intérêt de se regrouper est évident pour les petits propriétaires – beaucoup ont répondu « oui » à la question de savoir s'ils étaient d'accord pour s'associer à d'autres propriétaires – les plus grands, eux, restent à convaincre « ont-ils eux aussi quelque chose à gagner dans le regroupement ? » – la plupart ont répondu « je ne sais pas » à la même question. Il sera donc important par la suite de montrer à ces plus grands propriétaires l'intérêt du regroupement.

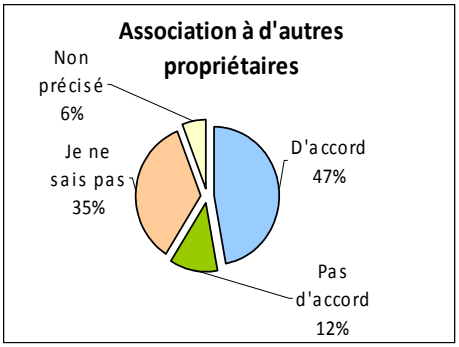

Figure 24 : *Répartition de l'avis des propriétaires quant à la question de savoir s'il sont prêts à s'associer à d'autres*

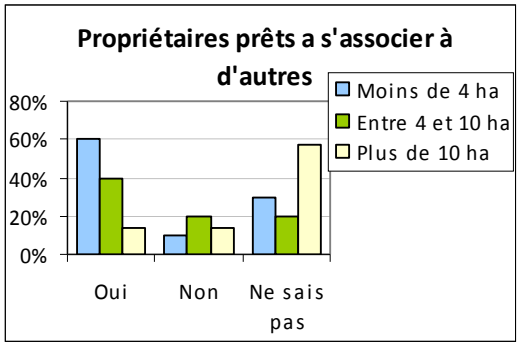

Figure 25 : *Graphique du pourcentage de propriétaires prêts ou non à s'associer à d'autres selon la taille de la propriété*

2.2.3-5 Les loisirs pratiqués en forêt n'empêchent pas les propriétaires de vouloir intervenir en forêt

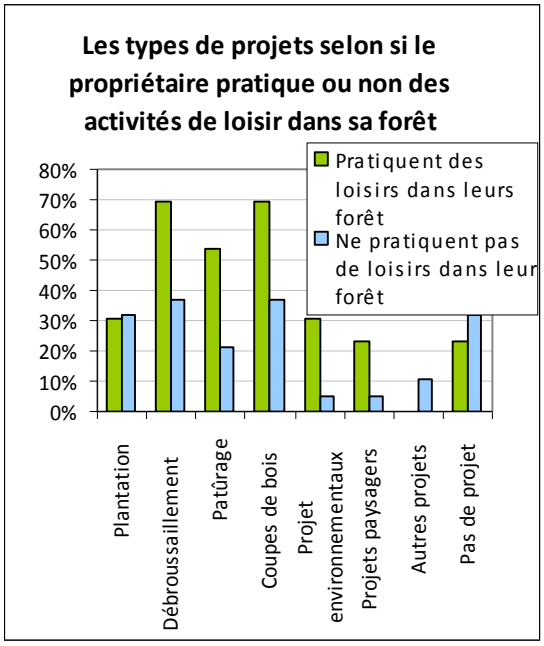

Figure 26 : *Graphique du pourcentage de propriétaires en fonction du type de projet et de la pratique ou non d'activités de loisir dans la forêt*

Malgré une forte présence des activités de loisirs dans les forêts, les propriétaires sont conscients que des coupes de bois régulières sont importantes pour le maintien en bon état de la forêt et sont prêts à les réaliser (70% des propriétaires qui pratiquent les loisirs dans leur forêt ont des projets de types coupe de bois).

Attention, pour le graphique présenté en figure 21, le propriétaire avait le droit de choisir plusieurs réponses. Par conséquent la somme des pourcentages est supérieure à 100.

2.2.3-6 Une réunion pour présenter ces résultats

Tous ces résultats ont été exposés lors d'une réunion d'information du 26 juin à la mairie de Lambesc. Le fichier Power Point de la présentation est donné en annexe 4.1. De plus, un livret, récapitulant l'ensemble des résultats question par question et quelques résultats croisés intéressants a été édité et distribué aux propriétaires lors de cette réunion. Les points forts avancés dans ce dépliant sont ceux donnés dans les paragraphes précédents (2.2.3-1 à 2.2.3-5). Un exemplaire de celui-ci est également donné en annexe 4.2.

La réunion de présentation du 26 juin 2012 a eu lieu dans la salle du conseil de la mairie de Lambesc. Étaient présents le Maire de Lambesc et le responsable forêt de la mairie, un représentant de la CPA, un représentant du Syndicat et le CRPF (Louis-Michel Duhen, Nicolas Joly et moi-même). Les 15 propriétaires forestiers présents leurs faisaient face dans la salle.

La réunion a débuté par un bref rappel par chacun des acteurs de son rôle dans le projet. Les principaux résultats du questionnaire ont ensuite été présentés. Après chaque diapositive les propriétaires avaient la possibilité de réagir au résultat qui venait d'être énoncé. Peu de remarques ont été faites à ce moment-là.

Enfin, la suite du projet a été expliquée aux propriétaires: contact des propriétaires par le prestataire, définition des opérations à mener chez eux, etc.

Pendant la phase réservée aux questions qui a suivi, les propriétaires ont posé des questions à propos du coût de l'opération, de l'intérêt pour eux d'entrer dans la démarche (étant donné que ça ne leur rapporterait pas d'argent). Certains ont déclaré qu'ils pensaient que c'était trop tôt, qu'il faudrait attendre que les chaufferies se mettent en place avant de réfléchir à comment les approvisionner. Finalement, une discussion sur l'intérêt et le coût du broyage des rémanents après coupe a terminé cette phase de questions.

La réunion s'est clôturée par un apéritif offert par le CRPF afin de permettre aux propriétaires d'aborder des questions et d'exprimer des opinions plus personnelles que lors de la discussion formelle.

Le sentiment global à la fin de cette réunion, était que les propriétaires étaient prêts, pour la plupart, à faire quelque chose chez eux mais que cela ne devait pas leur demander un réel investissement autant en temps qu'en argent. Il a semblé qu'ils n'étaient pas contre le projet mais qu'ils ne seraient pas non plus porteurs de celui-ci.

Comme prévu au début du projet, la presse avait été conviée à cette réunion de présentation et deux articles ont été publiés dans le journal la Provence et le Régional dont une copie est donnée en annexe 8

Ces articles reprennent bien l'idée de la valorisation des espaces forestiers comme une source de bois pour se chauffer. Ils expliquent également bien les actions qui ont été menées jusqu'ici. Il est cependant dommage, étant donné que ces journaux seront probablement lus par des propriétaires d'autres communes de la CPA, qu'il ne soit pas mentionné l'intention d'étendre la démarche à tout le territoire de la communauté d'agglomération. Cela aurait permis de commencer à attirer l'attention des propriétaires sur ce qui pouvait se passer prochainement sur leur commune.

2.2.4.Les entretiens individuels

Afin d'approfondir les réponses données dans le questionnaire, et de comprendre les motivations des propriétaires, des entretiens ont été conduits avec certains d'entre eux quelques semaines après la réunion du 26 juin.

Cette idée de rencontre a été émise dès l'élaboration du questionnaire et une case prévue à cet effet à la fin de celui-ci permettait au propriétaire de décider s'il était d'accord ou non pour un entretien et de communiquer ses coordonnées le cas échéant (on rappelle ici que le questionnaire était anonyme au départ).

2.2.4-1.Le choix des propriétaires à rencontrer

Il n'était pas possible, pour des raisons évidentes de temps et de reproductibilité de l'opération, de s'entretenir avec tous les propriétaires ayant répondu au questionnaire. De plus l'objectif était d'obtenir des informations supplémentaires et de préciser certaines positions et non de construire un échantillon statistiquement représentatif de la population.
Il a donc été décidé d'en choisir seulement quelques-uns mais de les choisir de sorte que leur population soit la plus représentative possible de la diversité des personnes ayant répondu.

Trois critères principaux ont pour cela été pris en compte. Le premier critère était celui de la taille des propriétés : j'ai pris soin de choisir des propriétaires dans les trois classes de surface (moins de 4 ha, entre 4 et 10 ha et plus de 10 ha).

Ensuite, les propriétaires ont été choisis sur la base de leur présence à la réunion. J'ai supposé que leur présence signifiait qu'ils avaient un intérêt pour leur patrimoine forestier. Trois personnes qui étaient à la réunion ont donc été sélectionnées. J'ai également choisi des personnes qui ne s'y sont pas rendues.
Selon moi deux raisons pouvaient être à l'origine de leur absence:

-soit parce qu'elles ne sont pas intéressées par le sujet et dans ce cas-là il était utile de connaître leur avis et leurs raisons, pour éventuellement les convaincre par la suite de s'y intéresser.

-soit, bien qu'elles soient intéressées, elles n'ont pas pu s'y rendre auquel cas elles ont aussi probablement un avis sur la question.

Enfin le troisième critère était celui de la présence ou non de projets sur la propriété et des difficultés rencontrées. Il me semblait intéressant de comprendre pourquoi certaines personnes n'avaient pas de projet et quels étaient les problèmes auxquels se heurtaient celles qui en avaient.

Finalement 6 personnes ont été choisies. Cependant, seules trois ont été effectivement rencontrées, les trois autres étant peu disponibles et le stage touchant à sa fin. Ceci biaise les résultats des entretiens car toutes les personnes rencontrées étaient d'accord pour s'associer à d'autres propriétaires et aucun propriétaire de plus de 25 ha n'a pu être rencontré. Or il aurait été utile de rencontrer les propriétaires qui n'étaient pas d'accord pour se regrouper afin de comprendre les raisons de leur réticence à l'association et éventuellement trouver par la suite les arguments pour les faire changer d'avis. Malheureusement par manque de temps, et surtout de disponibilité de leur part, je n'ai pas pu rencontrer ces personnes.

2.2.4-2 La méthode d'entretien

Les entretiens menés étaient semis directifs, ils prenaient donc la forme d'une discussion orientée à l'aide de questions ouvertes posées par la personne qui menait l'entretien.

Bien que ce type d'entretien ait la forme d'une discussion libre il est tout de même important de le préparer au préalable. Ceci, afin d'obtenir le maximum de réponses aux questions que l'on se pose et d'éviter, au cours de la discussion, de trop s'éloigner du sujet. Pour cela une grille d'entretien a été élaborée. Elle avait pour but d'orienter le dialogue et de soulever les points importants pour notre étude. (donnée en annexe 5.1).

Les principaux thèmes abordés étaient:

- La vision de la forêt par le propriétaire: ce qu'il y fait, ce qu'il regarde, à quoi il voudrait que sa forêt ressemble, etc. Pour cette dernière question des photos, certaines prises sur la commune de Lambesc, ont été présentées au propriétaire et la question lui a été posée de savoir à quoi ressemblait sa forêt actuellement et à quoi il voudrait qu'elle ressemble. Ces photos évitaient aux propriétaires qui ne connaissent pas forcément le langage technique de la forêt d'avoir à décrire les peuplements forestiers. Une copie de ces photos est donnée en annexe 5.2.
- Leur réticence vis-à-vis des coupes de bois, les choses auxquelles ils aimeraient que l'on fasse attention lors des coupes, etc.
- L'importance de la dimension locale de la démarche. Le but était de savoir si le fait que le bois soit utilisé dans la région, donc à un niveau local, était important pour eux.
- Le regroupement. Ce thème était plutôt prévu pour les propriétaires qui seraient contre le regroupement, il a donc peu été abordé dans les entretiens menés puisque les propriétaires interrogés ne voyaient aucune objection au regroupement.
- Le risque incendie: ce point devait être évoqué assez rapidement puisque le questionnaire ne faisait absolument pas ressortir ce risque comme une préoccupation majeure des propriétaires.

L'entretien était généralement conduit chez le propriétaire, nous étions deux à le rencontrer (Nicolas Joly, chargé de mission du programme Proforbiomed pour le CRPF, et moi-même) mais une seule personne, généralement moi, conduisait l'entretien.
Afin de faciliter la prise d'information, avec l'accord du propriétaire, les entretiens étaient enregistrés puis retranscrits. Pour assurer la confidentialité des informations et l'anonymat des personnes interrogées la transcription de ces entretiens n'est volontairement pas fournie dans le document.

2.2.4-3. Les résultats des entretiens

Les entretiens ont permis d'approfondir les résultats du questionnaire et de mettre en lumière de nouveaux points importants.

Premièrement on notera que les propriétaires interrogés voient le pin comme l'essence à combattre (Propriétaire 2: « Le pin c'est insupportable », Propriétaire 1 : « Le pin ça m'emballe pas »), pour favoriser le chêne (Propriétaire 1: « J'aimerais bien garder les chênes ». Leurs motivations sont soit esthétiques (Propriétaire 1: « c'est joli les chênes »), soit « parce que ça tombe tout seul quand ya de la neige ou un peu de vent » (Propriétaire 2). Ceci permet de conforter l'idée que ces propriétaires accepteront facilement une récolte des résineux pour le bois énergie.

Les propriétaires sont aussi d'accord sur le fait qu'ils veulent que le prestataire « coupe de manière intelligente » (Propriétaire 2), que les arbres « soient frappés » (Propriétaire 3). Ils ne veulent en aucun cas que la totalité du bois de leur parcelle soit récoltée.

Il faut ensuite souligner que même si tous les propriétaires s'accordent sur le sort du pin, ils n'ont pas du tout la même vision de la forêt idéale. En effet, certains la voient pratiquement « comme un parc » (Propriétaire 3) tandis que d'autres préfèrent qu'il reste « des petits buissons » (Propriétaire 2).

On peut ajouter que, comme le révélait de questionnaire, la pratique de la chasse n'est pas un problème pour la gestion forestière sur la commune. En effet, cet aspect n'a jamais été évoqué par les propriétaires. Il faudra cependant prendre cette affirmation avec précaution étant donné qu'aucun propriétaire interrogé en entretien n'est chasseur ni n'a déclaré avoir de la chasse sur sa propriété.

De même les entretiens ont confirmé que les propriétaires ne s'attendent pas à un revenu quelconque de la part de leur forêt. Ceux qui n'étaient pas à la réunion s'attendent même à devoir payer cette opération (Propriétaire 2: « c'est pas gratuit, il faudra donner de l'argent »). Cependant, ils sont aussi peu enclins à payer pour l'entretien de leur forêt, ils sont attirés par le fait que l'opération « nettoiera leur parcelle gratuitement » (Propriétaire 3).

L'aspect local de la démarche a été évoqué par la personne réalisant l'interview. Il en est ressorti que généralement les propriétaires n'y sont pas ou peu attachés. Bien qu'ils pensent que ce soit « plus intelligent » (Propriétaire 1) de vendre leur bois localement, ils ne s'opposeraient pas à la coupe si le bois était vendu ailleurs que dans la région.

Enfin, contrairement à ce que semblait révéler le questionnaire, le risque incendie est très présent à l'esprit des propriétaires, ils ont tous parlé du broyage des rémanents après coupe sinon « ça fait plus d'incendie ». Du coup, la méthode de récolte par arbre entier a été évoquée comme une alternative au broyage des rémanents. De plus le prestataire pourra signaler que la récolte du bois-énergie, puisqu'il permet de récolter une plus grande partie des arbres, laisse beaucoup moins de rémanents sur les parcelles qu'une coupe « traditionnelle ».

2.2.5.Les enseignements tirés de cette phase

Tous les éléments révélés par le questionnaire et les entretiens ont été récapitulés dans le document de conseils au prestataire (cf chapitre 3.4 et annexe 6.5) afin de l'aider à trouver la meilleure façon d'aborder chaque propriétaire pour le convaincre de réaliser des coupes dans sa propriété.

On peut lister ici les principaux éléments qui lui seront communiqués.

Premièrement, étant donné que les propriétaires voient le pin comme l'essence à éliminer le prestataire pourrait leur préciser que justement, dans le cadre de la récolte de bois énergie ce sont les résineux qui sont coupés. De même le fait d'expliquer que lors d'une coupe pour le bois énergie, il reste moins (voire pas) de rémanents au sol après l'intervention permettra de rassurer les propriétaires vis-à-vis du risque incendie.

Ces deux arguments seront d'autant plus efficaces que les propriétaires ne semblent pas réticents à l'idée que tout leur bois soit transformé en plaquettes.

Ensuite, il est souvent ressorti que même si les propriétaires ne voient pas leur forêt comme une source potentielle de revenus, ils ne veulent pas pour autant dépenser de l'argent pour elle. Le prestataire aura donc intérêt à bien leur rappeler que cette opération ne leurs coûtera rien.

Il faudra aussi rassurer les propriétaires, qui pour la plupart voient leur forêt comme un patrimoine, sur le fait que les coupes seront faites de façon sélective et que leur patrimoine ne sera pas détruit ni abîmé par l'intervention.

Enfin il est également important de souligner que même si l'aspect « participation à une action en faveur de l'environnement » grâce au développement du bois énergie, n'est pas une préoccupation actuelle des propriétaires, il est demandé au prestataire d'en parler lors des contacts avec eux. Cela permettra de commencer à faire entrer cette idée dans leurs esprits pour qu'à l'avenir ils puissent déjà l'avoir en tête. Ceci facilitera le travail lors d'éventuelles autres opérations ayant pour objectif de récolter du bois énergie. Dans cette optique il sera intéressant, à la fin du chantier, que le prestataire leur explique où est parti leur bois voire leur fasse visiter la chaufferie à laquelle il a été vendu.

2.2.6.La suite du projet sur cette commune

Il est important de rappeler que ce questionnement des propriétaires est réalisé afin de favoriser et de faciliter la suite du travail de regroupement sur la commune. Aussi, en parallèle avec ces premières étapes du regroupement un appel d'offre a été lancé pour choisir le prestataire de service. Une fois le prestataire choisi, le CRPF n'aura plus qu'un rôle d'observation et de contrôle.

À partir des données que lui fournira le CRPF (voir 3e partie: les outils fournis au prestataire) le prestataire devra étudier les peuplements existants, délimiter les zones d'action où il souhaite réaliser des coupes et contacter les propriétaires de ces zones. Il devra alors les convaincre, notamment avec l'aide du document de conseils que lui aura fourni mon stage, de réaliser une coupe dans leur parcelle et établir avec eux les modalités de coupe ainsi que les conditions de vente. Les coupes pourront ensuite être réalisées et les produits vendus.

Il faut préciser ici qu'afin que le chantier soit réellement conforme aux exigences du CRPF et du programme Proforbiomed, plusieurs points sont imposés au prestataire:

-Il devra contacter au moins trente propriétaires sur la commune et devra forcément réaliser la coupe sur plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires différents.

-A la fin de l'opération le prestataire devra fournir au CRPF des données telles que la liste des propriétaires contactés, la quantité de bois récoltée, la valorisation qui en a été faite, le prix auquel le bois a été vendu, etc.

Une fois la récolte achevée, il est prévu que le CRPF organise une nouvelle réunion d'information des propriétaires pour leur présenter ce qui a été fait. Si les propriétaires ont réellement été convaincus par le projet, ce sera peut-être alors l'occasion d'initialiser une démarche de création d'un PSG commun. En effet, il serait intéressant de créer sur le territoire de la CPA des structures, de type ASL par exemple à l'image du travail du CRPF dans le Luberon (cf. travail de Gilles Martinez sur la Montagne de Lure). Ceci permettrait d'ajouter encore des surfaces aux prévisions de coupes décrites dans le chapitre 2.2 ce qui permettrait encore une fois d'augmenter la fiabilité de la ressource et donc le développement de la filière bois énergie. Cependant, même si aucune ASL ne se crée sur Lambesc, il faudra que les propriétaires continuent à être motivés et trouvent une autre façon de se structurer pour fournir convenablement la filière bois énergie.

Pour le territoire de la CPA, l'opération menée sur Lambesc sera reproduite sur les autres communes. Le mode opératoire qui a été testé sur Lambesc pourra être amélioré pour une plus grande efficacité. Les outils qui ont été mis en place pour l'opération de Lambesc pourront être utilisés dans les autres communes et permettront de faciliter le travail de regroupement. Tout cela dans le but de sensibiliser le plus grand nombre possible de propriétaires à la mobilisation de bois sur le territoire afin de les pousser à devenir de véritables fournisseurs de la filière bois locale et contribuer ainsi à sa structuration et son développement.

Pour le projet Proforbiomed, l'opération menée sur Lambesc fera l'objet d'une analyse. Les points de blocage et les réussites seront listés. Cela permettra de tirer des conclusions de l'expérience qui seront présentées aux partenaires européens.

Au moment de la rédaction de ce rapport il n'est pas encore possible de dire si l'opération sur Lambesc sera une réussite ou non. En effet, l'opération de regroupement elle-même n'a pas encore commencé et, bien que le résultat du questionnaire nous indique que les propriétaires ont tendance a lui être favorables le regroupement n'est pas encore réalisé. Le CRPF n'a pu que « préparer le terrain » pour que le prestataire puisse faire son travail dans des conditions favorables avec l'appui de la mairie.

Ajoutons que les propriétaires qui ont répondu ne sont pas regroupés sur une zone précise, ils sont éparpillés sur l'ensemble du territoire de la commune et ils ne possèdent pas tous du bois (certains peuvent avoir de la garrigue par exemple). Ainsi, pour qu'une récolte puisse se faire il sera nécessaire de trouver un endroit où il y a effectivement du bois à récolter et que l'ensemble des propriétaires de la zone y consentent. C'est d'ailleurs pour cela qu'un document de conseils au prestataire a été édité afin de l'aider dans cette démarche de persuasion.

L'évaluation de l'intérêt de la méthode sera faite à la fin du processus et présentée aux partenaires du projet Proforbiomed.

Toutefois, bien qu'il ne soit pas encore possible de chiffrer l'intérêt de cette démarche (on ne peut pas encore dire combien de bois supplémentaire va être récolté grâce à cette opération), l'expérience montre qu'en général les efforts fournis ne sont pas vains et permettent de mobiliser du bois supplémentaire.

Afin d'aider à la reproductibilité de la démarche sur les autres communes de la CPA comme le prévoit le projet Proforbiomed, plusieurs outils ont été mis en place tout au long de l'opération menée sur Lambesc. Ils sont présentés dans le chapitre 3.

3.La boite à outils

Le travail mené sur Lambesc a permis de tester une nouvelle approche des propriétaires forestiers pour les sensibiliser à la gestion forestière et tenter de les faire devenir fournisseurs de la filière bois énergie. Cette nouvelle méthode doit à présent pouvoir être mise en œuvre dans les autres communes de la CPA afin que l'aval de la filière puisse compter sur une ressource locale pour son approvisionnement. C'est pour cela que tout long de l'opération de Lambesc plusieurs outils ont été mis en place et améliorés pour faciliter cette reproduction du processus.

Tous les outils mis en place pour reproduire la totalité de la démarche sont décrits dans cette section. Cependant, certains résultats pouvant être repris d'une commune à l'autre, il ne sera pas forcément nécessaire de répliquer la totalité de la méthode sur toutes les communes de la CPA (cet aspect sera développé plus avant dans le chapitre 4).

3.1.Le questionnaire amélioré

Les réponses des propriétaires de Lambesc au questionnaire qui leur a été envoyé ont révélé certains défauts de celui-ci, notamment certaines formulations qui ont été mal comprises. Il a donc été jugé utile, pour permettre une meilleure interprétation des sondages dans les autres communes, d'améliorer ce questionnaire.

Toutes les améliorations ne sont pas décrites ci-dessous mais on peut citer comme exemple que peu de personnes ont répondu aux questions 10 et 11 à cause d'un problème de formulation (figure 27):

VOS PROJETS

9. Dans le tableau suivant, cochez la case correspondant pour chaque type de projet selon ce qui se passe dans votre propriété.

Type de projet	Vous l'avez déjà fait	Vous aimeriez le faire	Vous n'avez pas ce type de projet	Commentaires éventuels
Des plantations d'arbres				
Du débroussaillement				
Du pâturage en sous bois				
Des coupes de bois (pour la vente / pour vous)				
Des projets environnementaux / découverte				
Des projets paysagers				
D'autres projets:.....				

10. Si vous n'avez aucun projet dans le tableau de la question 9 passez directement à la question 12.

Ces projets, sont-ils planifiés par un document écrit ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Les propriétaires qui n'avaient pas coché de case dans la colonne « Vous aimeriez le faire » ont considéré qu'ils n'avaient pas de projets et n'ont donc pas répondu à la question. Or nous entendions par « vous n'avez aucun projet » ceux qui avaient coché partout la case « vous n'avez pas ce type de projet ».

Figure 27 : *Exemple de formulation source d'erreur dans le questionnaire*

Cette formulation a été remplacée par : « Si vous n'avez réalisé aucun projet et si vous n'aimeriez en réaliser aucun (Q.9), passez directement à la question 12. ».

Ainsi, une nouvelle version du questionnaire a été éditée pour corriger ces quelques erreurs (cf. annexe 6.1).

3.2.Le fichier de traitement automatique des réponses

L'élaboration du questionnaire et de la lettre d'accompagnement en partenariat avec la mairie s'est avérée être un processus très long. De ce fait, le questionnaire a été envoyé seulement le 1er juin, pour des réponses attendues avant le 15 juin et la réunion de présentation des résultats dès le 26 juin. Par conséquent le délai pour traiter les données et analyser les résultats des questionnaires était très court. Il fallait donc trouver un moyen de traiter rapidement les données. C'est pourquoi, en parallèle à l'élaboration du questionnaire, un outil de traitement de ces données a été réalisé afin d'accélérer au maximum le processus d'analyse une fois les questionnaires envoyés.

Emmanuelle Esmenjaud, lors de son stage en 2011, avait déjà travaillé à l'élaboration d'un utilitaire permettant une saisie rapide des réponses et fournissant automatiquement une série de graphiques et de tableaux pour analyser les résultats obtenus. Cet utilitaire a été repris et a servi de base de travail pour élaborer l'outil mis en place sur Lambesc. Les principales modifications qui ont été apportées à cet utilitaire de base sont:

-une adaptation de la feuille de saisie de données et des feuilles de résultats aux questions posées dans le questionnaire ;
-des croisements de données pertinents pour l'étude menée,
-une plus grande ergonomie à la feuille de saisie de données grâce à l'élaboration de programmes (macros) ;
-dans les feuilles de résultats, la compréhension des tableaux a été facilitée

Toutes ces modifications sont décrites ci-dessous.

<u>Description de l'utilitaire mis au point</u>

La saisie des données a été modifiée pour être la plus rapide possible tout en limitant les erreurs de saisie. Il y a une ligne par questionnaire. Chaque rubrique du questionnaire qui a été élaboré pour la commune de Lambesc est identifiée par une couleur ce qui permet de naviguer facilement dans le tableau et de retrouver ou modifier des informations si nécessaire. Une case est considérée comme cochée quand elle contient un « 1 ».

	A	B	AT	AU	AV	AW	AX	BC	BD	BE	BF	BG	BH	BI	BJ	BK	BL
1	Saisir un nouveau questionnaire							Le bois énergie, la commune et vous									
2	Suprimer un questionnaire		on prêt	Concernés par les OLD?				Utilisation de son propre bois? (remplir seulement si "oui" à la question précédente)				Travail avec la commune					
	Vider tout le tableau																
3	Nom propriétaire	Prénom	Non renseigné	Oui	Non	Je ne sais pas	Non renseigné	Oui	Non	Pourquoi (texte)	Non renseigné	Oui	Non	Remarques (texte)	Non renseigné	Plantation	
4																Déjà fait	Aimerai
5	X		1	1			0	1			0		1		0	1	
6	Darnaud	Jean Louis	1		1		0	1			0	1			0		1
7	X		1		1		0		1		0				1		
8	X		1	1			0		1		0	1			0		
9	Michel	Sylvie	1			1	0				1	1			0		1
10	Charvet	Mireille	1				1				1				1	1	
11	X		1		1		0		1	Chaffage au fuel	0		1		0		1
12	Chabrandon	Yves	1	1			0	1			0	1		A étudier	0		
13	X		1	1			0			1	0	1			0		
14	X		1			1	0		1		0		1		0		

donnees / a_renseigner / resultats / result_cat surf / result_croises / Trait_multi_rep

Figure 28 : *Extrait de la feuille de saisie de données*

Dans la version initiale de l'utilitaire, la saisie se faisait directement dans le tableau de données: pour chaque ligne de questionnaire, des « 1 » étaient mis dans les cases correspondantes. Il s'est avéré que cette méthode, malgré les efforts pour aider à la saisie, était source d'erreurs.

Il a donc été décidé de créer un programme (une macro) qui permette d'entrer les réponses dans le tableau sans qu'il y ait possibilité de faire des erreurs.

Ce programme a été conçu comme une sorte de version électronique du questionnaire. Des boîtes de dialogues contenant les questions et les différents choix de réponses s'affichent. L'utilisateur peut alors cocher les réponses du questionnaire. Au fur et à mesure, les données sont enregistrées dans le tableau après vérification des erreurs potentielles.

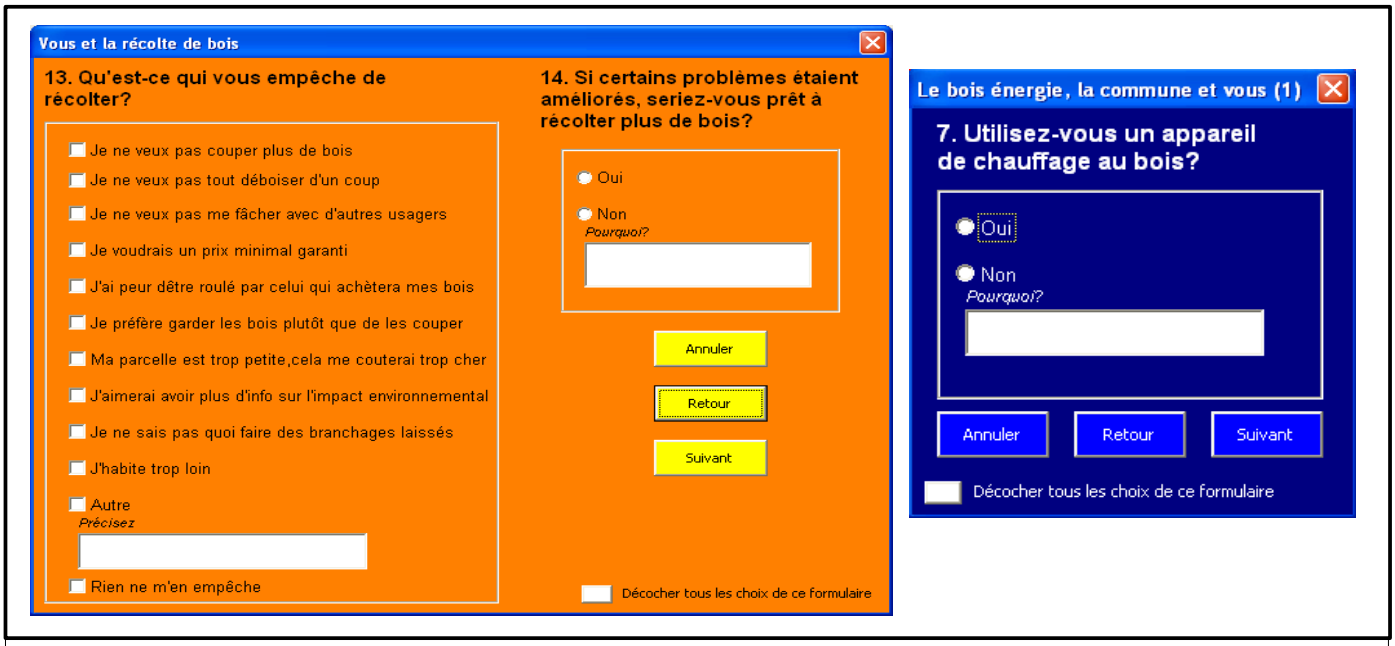

Figure 29 : *Exemples de boite de dialogue permettant d'entrer les données dans la feuille de saisie*

Cette nouvelle façon d'entrer les données permet non seulement de limiter les erreurs de saisie mais elle est également beaucoup plus intuitive et conviviale que la précédente.

Au fur et à mesure que les données sont entrées dans la base, plusieurs feuilles de résultats s'actualisent automatiquement sous forme de tableaux et de graphiques. Pour chaque question posée, des statistiques simples sont calculées. Les résultats sont donnés à la fois en nombre et en pourcentage de propriétaire (pourcentage de ceux qui ont répondu au questionnaire). Pour affiner l'interprétation, des calculs de réponses croisés ont aussi été intégrés dans l'outil. On peut citer comme exemple le croisement de la taille de la propriété avec l'accord pour s'associer à d'autres propriétaires. Cependant il faut bien avoir à l'esprit que les statistiques calculées automatiquement dans l'outil ne sont pas exhaustives. Elles sont un point de départ à partir duquel d'autres analyses, plus pointues, peuvent être lancées pour réellement s'adapter au contexte de la commune étudiée.

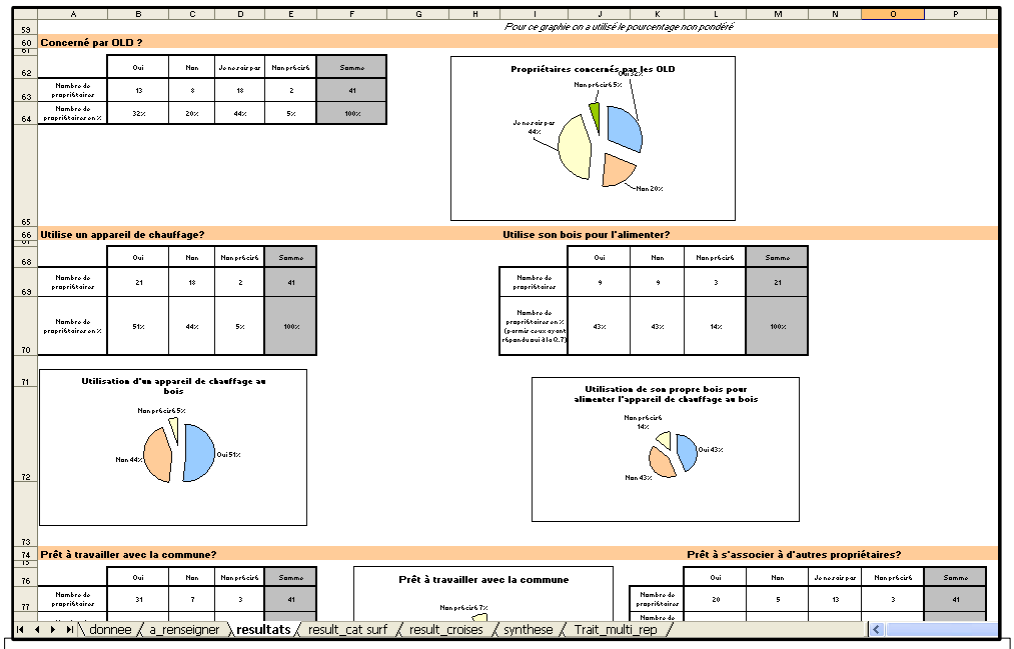

Figure 30 : *Extrait de la feuille des résultats question par question*

Pour aider à la compréhension des résultats statistiques calculés, certaines cases contiennent des commentaires expliquant à quoi correspondent le résultat et le calcul effectué pour l'obtenir.

Un mode d'emploi pour faciliter l'utilisation de cet outil a également été élaboré. Il est donné en annexe 6.2 .

L'étape qui consiste à interroger les propriétaires forestiers sur leur attentes est toujours une opération longue et lourde, si bien que cette étape, pourtant primordiale pour la réussite d'une opération de regroupement, est parfois laissée de côté par manque de temps. L'utilitaire mis au point ici est une solutions qui permet de traiter rapidement les résultats des questionnaires.

Sur la commune de Lambesc, il a permis d'analyser les résultats en seulement 2 jours. Il pourra être utilisé pour la phase d'enquête dans les autres communes de la CPA ce qui devrait faciliter grandement le travail.

3.3.La clé d'argumentation

Il a été constaté que les élus et personnels de la mairie connaissent généralement personnellement quelques propriétaires forestiers de leur commune. Ils sont par conséquent les mieux placés pour initier la démarche et convaincre les premiers propriétaires de se lancer dans le projet.

Il a donc été conçu, pour eux, une clé simple de réponses possibles aux principales objections des propriétaires qui ne voudraient pas entrer dans la démarche. Avec seulement deux ou trois questions à poser à l'interlocuteur elle permet de trouver l'argument le plus adapté pour essayer de le convaincre. Étant donné que cette clé est destinée à un large public qui n'a pas forcément beaucoup de connaissances en matière forestière, le document utilise des mots simples et les couleurs le rendent plus agréable et facile à lire (cf. annexe 6.4).

Cette idée n'a émergé qu'à la fin de l'opération sur Lambesc. La clé n'a donc pas encore été testée. Elle commencera par être fournie aux municipalités de la zone pilote: Saint-Cannat, La Roque d'Anthéron et Rognes. S'il s'avère qu'elle est réellement utile elle pourra être diffusée plus largement au sein de la CPA.

Un dossier spécifique a été créé contenant tous les outils pour aider au travail de regroupement avec les mairies. Il contient entre autres, cette clé, l'utilitaire de traitement automatique des réponses au questionnaire et les notices explicatives. Afin que ce fichier soit utilisé au mieux une fiche « à lire avant de commencer » (cf. annexe 6.3) est également incluse. Elle a pour but de présenter le dossier et les différents outils qui le composent. Cette fiche expose également les éléments du questionnaire qui sont modifiables (notamment les catégories de surface et l'anonymat du questionnaire).

3.4.Les outils à destination du prestataire de service

Pour aider le prestataire dans sa démarche de regroupement deux outils ont été mis à sa disposition:

- une liste des coordonnées des propriétaires ;
- une fiche conseil.

La liste actualisée des adresses des propriétaires ainsi que leurs coordonnées téléphoniques, si elles nous ont été communiquées, seront également fournies au prestataire en même temps que les couches SIG dont il aura besoin.

La fiche conseil a été élaborée pendant le stage. Elle s'appuie sur les résultats du questionnaire et l'analyse des entretiens qui ont suivi.

Cette fiche comporte deux parties: la première résume rapidement les caractéristiques de la population des propriétaires forestiers de Lambesc et les enjeux identifiés par ceux-ci. À chaque paragraphe elle souligne un point important auquel il faut faire attention. La seconde, liste les arguments que le prestataire pourra évoquer lorsqu'il devra convaincre des propriétaires d'adhérer à la démarche (cf. annexe 6.5).

Grâce à ces outils (utilitaire de traitement des questionnaires, questionnaire amélioré, fiche conseil, etc.), il sera plus facile de reproduire la démarche sur les autres communes de la CPA afin de motiver plus de propriétaires et de permettre de développer la filière bois énergie sur l'ensemble de ce territoire.

3.5.Les documents en anglais pour Proforbiomed

Étant donné que mon stage et l'opération de regroupement sur Lambesc étaient réalisés dans le cadre d'un projet européen, certains documents et outils ont été traduits en anglais. Par exemple la fiche conseil aux propriétaires ou le schéma de déroulement du projet (créé pour le rapport de stage).

Ces traductions permettent de communiquer plus facilement avec les partenaires européens pour leur expliquer ce qui est réalisé en France. Ils seront présentés lors de la prochaine réunion Proforbiomed au mois de d'octobre au Portugal. Le schéma de déroulement de l'opération traduit en anglais est donné en annexe 7 pour exemple.

4.Bilan et perspectives

4.1.Bilan du travail effectué et amélioration de la démarche

L'objectif de mettre en place l'opération de regroupement sur Lambesc a été atteint car le travail a permis de commencer le regroupement et de créer les outils à fournir au prestataire de service pour qu'il puisse prendre facilement le relais.

À la fin de ces six mois sur le sujet, je pense que travailler en étroite collaboration avec la commune concernée et solliciter l'avis des propriétaires étaient deux démarches indispensables pour la réussite de l'opération.

Cependant quelques remarques quant à la méthodologie utilisée peuvent être apportées afin d'être plus efficace lors de la reproduction de l'opération sur les autres communes de la CPA.

4.1.1.Travailler avec une collectivité locale...

4.1.1-1 ...Une entreprise longue et compliquée...

Le travail en partenariat étroit avec une collectivité comme la mairie de Lambesc n'a pas toujours été aisé.

Du fait du manque de disponibilité des employés de mairie, le temps entre deux réunions était en moyenne d'un mois alors que je n'avais besoin que de quelques jours pour préparer les nouveaux éléments décidés au cours des réunions.

Un autre exemple est celui de l'article que nous voulions publier dans le magazine de la commune à propos des questionnaires: cette idée est apparue et a été exposée à la mairie dès le mois d'avril pourtant la maquette du journal, qui devait être publiée dans le courant du mois de juin était déjà bouclée. Ceci illustre parfaitement la longueur des délais avec lesquels nous avons dû travailler.

Ce phénomène n'est pas spécifique à la commune de Lambesc, il est tout à fait généralisable à la plupart des collectivités locales. Ainsi, lorsqu'on veut travailler avec une structure comme celle-ci il est important de bien avoir en tête le fait que les délais sont toujours très longs. Il est donc primordial dans ces cas-là de bien préparer les réunions à l'avance afin d'en faire le moins possible et que celles-ci soient les plus efficaces possibles. De plus, il serait intéressant pour le travail avec les autres communes de s'enquérir bien à l'avance des délais de publication des magazines locaux afin de pouvoir mieux caler les annonces ce qui rendrait le travail plus efficace.

Lorsqu'on travaille avec une commune, il faut également prendre en compte la sensibilité de la population à la fois vis-à-vis du CRPF mais aussi de la mairie. Il est donc important de connaître le climat qui règne entre la mairie et la population au moment du travail. Sur la commune de Lambesc par exemple, la mairie était en train de réviser son plan local d'urbanisme, la population était donc particulièrement méfiante et c'est la raison pour laquelle il a été décidé que le questionnaire serait anonyme.

4.1.1-2 ...Mais qui présente aussi des avantages certains

Travailler avec une commune est une entreprise longue et parfois compliquée mais qui présente également des avantages non négligeables.

Premièrement, comme cela a été illustré dans le chapitre 2, la consultation des différents acteurs (notamment mairie et syndicats) pour élaborer le questionnaire s'est révélée très constructive. Bien qu'un questionnaire amélioré soit proposé dans la boite à outil il est vivement conseillé de le soumettre aux acteurs locaux et de prendre en compte leurs remarques afin que le questionnaire envoyé soit réellement adapté aux besoins et aux sensibilités du territoire interrogé.

Sur la commune de Lambesc, c'est un employé de mairie qui nous a fait visiter le terrain en nous décrivant les enjeux présents sur chaque zone. C'est également lui qui nous a mis en relation avec quelques propriétaires motivés avec lesquels nous avons pu tester le questionnaire. De même sur la commune de Saint-Cannat , c'est un élu qui nous a signalé que la chasse était un enjeu très important sur une partie de son territoire.

Ainsi on remarque que les élus et les employés de mairie connaissent généralement mieux que quiconque les habitants et les enjeux de leur commune. Ils constituent des personnes ressources très utiles pour entrer en relation avec les acteurs importants du territoire. Leur coopération permet parfois d'accélérer le processus (en s'adressant directement aux bonnes personnes on peut gagner du temps) et d'éviter des erreurs susceptibles de faire échouer la démarche.

De plus, les questionnaires de la commune de Lambesc ont été envoyés aux propriétaires aux adresses inscrites dans la base cadastrale possédée par le CRPF. 37 questionnaires nous ont été retournés par la Poste pour adresse incorrecte. De plus, au cours de discussions avec les propriétaires, il semble que certains n'aient pas reçu le courrier alors qu'ils étaient pourtant concernés. La base cadastrale dont dispose le CRPF n'est renouvelée que tous les 6 ans. Par conséquent, les données qu'elle contient ne sont pas forcément très à jour. Les mairies disposent d'une base cadastrale de la commune qui est mise à jour plus fréquemment. De même les syndicats de propriétaires forestiers possèdent les coordonnées des propriétaires forestiers du département.

Ainsi, pour diminuer le nombre d'erreurs d'adressage, il serait bon de croiser les données de ces trois acteurs du territoire. Un croisement des données entre le CRPF et la commune de Lambesc était au départ prévu mais n'a pas pu se faire à cause d'un manque de temps de la mairie pour actualiser sa base. Cependant il serait intéressant de le faire pour les autres communes.

Je ne sais pas si les données des différents acteurs sont faciles à croiser ou non (structure de la base, numérisation du cadastre, etc.) mais on pourrait imaginer, selon la difficulté de cette opération, de mettre en place un nouvel outil pour aider à faire ce croisement de façon simple.

Cette constatation est une nouvelle illustration du fait que, même si une base cadastrale des propriétaires existe, il ne suffit pas d'en extraire les données et de l'exploiter. Il y a un réel travail à fournir pour que cette base soit utilisable de façon efficace. Il est donc conseillé, pour la réplication de l'opération de faire ce travail très en amont car c'est une entreprise longue, fastidieuse mais importante pour la réussite du projet.

4.1.2.À propos des courriers aux propriétaires

4.1.2-1 Un délai de réponse trop court

J'ai pu constater que plus d'un quart des réponses aux questionnaires nous sont parvenues après la date limite fixée. Par conséquent je pense que le délai de 15 jours pour répondre était trop court. Sur la commune de Lambesc, ce délai de 15 jours avait été fixé dans le but de pouvoir faire la réunion avant le mois de juillet où les départs en vacances sont nombreux. Un délai de 3 semaines me semble plus raisonnable et devrait être mis en œuvre dans les communes où l'étape du questionnaire doit être réalisée.

En revanche il ne faut pas non plus trop allonger le temps entre l'envoi des questionnaires et la réunion de présentation pour éviter que les propriétaires ne perdent l'intérêt que ce premier courrier a pu susciter.

En outre, avec l'outil d'analyse des résultats mis au point, le délai de 10 jours entre la date limite de renvoi des questionnaires et la réunion semble adéquat, d'autant que les propriétaires auront encore en mémoire leurs réponses.

4.1.2-2 Une innovation à compléter

L'idée d'annoncer dès le premier courrier qu'une réunion de présentation des résultats aura lieu semble être un moyen efficace de motiver les propriétaires à remplir le questionnaire.

Cependant, le temps entre l'envoi du questionnaire et la réunion sera d'environ un mois (si on fait passer le délai de réponse de 15 jours à trois semaines comme préconisé dans le paragraphe précédent). Ceci semble être un peu long et les propriétaires peuvent oublier la réunion. Il est donc recommandé d'envoyer, environ une semaine avant la date limite de renvoi des questionnaires, une lettre de relance. Elle inviterait le propriétaire qui n'a pas encore répondu à renvoyer le questionnaire et rappellerait la date de la réunion de présentation des résultats. L'envoi de la relance permettrait probablement d'augmenter le taux de réponses. Il pourrait également être utile, si les dates sont compatibles, de publier aussi cette relance dans le bulletin de la collectivité.

De plus, pour augmenter le taux de réponse, il pourrait être intéressant de fournir au propriétaire la possibilité de répondre en ligne au questionnaire. Ceci ne devrait pas poser de difficultés majeures étant donné qu'il a été possible de reproduire se questionnaire avec le logiciel Excel (voir chapitre 3).

4.1.2-3 Ajouter un courrier final

Comme cela a été suggéré par la CPA lors d'une rencontre à la fin de mon stage, un nouveau courrier pourrait être adressé aux propriétaires à l'issue de la réunion de présentation des résultats. Celui-ci contiendrait le dépliant résumant les résultats du questionnaire distribué au moment de la réunion et une lettre exposant les prochaines étapes de l'opération. Le but serait, là encore, de maintenir l'intérêt des propriétaires pour le projet, éviter qu'il ne tombe dans l'oubli à cause de quelques mois sans nouveaux éléments.

4.1.2-4 Mieux cibler les propriétaires

Sur la commune de Lambesc, de nombreux propriétaires présents sur le cadastre forestier ne possèdent que de la garrigue non boisée. L'opération menée n'est donc probablement pas de nature à les intéresser. Le CRPF disposant de la couche peuplement de l'IFN, il pourrait être intéressant de sortir de la liste des envois les surfaces identifiées comme garrigue non boisée par l'IFN pour ne pas déranger ces propriétaires. Une visite de contrôle de ces zones sur le terrain pourrait confirmer les données IFN et limiter les erreurs.

Cette amélioration combinée avec le croisement des bases cadastrales du CRPF, de la mairie et du syndicat permettrait de mieux cibler les propriétaires à contacter.

4.1.2-5 L'anonymat du questionnaire

Le total anonymat du questionnaire a posé certains problèmes:

-Certains propriétaires voulaient être recontactés mais n'ont pas laissé leurs coordonnées (ou bien elles étaient illisibles).

-Ne pouvant pas identifier les réponses, il n'était pas possible d'observer, grâce au SIG, s'il se formait des groupes de propriétaires d'accord pour s'associer à certains endroits de la commune. Cette donnée aurait pourtant pu être très utile au prestataire et faciliter son travail.

Pour la commune de Lambesc, l'anonymat a été décidé à cause du PLU en cours de rédaction. Je suggère donc que, pour les communes où la population est moins sensible, le questionnaire, s'il est requis, ne soit pas anonyme. Pour cela on pourra demander directement les noms et prénoms du propriétaire en début de questionnaire.

4.1.3.Entretiens et reproduction de la démarche

Bien qu'elle ait été longue et difficile à mettre en place du fait des problèmes de disponibilité des propriétaires – propriétaires habitant loin, propriétaires n'ayant pas de temps à nous accorder, etc. – la phase d'entretien avec les propriétaires a été utile et a permis de mettre en lumière certains points que les questionnaires n'avaient pas permis de relever. C'est le cas notamment de leur préoccupation vis-à-vis du risque incendie ou du fait qu'ils se sentent très peu concernés par l'aspect local de la démarche. Cette phase a donc été très utile pour la commune de Lambesc.

Cependant, lors de la reproduction de la démarche sur les autres communes, les entretiens peuvent aussi être utilisés à une autre fin: décider si il est nécessaire de reproduire la totalité de la démarche mise en place sur Lambesc ou seulement une partie. En effet, il est probable, que pour certaines communes de la communauté d'agglomération, les enjeux et les sensibilités des propriétaires soient les mêmes d'un territoire à l'autre. Ce constat permettrait de ne pas avoir à reproduire la totalité de la méthodologie sur chacune des communes de la Communauté d'agglomération.

Ainsi, pour la reproduction de la démarche il est donc conseillé de commencer par identifier les enjeux du territoire grâce à des visites de terrain, des discussions avec les élus locaux, etc. Mais il peut aussi être intéressant d'interroger dès le début quelques propriétaires forestiers (3 ou 4) – selon la grille d'entretien présentée dans le chapitre 2.2.4-2 – afin d'identifier leur préoccupation.

Une fois ce travail réalisé deux cas sont possibles:

-Les enjeux et les préoccupations des propriétaires sont les mêmes que sur la commune de Lambesc. Dans ce cas là, il est possible de ne pas réaliser la phase de questionnaire et de convier directement les propriétaires à une réunion d'information en utilisant les résultats du questionnaire de Lambesc. De même le document de conseils au prestataire pourra être utilisé tel quel. Ceci accélèrerai grandement le processus.

-Les enjeux ou les préoccupations des propriétaires sont différents de ceux de la commune de Lambesc. Il sera alors nécessaire de reproduire la totalité de la démarche sur la nouvelle commune. Un questionnaire devra être envoyé et une analyse des résultats devra être faite afin d'en tirer les arguments pertinents pour la population du territoire concerné.

4.1.4.A propos des peuplements

4.1.4-1 Leur sélection

Sur la commune de Lambesc, le choix des zones à couper sera fait en totalité par le prestataire de service. Aucune présélection n'a été faite et tous les propriétaires de plus de 0,4 de la commune ont été contactés. Ainsi, étant donné que la coupe n'aura pas lieu partout, certains propriétaires contactés et ayant manifesté de l'intérêt pour le projet seront déçus car la coupe ne les concernera finalement pas. Il serait donc intéressant, lors de la réplication du travail sur les autres communes, de pré-sélectionner des zones d'intervention et de ne contacter que les propriétaires appartenant à ces zones.

Le choix des zones d'interventions devra se faire en concertation avec la maire, afin de recueillir ses souhaits, mais également en fonction des peuplements et des enjeux présents sur le territoire.

Ainsi, une visite du terrain sera très utile à la sélection de ces zones afin de compléter les informations sur les peuplements contenues dans la couche SIG des peuplements de l'IFN. Elle devra si possible être faite en compagnie d'une personne connaissant bien le terrain et les forces en action sur le territoire. En effet, cette visite devra non seulement vérifier et affiner les données fournies par l'IFN, mais également identifier les secteurs où, sur le plan social il pourra être intéressant d'intervenir. Par exemple, si sur une zone on trouve des peuplements intéressants pour l'exploitation mais que ceux-ci sont détenus par deux propriétaires qui ne peuvent pas s'entendre, une opération de regroupement est compromise. La visite de terrain devra également identifier les zones à accès difficile, à la fois du point de vue technique (pas de desserte) mais aussi social (droits de passage sur une propriété, etc.). De même les aspects de pente seront à prendre en compte.

Ainsi, la sélection des zones sera déterminée par :

- la nature des peuplements: il faut des peuplements résineux pour faire du bois énergie, nécessitant une intervention et présentant une surface et une quantité de bois assez importante pour être rentable ;
- la desserte et la pente ;
- les aspects sociaux car, on le rappelle, s'il est impossible d'obtenir l'accord du propriétaire, aucune intervention ne peut être réalisée.

Une fois les zones pré-sélectionnées le prestataire pourra affiner cette sélection selon ses critères.

4.1.4-2 Leur avenir

Sur la commune de Lambesc, mais également sur les autres communes, le prestataire sera chargé de réaliser une coupe dans les peuplements. Comme l'ont bien souligné les propriétaires privés lors des entretiens, il ne s'agit pas là de réaliser des coupes rases mais bien de faire, principalement, des éclaircies dans les peuplements. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est nécessaire de regrouper plusieurs propriétaires afin que les surfaces soient suffisamment importantes pour que des coupes d'éclaircies soient rentables. Ainsi, une fois ces coupes réalisées, les arbres restant (si c'est une coupe d'amélioration) auront la place de se développer dans des conditions optimales ce qui permettra, à l'avenir et si les peuplements continuent à être gérés, de produire du bois d'œuvre. C'est bien ce que souhaite le CRPF qui considère le bois énergie comme une opportunité de mieux rémunérer la gestion des peuplements méditerranéens et donc d'encourager cette gestion.

4.2.Les prochaines étapes

4.2.1.Sur Lambesc

Sur Lambesc c'est maintenant au prestataire de service de travailler. Cependant, il n'est pas encore choisi et l'appel d'offre ne sera lancé que dans plusieurs semaines. Par conséquent il faudra encore attendre quelques mois pour que l'opération se poursuive.

Par la suite le CRPF pourra réaliser une analyse complète de cette opération de regroupement et la présenter aux partenaires européens du projet Proforbiomed comme une solution pour amorcer la structuration de la filière bois-énergie en forêt méditerranéenne.

4.2.2.Sur les trois autres communes test

À présent qu'une première opération de regroupement a été mise en place, elle peut servir d'exemple pour motiver les autres communes et en premier lieu les trois autres communes test : Rognes, Saint-Cannat et La Roque d'Anthéron.

À la fin du mois de juillet, la commune de Saint-Cannat a commencé à manifester plus avant son intérêt dans le projet. Une réunion a eu lieu pour définir les actions à mener sur ce nouveau territoire (compte-rendu en annexe 2.3). Il a été décidé que l'opération serait lancée au début du mois de septembre et débuterait par l'envoi d'un questionnaire et d'une lettre d'accompagnement. On est donc bien ici dans une logique de reproduction de la démarche mise au point sur Lambesc. Il a été décidé que la phase de questionnaire serait réalisée sur cette commune car nous sommes encore ici (dans les trois autres communes test) dans une démarche d'expérimentation. Ainsi, réaliser la phase de questionnaire sur Saint-Cannat permet de :

- Voir si les enjeux peuvent effectivement être les mêmes d'un territoire à l'autre
- Mettre à l'épreuve les outils créés pendant l'opération sur Lambesc (fichier de saisie, etc.)
- Tester les améliorations suggérées suite aux observations faites sur Lambesc

La pré-sélection d'une zone comme il a été suggéré au 4.1.4-1 sera probablement réalisée sur la commune de Saint-Cannat car la mairie a déjà exprimé sa volonté de travailler plus spécifiquement sur une zone située au Nord de la commune.

Sur la commune de La Roque d'Anthéron, aucun travail n'a encore commencé mais l'étude foncière du territoire nous montre une commune très morcelée avec seulement des propriétés de moins de 4 ha toutes regroupées dans la partie sud de la commune. Par conséquent il semblerait avantageux d'essayer rapidement de créer une structure de type ASL sur cette zone car la gestion de ces toutes petites propriétés risque de devenir rapidement difficile si l'on souhaite mettre en place une filière structurée.

Enfin, à l'inverse de la Roque d'Anthéron, la commune de Rognes présente une grande surface détenue par des propriétaires de plus de 25ha d'un seul tenant et soumis à PSG. Certains en sont déjà dotés mais d'autres non. Il serait intéressant, toujours en communiquant sur le thème du bois énergie d'essayer de plus se concentrer sur ces grandes propriétés et de comprendre pourquoi certains propriétaires ne font pas leur PSG. On pourra notamment se servir du travail réalisé par le Conseil général du Var sur le sujet.

Sur l'une des communes on pourra également tester la « démarche accélérée » décrite précédemment qui consiste à éviter la phase de questionnaire et à passer directement à la réunion de présentation.

Sur Lambesc aucune coupe n'était prévue dans le plan d'aménagement de la commune pour l'année 2012 mais il pourrait également être intéressant, sur une autre commune, de tenter d'inciter le prestataire à faire associer une coupe de la forêt publique avec la récolte de bois sur des petites parcelles privées avoisinantes.

Ainsi, avec ces trois autres communes test, la méthodologie élaborée lors de l'opération sur Lambesc sera mise à l'épreuve mais il sera possible également de tester d'autres modalités d'action bien que la base (travail en partenariat avec la commune et communication sur le bois énergie) reste la même.

Le Programme Proforbiomed prendra fin une fois les opérations sur les 4 communes test terminée.

4.2.3.Sur l'ensemble de la CPA

Bien que le programme prenne fin après les opérations sur les communes test, il est important de rappeler que l'objectif final est d'instaurer un roulement des coupes sur l'ensemble des communes de la CPA pour avoir un approvisionnement continuel en bois énergie. Par conséquent il faudra continuer à appliquer la démarche pour toutes les autres communes du territoire. Avec les différentes modalités d'action que le CRPF aura mises en œuvre dans les communes test, il sera en mesure de choisir, pour chaque nouvelle commune où une action sera menée, la modalité la plus adaptée à la situation.

De plus, au fur et à mesure que les regroupements se feront sur les communes de la CPA, il y aura de moins en moins de communes nécessitant la réalisation de la phase de questionnaire. En effet, à chaque commune où le questionnaire est réalisé, le CRPF aura une analyse des nouveaux enjeux qu'il pourra réutiliser par la suite dans d'autres territoire de la même façon qu'il est possible de réutiliser les résultats obtenus sur Lambesc. Il faut cependant souligner qu'une fois le programme européen terminé d'autres financements devront être trouvés pour continuer cette action. Deux voies sont alors envisageables (en parallèle) :

- Augmenter la rentabilité de l'opération d'un côté en réduisant les coûts de regroupement notamment en présélectionnant des zones intéressantes et en réutilisant les résultats obtenus sur d'autres communes comme proposé précédemment. Et de l'autre en valorisant au mieux le bois récolté. On pourra par exemple récolter, en même temps que le résineux, un peu de feuillus pour faire du bois-bûche qui est assez bien rémunéré.
- Inciter les collectivités locales (mairies, communautés d'agglomération, etc.) à financer une partie de ces opérations. On utilisera alors des arguments en relation avec la prévention incendie ou le bois-énergie qui sont apparemment des sujets à propos desquels ces collectivités sont réceptives.

Si le roulement finit effectivement par être mis en place, il permettra d'assurer une certaine sécurité des approvisionnements aux chaufferies qui pourraient voir le jour sur le territoire.

Cependant, comme il a été mentionné précédemment, l'idéal, pour une réelle structuration de la filière bois, est d'avoir le maximum de PSG sur le territoire. Pour les grands, voire les moyens (entre 10 et 25 ha), propriétaires, les techniciens du CRPF ont déjà pour mission de les pousser à faire des documents de gestion. Pour les petits propriétaires, lors des opérations de regroupement il faut essayer d'insuffler cette idée pour qu'elle entre progressivement dans l'esprit des propriétaires et que ceux-ci finissent par se structurer pour devenir de véritables fournisseurs de la filière bois-énergie. Ce qui permettrait au final de mieux gérer et entretenir les peuplements forestiers méditerranéens.

4.3.Perspectives : Utiliser l'opportunité du thème du bois énergie pour nouer des relations avec d'autres collectivités

Comme cela a été exposé dans le premier chapitre, le CRPF voulait motiver les propriétaires et les communes à travailler sur la forêt en communiquant sur le thème du bois-énergie.

Pour les communes cette approche a été un succès. Généralement lorsque le CRPF rencontre les communes et leur demande de travailler avec lui sur l'amélioration des peuplements forestiers en forêt privée, celles-ci répondent que la forêt privée n'est pas de leur compétence. Ici, avec l'approche bois-énergie et le développement d'une filière locale, plusieurs communes se sont montrées réellement intéressées par un partenariat avec le CRPF sur les forêts privées. Ainsi, pour motiver les communes à s'impliquer dans la forêt privée, le bois énergie semble être un très bon argument.

On peut signaler qu'en revanche, les propriétaires forestiers privés ne semblent pas du tout réceptifs à ce type d'argument. Ils ne sont pas contre le fait que leur bois soit transformé en bois énergie mais cela ne les motive pas vraiment à s'impliquer dans leur forêt. Ils semblent plus préoccupés par le risque incendie et le fait que l'opération ne leur coûte rien. Il serait donc intéressant de mieux communiquer sur ce sujet lors de la reproduction de la démarche dans les autres communes.

Cependant, même si pour le moment le bois énergie n'est pas une préoccupation des propriétaires, il est important de continuer aussi à communiquer sur le sujet afin que lorsque le bois énergie (et les autres énergies renouvelables) prendra plus d'ampleur, que les propriétaires prennent peu à peu conscience du fait que ce sont eux les fournisseurs de cette ressource.

Le fait que les collectivités locales soient réceptives au thème du bois énergie devrait être utilisé par le CRPF pour nouer des relations avec d'autres collectivités, en dehors de la CPA, et ainsi pouvoir travailler, avec leur appui sur les propriétés forestières privées. Comme pour la CPA, le travail serait fait sur deux thèmes :

- inciter les grand propriétaires forestiers à réaliser leur plan simple de gestion afin de pouvoir prévoir les volumes mobilisables avec l'outil décrit dans le chapitre 2.
- Sensibiliser les petits propriétaires forestiers à la mobilisation de bois afin de les rendre acteurs de la filière bois.

4.3.1. Le travail sur les propriétés de plus de 25 ha

Les PSG sont obligatoires pour les propriétés de plus de 25 ha. Cependant, plus de la moitié des propriétaires ne le réalisent pas. Il serait donc important, et c'est déjà ce que fait le CRPF, de les pousser à le faire. On pourra notamment se servir des propositions de qui ont été faites par les Conseil régional du Var suite à une étude sur les raisons qu'ont les propriétaires de ne pas réaliser ces documents.

De plus, si l'on veut réellement que ces plans simples de gestion soient réalisés sur l'ensemble du territoire, il pourrait être utile qu'une politique soit mise en place à toutes les échelles: à la fois locale, comme les actions du CRPF, mais aussi régionale et nationale. Une communication au plan national serait souhaitable et rendrait les enjeux plus clairs au niveau de tout le territoire français dans l'esprit des propriétaires.

La généralisation des PSG permettrait, on le rappelle de mieux maîtriser la ressource en bois des forêts françaises ce qui lui permettrai de mieux se structurer.

4.3.2. Pour les propriétés de taille plus modeste

Sur les propriétés de petites taille, plusieurs points sont a améliorer. Tout d'abord, il faut pouvoir contacter les propriétaires. Or, on l'a bien vu sur l'opération de Lambesc, la base cadastrale actuelle ne permet pas de contacter toutes ces personnes. Ceci est notamment dû à un manque d'actualisation des données au niveau national. En effet, il est jugé peu rentable d'actualiser les données cadastrales pour les petites propriétés car les taxes qui leur sont associées ne sont pas prélevées (le montant prélevé est inférieur au coût engendré par son prélèvement). Il serait donc très utile, au niveau national, de tenir à jour cette base cadastrale sans laquelle il est très difficile de contacter l'ensemble des propriétaires pour pouvoir les sensibiliser à la gestion de leur patrimoine forestier.

Ensuite, cela à été démontré à de nombreuses reprises, il ne suffit pas de faire un inventaire de la ressource, il faut également lever les blocages techniques, psychologiques ou encore fonciers, à la récolte de bois.

C'est le travail que tente de réaliser le CRPF.

On peut rappeler ici les principaux blocages à la récolte de bois qui existent dans les propriétés de petite taille. Premièrement les propriétaires, comme une grande partie de la population, sont imprégnés des messages sur la surexploitation des forêts, ils sont donc parfois choqués par l'idée même de réaliser des coupes. De plus, le risque feu cela a déjà été mentionné, est très présent à leur esprit et les empêche d'accepter la récolte de bois. Viennent ensuite les problèmes du faible revenu de la forêt et de la surface trop faible pour être gérée de façon autonome. Ont peut citer également la lourde réglementation liée au fort taux d'urbanisme et aux enjeux environnementaux importants présents sur les territoires méditerranéens. Enfin, certains propriétaires achètent leur forêt dans l'espoir qu'un jour ils pourront y construire un bâtiment. Dans ce cas, l'idée de gérer leur parcelle forestière ne leur traverse même pas l'esprit. Ces exemples ne sont pas les seuls blocages qui existent mais ils illustrent bien la diversité de ceux-ci.

Le CRPF, notamment dans le cadre du projet européen Proforbiomed, tente de montrer qu'en investissant du temps, qu'en mobilisant les acteurs locaux et qu'en communicant de façon efficace, il est possible de lever ces blocages et d'aller récolter du bois dans ces petites forêts privées.

Conclusion

Le stage qui a été mené ici a permis de mettre au point une méthodologie, accompagnée d'une série d'outils, qui a pour objectif d'être reproduite dans d'autres communes. La reproductibilité de cette méthodologie et l'utilité des outils mis au point devront être testées et probablement améliorées lors d'un travail sur d'autres communes et différentes modalités pourront être testées afin de s'adapter au mieux au contexte de chaque commune .

Le travail a également permis de bien préparer et faciliter le travail du prestataire de service qui prendra le relais pour l'opération sur Lambesc. Une fois que celui-ci aura terminé il sera intéressant qu'il fasse part au CRPF des éventuels éléments qui lui auront manqué et que le CRPF pourrait fournir pour les opérations futures. Ceci toujours dans le but d'améliorer la reproductibilité de l'opération.

Cependant les propriétaires de petites parcelles de la commune de Lambesc ne semblent pas réellement prêts à devenir acteurs à part entière de la filière bois-énergie de la région. Il serait donc important, si l'on veut créer une véritable filière bois-énergie amont forte et dynamique, sur laquelle les chaufferies biomasse, à l'aval, puissent compter, de trouver d'autres arguments, d'autres moyens de motiver les petits propriétaires forestiers de Lambesc.

Il est toutefois possible que dans d'autre communes, certains propriétaires soient plus motivés par le sujet et que se soit eux qui initient l'engouement de la population vis-à-vis du bois énergie.

De même, ce stage a montré encore une fois, le grand intérêt d'inciter les propriétaires de plus de 25 ha à réaliser leur PSG: Grâce à la base de données PSG du CRPF PACA et le fichier Excel mis au point pendant le stage, il est possible d'avoir une estimation des volumes de bois qui seront récoltés dans les propriétés possédant un PSG au sein de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix. Ainsi, il est fortement conseillé de continuer à travailler sur l'incitation des grands propriétaires à faire leur plan simple de gestion afin de posséder un outil qui puisse 'prouver' aux chaufferies biomasse qu'elle peuvent compter sur la ressource locale. Dans ce même objectif, créer des Associations syndicales libres avec un PSG concerté dans les petites propriétés de la CPA serait un vrai « plus » pour le développement de la filière bois énergie sur ce territoire.

Finalement, si une véritable filière bois, structurée, se met en place dans la région, cela permettra de valoriser une très grande partie des peuplements méditerranéens permettant ainsi de mieux les gérer et de les aider à remplir également leurs autres fonctions .

Bibliographie

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE. Énergies et matières renouvelables: Politiques de l'énergie – Disponible sur : < http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=13176 >. (14/03/2012).

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE PACA. 2007. Étude du potentiel sylvicole du territoire du Pays d'Aix – Marseille: Centre régional de la propriété forestière de PACA – 603p.

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE PACA. 2012. *Les chiffres de la forêt régionale (fiche n°503002)* – Disponible sur: < http://www.ofme.org/crpf/documents/fiches/503002.pdf >.(1/08/2012).

COMMUNES FORESTIÈRES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR. 2011 – *État du développement de la filière, rapport synthétique* – Gardanne: Mission régionale bois énergie – 20 p.

ESMENJAUD (Emmanuelle).2011 – *Les associations syndicales de gestion forestière: Analyse de leur opérationnalité appliquée au Sud-Est de la France, réalisation d'une boite à outils* – Centre régional de la propriété forestière de Rhône-Alpes et Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte-d'Azur – 142 p. (Mémoire de fin d'études).

INSTITUT FORESTIER NATIONAL. 2010a. *Les résultats pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur* – Dans : *La forêt française, résultat des campagnes d'inventaire 2005 à 2009* – 24 p.

INSTITUT FORESTIER NATIONAL. 2010b.Bois énergie: Les forêts ont de la ressource... À mobiliser!! – *L'IF* – vol n°24, p.1-8.

INSTITUT FORESTIER NATIONAL, INSTITUT TECHNIQUE FORÊT CELLULOSE BOIS AMEUBLEMENT, ASSOCIATION SOLAGRO. 2009. *Biomasse forestière, populicole et bocagère disponible pour l'énergie à l'horizon 2020* – 105 p. (Rapport final).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT. 2009. Discours sur le développement de la filière bois à Urmatt le mardi 19 mai 2009: Principales mesures annoncées – Disponible sur: < http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/discours-filiere-bois_19mai09_cle864281.pdf >. (18/07/2012).

MISSION RÉGIONALE BOIS ÉNERGIE. *Bilan régional, Avancement Régional* – Consultation le 16/03/2012 – URL : http://www.ofme.org/bois-energie/filiere-regionale.php

OBSERVATOIRE DE LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE (d'après le mémoire de stage de Fanny Roux). *L'autoprotection des constructions situées en zone forestière exposées au risque d'incendie de forêt en PACA* – 13 p.

OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES. 2010. Part de la supreficie en zone Natura 2000 dans la superficie totale du département – Disponible sur: < http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/enjeux-th-matiques/d-veloppement-durable?ind=795 >.(13/08/2012).

OBSERV'ER. 2011 – *État des énergies renouvelables en Europe, Édition 2011* – 127 p.

PREVOST (Jean).2010 – *Structuration de la filière forêt-bois dans la basse vallée de la Drôme* – Centre régional de la propriété forestière de Rhône-Alpes – 164 p. (Mémoire de fin d'études).

RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON, RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR, CONSERVATOIRE DE LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE, ENTENTE POUR LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE, OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE. Incendie et feu de forêt, un phénomène dévastateur... – Disponible sur: < http://www.prevention-incendie-foret.com/dossier/feu-de-foret.php >. (18/07/2012).

SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES. 2011. *La biomasse en France, chiffres clés* – 2 p.

Liste des contacts

Nom	Organisme	Adresse	Téléphone	Adresse électronique
Philippe Deuffic	Ingénieur de recherche, Irstea Bordeaux	50 avenue de Verdun, 33 612 Cestas Cedex	05.57.89.08.38	philippe.deuffic@cemagref.fr
Gérard Venel	Conseiller municipal délégué à la forêt, Mairie de Lambesc	Mairie de Lambesc, 6 Bvd de la République, 13410 Lambesc	04.42.17.00.50	
Guillaume Pique	Technicien – Service forêt, Communauté d'agglomération du Pays d'Aix	Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, 8 place Jeanne d'Arc, 13100 Aix-en-Provence	04.42.91.55.83	GPique@agglo-paysdaix.fr
Denis Revalor	Secrétaire du Syndicat de propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône	Siège social: Pavillon du Roy René, Valabre, 13120 Gardanne	04.42.51.19.44	syndicat-13@foretpriveefrancaise.com
Mme Huin	Propriétaire forestier (0,6 ha)	Villa Carion, Chemin du petit Janet, 13410 Lambesc	04.42.57.12.36	raphaelle-2@hotmail.fr
Mme Delaunay	Propriétaire forestier (1,74 ha)	Chemin de Saint Marc, 13410 Lambesc	06.01.77.30.01	
Mme Charvet	Propriétaire forestier (15 ha)	1 Avenue de la résistance, 13410 Lambesc	04.42.92.70.32	
M Venturini	Adjoint au maire et responsable environnement – cadre de vie – Agriculture – Forêt à la mairie de Saint Cannat	Mairie de Saint-Cannat, 14 place République, 13760 Saint-Cannat	06.11.46.09.74	jean-paul.venturini@orange.fr
Olivier Martineau	Technicien CRPF PACA	Europole de l'Arbois, Avenue Louis Philibert, 13857 Aix-en-Provence Cedex 3	04.42.97.10.84	olivier.martineau@crpf.fr
Nicolas Joly	Chargé de mission Proforbiomed, CRPF PACA	7 impasse Ricard Digne, 13004 Marseille	06.28.58.05.71	nicolas.joly@crpf.fr
Jean-Jacques Nicolas	Technicien, Mairie de Lambesc	Mairie de Lambesc, 6 Bvd de la République, 13410 Lambesc	06.66.87.28.01	jean-jacques.nicolas@lambesc.fr

Annexes

Table des Annexes

Annexe 1: Carte de situation de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix.....A3

Annexe 2: Comptes-rendus des réunions.....A5
Annexe 2.1: Première réunion avec la Mairie de Lambesc (8 mars).....A7
Annexe 2.2: Réunion de présentation aux partenaires (26 avril).....A11
Annexe 2.3: Réunion avec la Mairie de Saint-Cannat (24 juillet).....A15

Annexe 3: Premier contact avec les propriétaires.....A19
Annexe 3.1: Le questionnaire envoyé.....A19
Annexe 3.2: La lettre d'accompagnement.....A21

Annexe 4: Présentation des résultats aux propriétaires forestiers.....A23
Annexe 4.1: Présentation faite (power point).....A23
Annexe 4.2: Dépliant distribué.....A29

Annexe 5: Entretiens.....A35
Annexe 5.1: Grille d'entretien.....A35
Annexe 5.2: Les photos proposées lors des entretiens.....A37

Annexe 6: Les outils mis en place.....A39
Annexe 6.1: Le questionnaire amélioré.....A39
Annexe 6.2: La notice de l'utilitaire de saisie.....A41
Annexe 6.3: La fiche « A lire avant de commencer ».....A49
Annexe 6.4: La clé des réponses pour le employés de mairie.....A53
Annexe 6.5: La fiche conseils au prestataire.....A55

ANNEXE 7 : Traduction du schéma du déroulement du projet en anglais.....A61

Annexe 8 : Articles de presse parus dans les quotidiens régionaux.....A63

ANNEXE 1 : Carte de situation de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix

Situation de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur en France

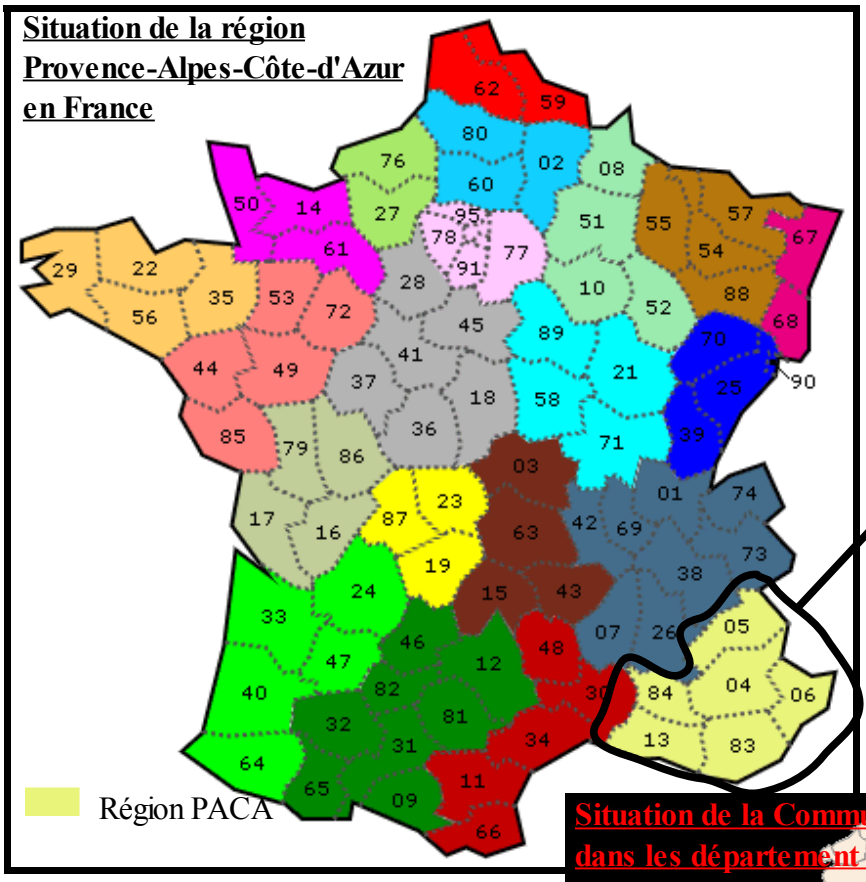

Les départements de la région PACA

Situation de la Communauté d'agglomérations du Pays d'Aix (CPA) dans les département des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse

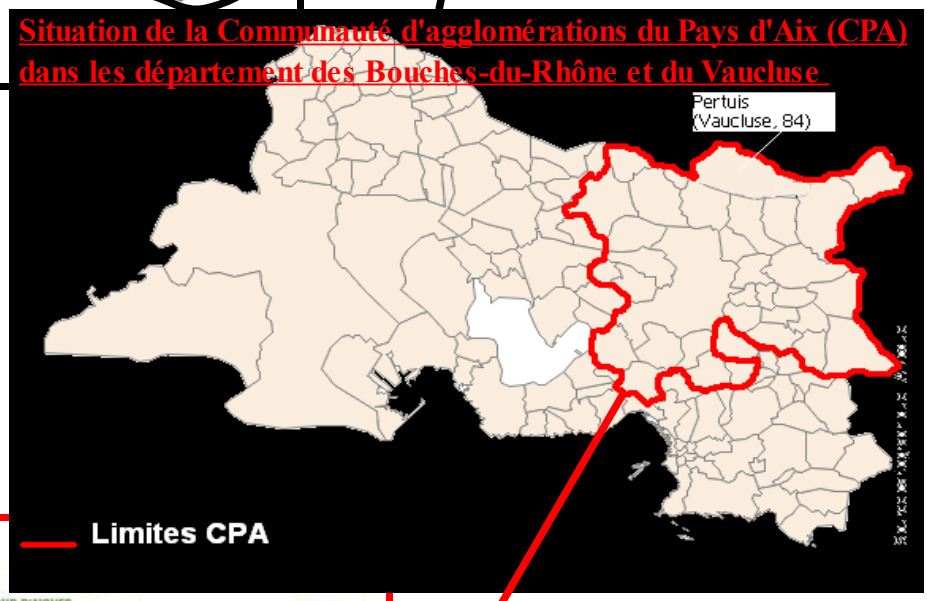

Localisation du territoire de l'expérience sur le territoire de la CPA

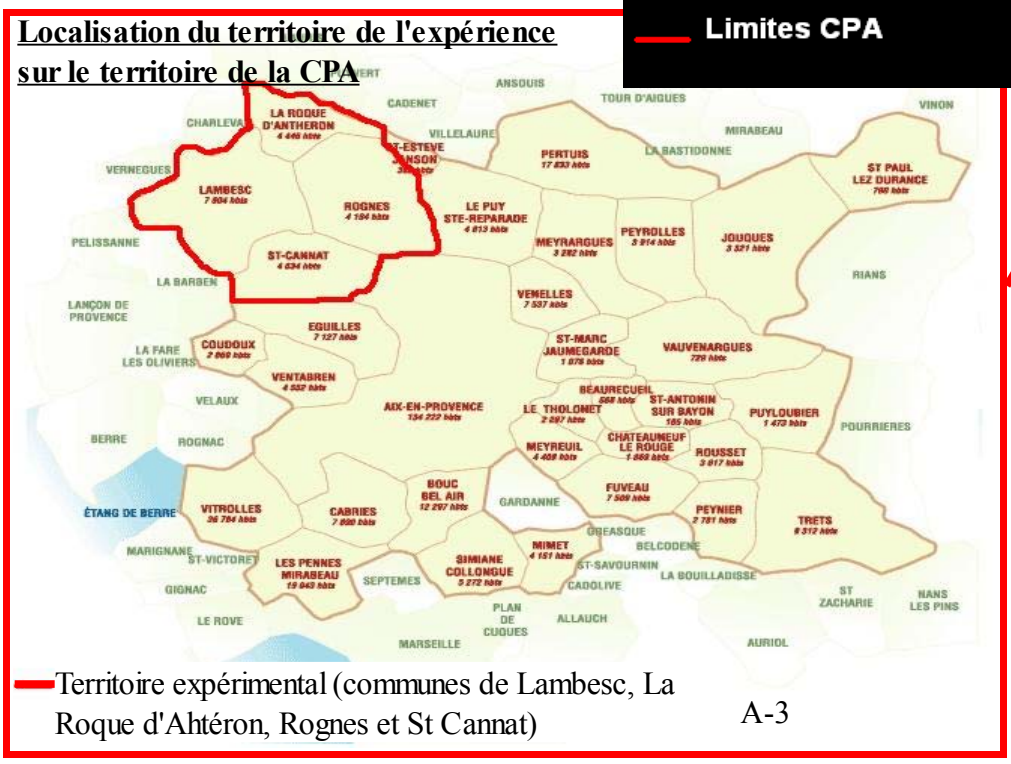

Territoire expérimental (communes de Lambesc, La Roque d'Ahtéron, Rognes et St Cannat)

ANNEXE 2 : Comptes rendus des réunions

Les compte-rendu des réunions présentés ci-après ont une présentation particulière et sont composés d'une première partie en anglais et d'une seconde en anglais. Ceci est dû au fait qu'ils ont été rédigés dans le cadre du projet européen Proforbiomed qui instaure des contraintes de présentation et de langue de rédaction.

Il a été décidé de les mettre tels quel en annexe afin de donner au lecteur une idée des documents qui sont échangés entre les différents partenaires de ce projet européen.

Project cofinanced by the European Regional Development Fund

PROFORBIOMED REPORTING OF THE MEETING WITH LAMBESC'S RESPONSIBLE OF THE FOREST DISTRICT AND LAURIE JUCHET

DATE: 08/03/2012

IMPLEMENTED BY: Louis-Michel Duhen, Lucile Perdereau and Nicolas Joly : CRPF
Gérard Venel : Lambesc's responsible of the forest district
Laurie Juchet : Policy officer for the forest topic
Jean-Jacques Nicolas : Technical officer of Lambesc's municipality

ACTION RELATED TO PROJECT WP(s): WP4

OBJECTIVES:
1. Present the Proforbiomed Program to the responsible of the public forest of Lambesc
2. Listen to their wishes about the future of the forest (especially for the energy wood topic)
3. Think about a mutual way of acting

RESULTS:
1. Great willingness to work together on a common way to manage the forest
2. Possibility of implementing a common pilot action on Lambesc's territory
3. Exchange of information

NEXT STEPS:
1. Redaction of a common survey for all the private forest owners of the municipality
2. Prepare a field visit with Mr Nicolas
3. Evaluate the sectors of interest for a common work public/private forest

COMMENTS:
Mr Venel had to leave us quickly because of a misunderstanding in the organization of the meeting.

ANNEXES

1. ATTENDEES: INCLUDE ATTENDANCE SHEETS (model below).

NAMES	ORGANIZATION	SIGNATURE
Louis-Michel Duhen	CRPF	
Lucile Perdereau	CRPF	
Nicolas Joly	CRPF	
Gérard Venel	Lambesc's municipality	
Laurie Juchet	Lambesc's municipality	
Jean-Jacques Nicolas	Lambesc's municipality	

5. REPORT: if a report is available, PLEASE ADD IT, EVEN PARTIALY.

Compte-rendu de la réunion à Lambesc

Ordre du jour :

- Prendre connaissance des projets de la mairie sur la forêt de la commune
- Présenter le programme Proforbiomed
- Étudier la possibilité d'organiser un travail en commun dans le cadre de ce programme.

Bilan :
Suite à la constatation de la faible ressource forestière en forêt publique, la mairie a décidé de s'intéresser à la forêt privée. Des actions ont été menées dans l'idée d'intégrer la forêt privée à un projet bois-énergie.

Cependant, ce n'est pas évident pour une commune de contacter les propriétaires forestiers privés. Pour le CRPF dont c'est la mission ce n'est pas toujours efficace lorsqu'il les contacte de son coté.
Il apparaît donc intéressant que la commune et les organismes de la forêt privée unissent leurs efforts pour conduire un travail de sensibilisation des propriétaires. Cette piste a déjà été ouverte par le syndicat des propriétaires forestiers et sera donc poursuivie avec eux dans le cadre du projet Proforbiomed qui offre une

opportunité. De plus, ce projet se place à l'échelle de la CPA : ce qui sera fait sur Lambesc constituera la base d'une méthodologie extrapolable à l'échelle de ce territoire.

Conclusion : Un travail qui est déjà avancé de la part de la mairie (listing des propriétaires), des projets pertinents, dans la lignée de Proforbiomed et un travail en commun qui ne peut qu'être productif.

Prochaine étapes :

- Travail commun à l'élaboration d'un questionnaire pour les propriétaires forestiers de la commune (transmission des questionnaires déjà réalisées avec les réponses obtenues). Une prochaine réunion sera prévue pour travailler sur une proposition de questionnaire avec les représentants de la commune et des propriétaires (Syndicat).
- Indications à la commune pour qu'elle puisse bénéficier de données forestières disponibles au CRIGE Paca.
- Préparation d'une visite terrain avec M. Jean-Jacques Nicolas
- Étudier le plan d'aménagement afin de voir si l'on peut faire coïncider une coupe communale et une coupe en terrain privée
- Étude des secteurs les plus intéressants pour le travail de regroupement

Rédaction: Nicolas Joly

F Project cofinanced by the European Development

PROFORBIOMED REPORTING OF MEETING

DATE: 26/04/2012

IMPLEMENTED BY: PARNER N.9 CRPF PACA

ACTION RELATED TO PROJECT WP(s): 4

OBJECTIVES:
1. See the vision of the local authorities on the possibility of a common work on wood biomass extracted from private forests
2. Implement a schedule for the next actions
3. Have a consensus on the questionnaire that will be sent to the private forest owners and on the methodology to adopt
4. Locate the places of a possible cooperation between private forest owner and municipality.

RESULTS:
1. Global planning until End of June
2. Modifications of the questionnaire
3. Methodology set up

NEXT STEPS:
1. Send new version of the questionnaire
2. Meet three private forest owners to fill the questionnaire with them
3. Adapt the questionnaire according to their notices
4. Send the questionnaire to all Private forest owners of more than 0,4 Ha
5. Meeting with forest owners to show them the results

ANNEXES

1. ATTENDEES: INCLUDE ATTENDANCE SHEETS (model below).

NAMES	ORGANIZATION	SIGNATURE
Louis Michel Duhen	CPRF PACA	
Lucile Perdereau	CPRF PACA	
Nicolas Joly	CPRF PACA	
Guillaume Pique	CPA	
Denis Revalor	Syndicat des propriétaires forestiers du 13	
Laurie Juchet	Mairie Lambesc	
M. Venel	Mairie Lambesc	
Jean Jacques Nicolas	Mairie Lambesc	

F Project cofinanced by the European Development

Compte rendu de la réunion du 26 Avril 2012 à Lambesc

Cette réunion avait été organisée dans l'objectif de bien définir les actions qui allaient être menées dans les prochains mois, et de bien saisir les volontés de l'équipe municipale dans son souhait de travail avec les propriétaires forestiers privés.

Nous avons donc fixé le calendrier suivant :

- L'envoi du questionnaire aux propriétaires de plus de 0,4 ha se fera vers la fin Mai (29-31). D'ici là :
- le CRPF présentera un modèle de questionnaire tenant compte des remarques que nous lui avons porté tant sur la forme que sur le fond
- Ce questionnaire sera testé auprès de trois ou quatre propriétaires, afin de prendre en compte leurs remarques
- Le questionnaire devra éventuellement être amélioré en fonction des remarques des propriétaires rencontrés
- Le CRPF présentera un modèle de lettre d'accompagnement du questionnaire. Cette lettre devant être cosignée par le CRPF, le syndicat et la Mairie, il convient que chacun de ces organismes la relise en détail.
- La mairie de Lambesc collaborera avec le CRPF pour établir un listing des adresses des propriétaires le plus exact possible.

Nous donnerons un délai de deux semaines aux propriétaires forestiers pour répondre au questionnaire. Ils pourront soit le déposer en mairie, soit le renvoyer au CRPF via une lettre, éventuellement Pré affranchie ou encore par mail aux contacts situés sur ledit questionnaire.

Une réunion de restitution des résultats du questionnaire aura lieu le mardi 26 Juin dans la soirée (18h ? à préciser). Une proposition concrète sera faite aux propriétaires : la réalisation d'une opération d'amélioration de pinède sur plusieurs propriétés dont une partie du bois sera valorisée en bois énergie.

Ce qui reste à faire :
Valider les documents qui vous sont transmis avec ce compte rendu
Proposer rapidement à trois propriétaires de se porter volontaire pour tester le questionnaire
Mettre en place une liste de contact des propriétaires opérationnelle
Il serait peut être judicieux de prévoir une réunion de préparation à la réunion de restitution durant la mi-juin ?

Rédaction: Nicolas Joly

Project cofinanced by the European Regional Development Fund

PROFORBIOMED REPORTING OF THE MEETING WITH SAINT-CANNAT'S RESPONSIBLE OF THE FOREST DISTRICT AND GUILLAUME PIQUE (CPA)

DATE: 15/05/2012

IMPLEMENTED BY: PARNER N.9 CRPF PACA

ACTION RELATED TO PROJECT WP(s): WP4

OBJECTIVES:
1. Present the Proforbiomed Program to the responsible of forest and environment in Saint-Cannat, Mr Jean-Paul Venturini.
2. See if they agree on having a common action to try regrouping forest owners in order to mobilize wood (especially energy wood).
3. Listen to their fears and wishes about the future of Saint-Cannat's forests.

RESULTS:
1. They seem to be really interested in our project though they don't want too much wood to be cut.
2. The person we met (Mr Venturini) will talk about this project to the mayor of the village.
3. Exchange of information

NEXT STEPS:
1. Mr Venturini will re-contact us when he has the approval of the mayor
2. We will probably invite M. Venturini to the next meeting organised in Lambesc to show him how it can work.
3. Decide of a common action, not necessarily the same as the one implemented on Lambesc's territory.

COMMENTS:

ANNEXES

1. ATTENDEES: INCLUDE ATTENDANCE SHEETS (model below).

NAMES	ORGANIZATION	SIGNATURE
Louis-Michel Duhen	CRPF	
Lucile Perdereau	CRPF	
Nicolas Joly	CRPF	
Jean-Paul Venturini	Saint-Cannat's municipality	
Guillaume Pique	CPA	

5. **REPORT**: if a report is available, PLEASE ADD IT, EVEN PARTIALY.

Project cofinanced by the European Regional Development Fund

Compte-rendu de la réunion à Saint-Cannat

Ordre du jour :

- Présenter le programme Proforbiomed et le type d'action que le CRPF souhaite mener au responsable environnement et forêt de la mairie de Saint-Cannat.
- Prendre connaissance des craintes et des attentes de la mairie en matière de gestion forestière.
- Étudier la possibilité d'organiser un travail en commun dans le cadre de ce programme.

Bilan :

Lors de cette réunion, le programme Proforbiomed (ses acteurs, ses objectifs, etc.) a été présenté au responsable forêt de la maire de Saint-Cannat. La démarche qui a été suivie sur le territoire de Lambesc a également été présentée afin d'illustrer le type d'action que le CRPF souhaite réaliser.

M. Venturini (responsable forêt de la commune) a fait part de sa volonté, et de celle de la commune, à participer à cette action.

Il a également exposé certains enjeux et obstacles en matière de gestion forestière que l'on trouve sur le territoire de la commune à savoir:

-les difficultés de gestion dans une partie de la forêt communale dues à la présence de nombreux chasseurs sur ces terres.

-la réalisation, l'an dernier, d'une coupe d'éclaircie forte (réalisée dans le cadre du PIDAF sur le massif de la Trevaresse) qui a été perçue comme un déboisement par la population. De ce fait, M. Venturini a précisé qu'il faudrait faire attention à l'intensité des coupes lors des opérations qui seront menées sur la commune.

-la présence de quelques grandes propriétés sur la commune qu'il serait intéressant de convaincre de réaliser un Plan simple de gestion.

-certaines parcelles forestières, notamment au Nord de la commune ont été détruites par le feu.

-la présence de zones classées en EBC

Prochaines étapes :

- M. Venturini va faire part du projet au maire de la commune pour avoir son accord et recontactera ensuite le CRPF.
- Le CRPF envoie les documents réalisés dans le cadre de l'action menée sur Lambesc (Questionnaire, Lettre aux propriétaires) à M. Venturini
- Invitation de M. Venturini à la réunion de présentation des résultats des questionnaires pour la commune de Lambesc le mardi 26 juin.
- Définition, avec la commune, des actions à mener en commune sur le territoire de Saint-Cannat.

Rédaction: Nicolas Joly

Centre Régional de la Propriété Forestière

Forêt Privée de Provence Alpes Côte d'Azur

Et le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône

Questionnaire à destination des propriétaires privés

Le centre régional de la propriété forestière et la commune de Lambesc vous garantissent la confidentialité des réponses apportées dans ce questionnaire.

Lambesc

La taille de votre propriété forestière : ☐ Moins de 1 ha ☐ 1 à 4 ha ☐ 4 à 10 ha ☐ 10 à 25 ha ☐ Plus de 25 ha

Votre situation professionnelle : ☐ Agriculteur exploitant ☐ Cadre et profession intellectuelle supérieure ☐ Artisan/Commerçant/Chef d'entreprise ☐ Profession intermédiaire ☐ Employé ☐ Ouvrier ☐ Retraité ☐ Autre personne sans activité professionnelle

VOUS ET VOTRE FORÊT (réponses multiples possibles)

1. Pour vous, votre forêt c'est :

- ☐ Un patrimoine (à transmettre éventuellement)
- ☐ Une source de revenus
- ☐ Un lieu de loisirs
- ☐ Une réserve de biodiversité
- ☐ Une réserve de bois pour alimenter la cheminée
- ☐ Une « contrainte », *laquelle?*.....
- ☐ Autre, *précisez*.....
  .....
- ☐ Je ne sais pas

2. Pratiquez-vous (ou vos proches) des activités de loisir dans votre forêt (y compris la chasse) ?

- ☐ Oui, *lesquelles?* .....
  .....
- ☐ Non

3. Y a t-il d'autres personnes qui viennent pratiquer des activités de loisir dans votre forêt (y compris la chasse) ?

- ☐ Oui, *lesquelles?* .....
  .....
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

4. Vous allez dans vos bois :

- ☐ Très souvent (environ chaque semaine)
- ☐ De temps en temps (environ chaque mois)
- ☐ Rarement (une à deux fois par an)
- ☐ Jamais

5. Pour vous, bien entretenir votre forêt c'est :

- ☐ Laisser faire la nature
- ☐ Récolter du bois régulièrement, tout en respectant les règles de la gestion durable
- ☐ Faire du débroussaillement
- ☐ Laisser pousser et tout récolter d'un coup à la fin

6. Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillement ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

LE BOIS ENERGIE, LA COMMUNE, ET VOUS

7. Utilisez vous un appareil de chauffage au bois (poêle, chaudière, insert, etc.) pour chauffer votre habitation (principale ou secondaire) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non, pourquoi?.....
  .....

7.bis. ***Si vous avez répondu non à la question 7, passez directement à la question 8.***
Utilisez-vous le bois issu de votre (vos) parcelle(s) boisée(s) pour alimenter l'appareil ?

- ☐ Oui
- ☐ Non, pourquoi?.....
  .....

8. Seriez-vous prêt à travailler avec la commune afin de développer une valorisation locale de vos bois, notamment en bois énergie et contribuer ainsi au développement local ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Remarques:.....
.....

proforbiomed

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Project cofinanced by the European Regional Development Fund

Med L'Europe en Méditerranée Europe in the Mediterranean

T.S.V.P

VOS PROJETS

9. Dans le tableau suivant, cochez la case correspondant pour chaque type de projet selon ce qui se passe dans votre propriété.

Type de projet	Vous l'avez déjà fait	Vous aimeriez le faire	Vous n'avez pas ce type de projet	Commentaires éventuels
Des plantations d'arbres				
Du débroussaillement				
Du pâturage en sous bois				
Des coupes de bois (pour la vente / pour vous)				
Des projets environnementaux / découverte				
Des projets paysagers				
D'autres projets:.....				

10. ***Si vous n'avez aucun projet dans le tableau de la question 9 passez directement à la question 12.***

Ces projets, sont-ils planifiés par un document écrit ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

11. ***Si vous n'avez aucun projet dans le tableau de la question 9 passez directement à la question 12***

Pour la mise en place de vos projets quelles sont les difficultés que vous rencontrez ou que vous avez rencontré ?

- ☐ Coût de la gestion trop élevé
- ☐ Contraintes règlementaire
- ☐ Nature juridique de la propriété (indivision, etc.)
- ☐ Manque de débouchés pour le bois
- ☐ Faible surface, dispersion des parcelles forestières
- ☐ Vulnérabilité à l'incendie
- ☐ Accès difficile (pistes insuffisantes, …)
- ☐ Manque de temps, éloignement
- ☐ Autres : .....
  .....
- ☐ Aucune difficulté

12. Seriez-vous prêt à vous associer à d'autres propriétaires afin de réaliser des opérations d'entretien sur votre forêt (pour améliorer la protection contre l'incendie, pour protéger l'environnement, etc) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

VOUS ET LA RÉCOLTE DE BOIS *(réponses multiples possibles)*

13. Qu'est-ce qui vous empêche de récolter du bois dans votre forêt ?

- ☐ Je ne veux pas couper plus de bois
- ☐ Je ne veux pas tout déboiser d'un coup
- ☐ Je ne veux pas me fâcher avec d'autres usagers (chasseurs, promeneurs, etc.)
- ☐ Je voudrais un prix minimal garanti
- ☐ J'ai peur d'être « roulé » par celui qui achètera mes bois
- ☐ Je préfère garder les bois plutôt que de les couper
- ☐ Ma parcelle est trop petite, cela me couterai trop cher
- ☐ J'aimerai d'abord avoir plus d'informations sur l'impact d'une récolte sur l'environnement
- ☐ Je ne sais pas quoi faire des branchages qui sont laissés dans la forêt après la coupe
- ☐ Autre : .....
- ☐ Rien ne m'en empêche

14. Si certains des problèmes cités dans la question 13 étaient améliorés, seriez vous près à récolter plus de bois sur votre propriété ?

- ☐ Oui
- ☐ Non, pourquoi?.....
  .....

→ **Avant ce courrier, connaissiez-vous le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)?** ☐ Oui ☐ Non

→ **Savez-vous qu'il existe une association de regroupement de propriétaires sur votre massif?** ☐ Oui ☐ Non

→ **Accepteriez-vous de nous rencontrer afin d'approfondir ce questionnaire ?** ☐ Oui ☐ Non

Si oui : Téléphone*:..... Courriel:.....

**Les informations que vous voudrez bien nous communiquer resterons confidentielles*

Faites nous part de toutes vos remarques, de votre avis et de vos attentes vis-à-vis de ce questionnaire ou de ce projet (complétez si besoin sur papier libre).

.....

.....

.....

Contacts: Lucile Perdereau: **06.70.17.51.02** / Nicolas Joly: **06.28.58.05.71** / Pierre Delenne: **04.42.97.10.84**

Le questionnaire peut-être **déposé en mairie de Lambesc dans l'enveloppe jointe** ou renvoyé par **courrier à l'aide de cette même enveloppe** au CRPF ou par **e-mail à lucile.perdereau@crpf.fr**

Date limite de retour du questionnaire: le 15 juin 2012!

Centre Régional de la Propriété Forestière
Forêt Privée de Provence Alpes Côte d'Azur

Et le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire d'un domaine forestier et vous vous interrogez peut-être sur son entretien et sa valorisation.

La commune de Lambesc, dans le cadre de la gestion de sa forêt publique et de son engagement pour promouvoir les énergies renouvelables, réfléchit au développement d'une filière bois-énergie.

Le bois, surtout s'il provient de forêts locales pour être valorisé en circuits courts, est une source d'énergie renouvelable minimisant les transports et l'empreinte carbone. Pour réaliser un tel projet économiquement viable, il est indispensable de pouvoir compter sur un volume potentiel de bois suffisant.
L'ensemble des démarches entreprises jusqu'à présent a permis de mettre en évidence le fort potentiel et le caractère incontournable de la forêt privée dans le cadre du développement d'une telle filière.
Nous savons également que la ressource située sur les terrains communaux, dévastés par deux incendies récents, ne suffira pas à garantir un approvisionnement durable. Votre implication est donc primordiale.

Dans le même temps divers autres acteurs comme la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA) et les organismes de la forêt privée (le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et le syndicat départemental des propriétaires forestiers des Bouches-du-Rhône), s'engagent sur la même voie.

La réussite de ce projet, offrirait en outre l'occasion de considérer avec un regard nouveau notre patrimoine forestier qui ne serait plus uniquement un élément du décor pour les touristes et un bien menacé par l'incendie. Il deviendrait une source de revenus, tout en étant mieux géré et en créant des emplois.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône soutiennent cette opération et encouragent chaque propriétaire forestier privé à y participer.

Dans un premier temps, nous voulons mieux comprendre vos attentes et connaître vos éventuels projets. Pour cela, nous vous proposons de remplir le questionnaire ci-joint et de le retourner à la mairie de Lambesc ou de le renvoyer au CRPF de Provence Alpes Côte d'Azur

Avant le 15 Juin 2012

Nous vous invitons aussi à une réunion de présentation des résultats des questionnaires qui sera l'occasion d'un premier échange de points de vue le

Mardi 26 Juin à 18h dans la *salle du conseil, à l'Hôtel de Ville*

Cette action est lancée dans le cadre du projet européen Proforbiomed dont le CRPF est partenaire, qui a pour objectif de promouvoir une filière bois énergie méditerranéenne, et vise à renforcer les initiatives conduites par la Communauté du Pays d'Aix, associée au projet.

Nous comptons sur votre participation.

Mairie de Lambesc	Centre régional de la Propriété Forestière	Syndicat des propriétaires forestiers des Bouches du Rhône
Le Maire	Le Directeur	Le Président

Centre Régional de la Propriété Forestière
Forêt Privée de Provence Alpes Côte d'Azur

Lambesc

Forêt Privée Française

Le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône

Restitution de l'enquête conduite auprès des propriétaires forestiers de Lambesc

Mardi 26 juin 2012

Med — L'Europe en Méditerranée / Europe in the Mediterranean

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional
Project cofinanced by the European Regional Development Fund

proforbiomed

1. La forêt sur votre commune…

1.1. …. est très présente

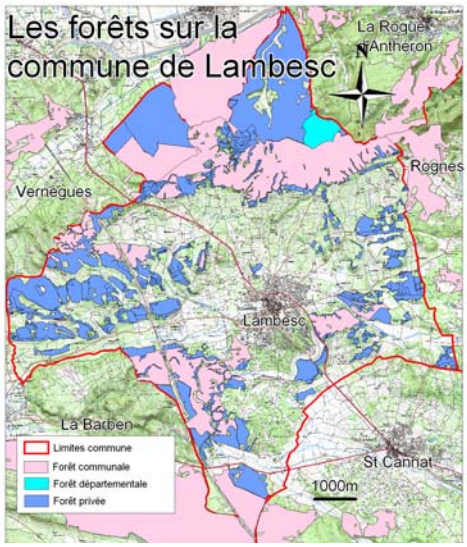

1. La forêt sur votre commune…

1.2. …. est composée de boisements variés

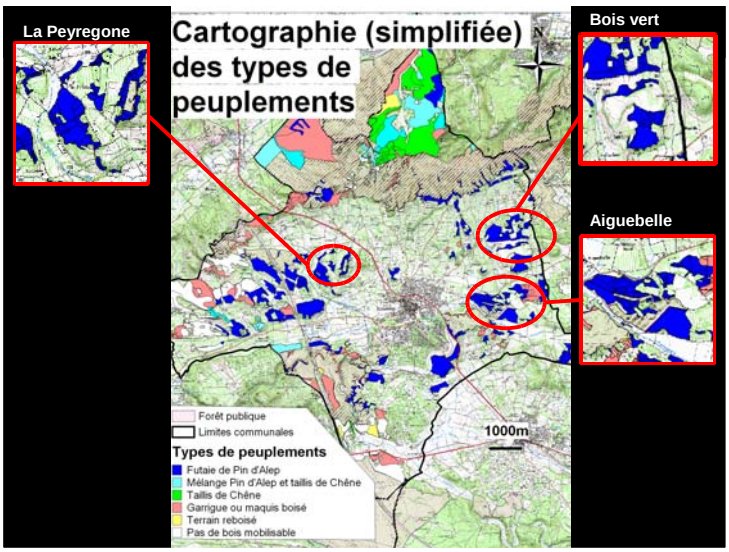

1. La forêt sur votre commune…

Futaie de Pin d'Alep avec taillis de Chêne en sous étage

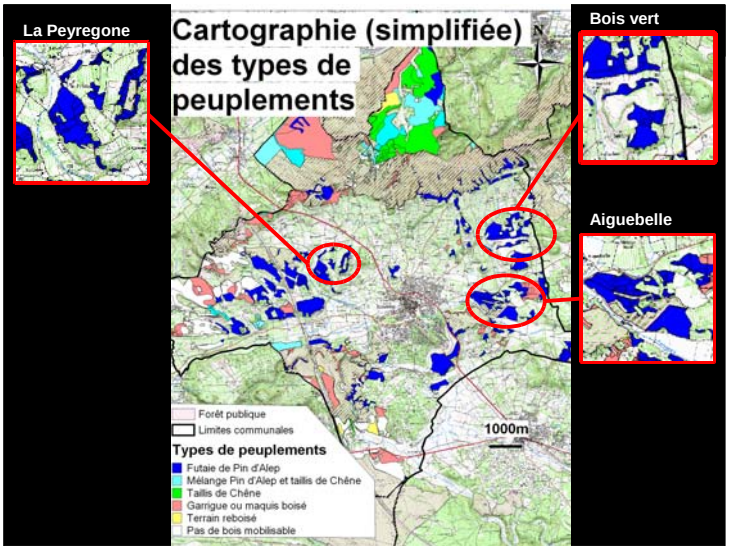

1. La forêt sur votre commune…

Forêt communale

Plantation de Pin d'Alep

Débroussaillement réalisé de part et d'autre de la route pour lutter contre l'incendie

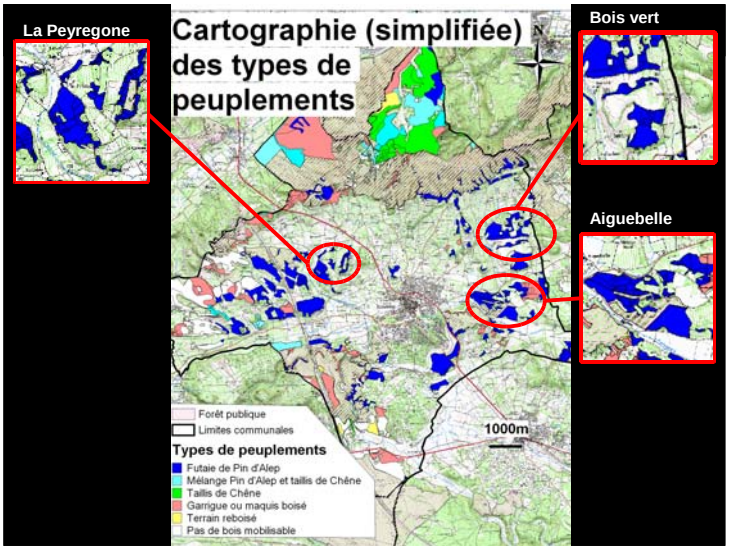

1. La forêt sur votre commune…

Futaie très dense de Pin d'Alep, avec des tiges de très faible diamètre

Débroussaillement prévu cette année de part et d'autre de la route

1. La forêt sur votre commune…

1.3. …. est détenue en majorité par des propriétaires privés (vous)

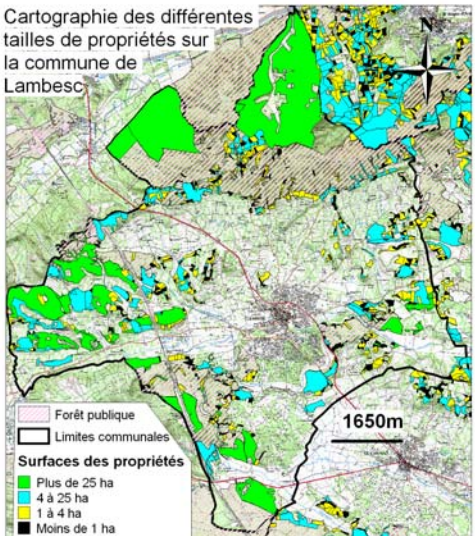

Le projet Proforbiomed

- Objectif du CRPF: Développer la mobilisation de bois-énergie et inciter à la création d'une filière boie-énergie en forêt privée

Le questionnaire, une première étape

2. Les résultats du questionnaire

2.1. Des propriétaires intéressés

- 284 questionnaires envoyés

- 13% de retour, soit 20% de la surface couverte

2. Les résultats du questionnaire

2.1. Des propriétaires intéressés...

- 284 questi

- 13% de re

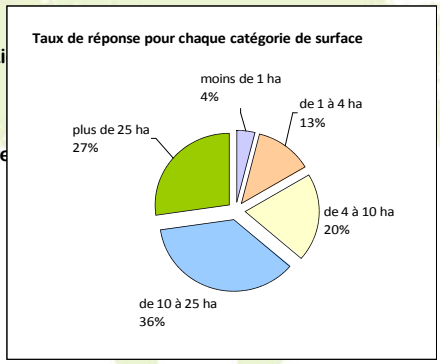

2. Les résultats du questionnaire

2.2. La forêt est avant tout un patrimoine

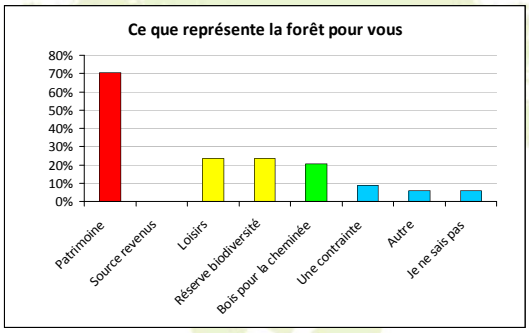

2. Les résultats du questionnaire

2.3. Beaucoup d'entre vous pensent que des interventions sont nécessaires

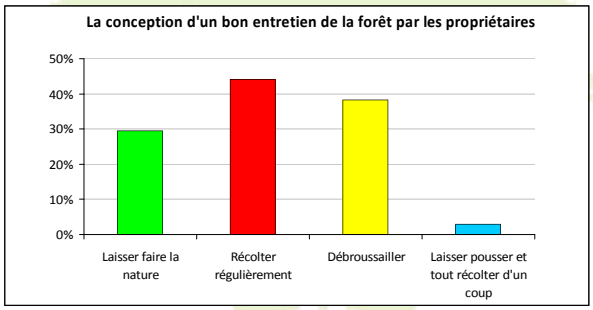

2. Les résultats du questionnaire

2.4. Des propriétaires actifs

- 71% d'entre vous sont désireux d'intervenir dans leur forêt

- Le débroussaillement et la récolte de bois (souvent pour l'autoconsommation) sont les deux principales motivations

2. Les résultats du questionnaire

2.4. Des propriétaires actifs

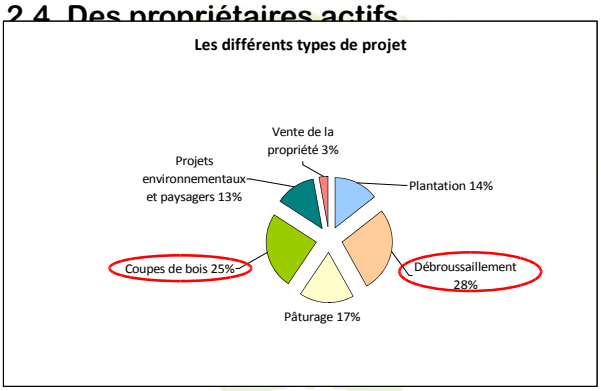

2. Les résultats du questionnaire

2.5. Des difficultés de gestion ressenties

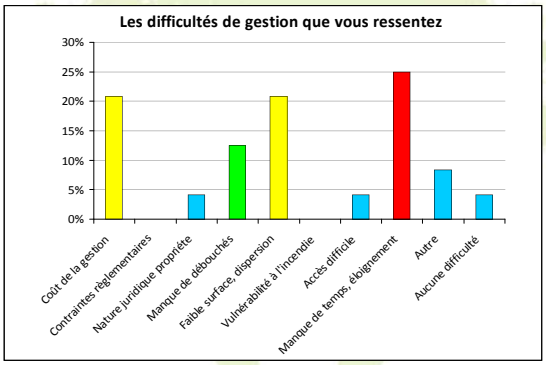

2. Les résultats du questionnaire

2.6. Des propriétaires prêts à travailler ensemble

- Seuls 12% d'entre vous ont répondu qu'ils n'étaient pas d'accord

2. Les résultats du questionnaire

2.6. Des propriétaires prêts à travailler ensemble

- Seu accord

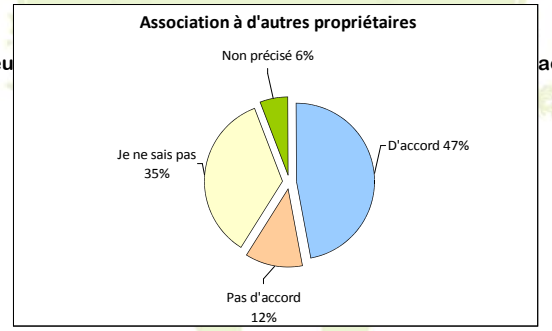

2. Les résultats du questionnaire

2.6. Des propriétaires prêts à travailler ensemble

- Se accord

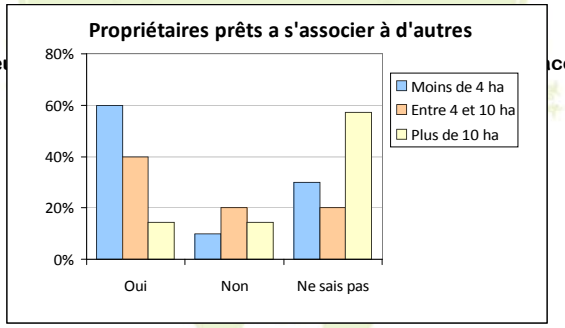

3. Bilan du questionnaire

Des difficultés identifiées…

- Coût de la gestion
- Faible surface
- Manque de temps, éloignement

… et une volonté de travailler ensemble

Le regroupement pourrait être une solution

qui permettrait à chacun de gérer selon ses attentes (coupe de bois, biodiversité, loisirs, etc.)

4. La suite…

- Choix d'un prestataire de service digne de confiance

- Évaluation de la faisabilité économique de travaux sylvicoles

- Contact des propriétaires pour leur proposer un diagnostic plus précis pouvant déboucher sur une gestion

- Pour ceux qui sont d'accord, discussion entre le prestataire et les propriétaires sur les modalités d'intervention, etc.

Centre Régional de la Propriété Forestière
Forêt Privée de Provence Alpes Côte d'Azur

Lambesc

Forêt Privée Française

Le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône

Merci de votre attention!

Des questions??

Med
L'Europe en Méditerranée
Europe in the Mediterranean

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional
Project cofinanced by the European Regional Development Fund

proforbiomed

ANNEXE 4.2 : Dépliant distribué

Centre Régional de la Propriété Forestière
Forêt Privée de Provence Alpes Côte d'Azur

Lambesc

Forêt Privée Française

Le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône

Résultats du questionnaire adressé aux propriétaires forestiers de Lambesc

L'Europe en Méditerranée
Europe in the Mediterranean

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional
Project cofinanced by the European Regional Development Fund

proforbiomed

Quelques chiffres pour commencer

La forêt de Lambesc couvre un peu moins de 3000 ha. Et 60% appartiennent à des propriétaires privés.

90% de ces propriétaires possèdent moins de 4 ha.

Nous avons interrogé 284 propriétaires et le taux de retour est de 13% en nombre et 20% en termes de surface.

Les résultats question par question

- La forêt est votre patrimoine

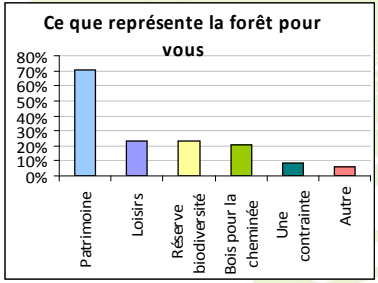

- 38% d'entre vous pratiquent des loisirs dans leur forêt

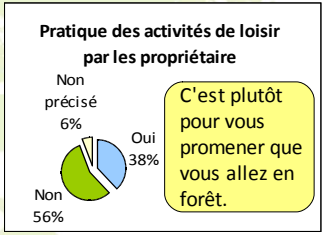

- Vous n'êtes pas les seuls à aller dans votre forêt

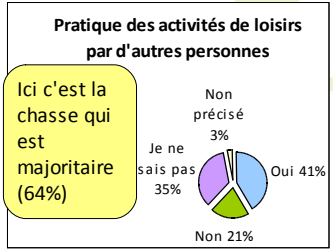

- Principalement à cause du manque de temps ou de l'éloignement près de la moitié d'entre vous ne vont pas, ou rarement dans leur forêt.

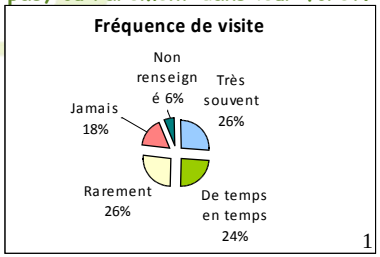

- Plus de la moitié d'entre vous se chauffe au bois...

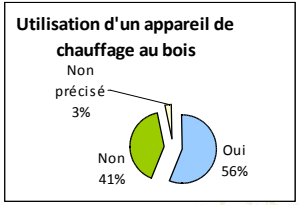

- ... Mais seuls 47% utilisent leur propre bois.

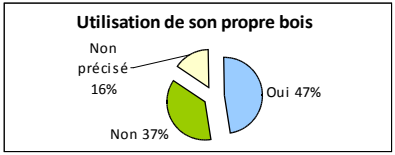

- Certains récoltent, d'autres préfèrent laisser faire la nature

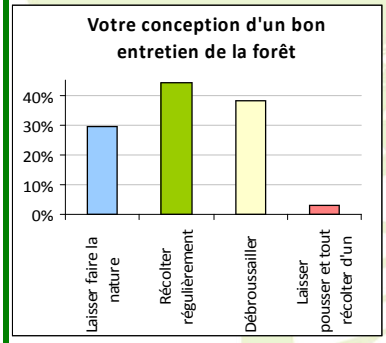

- Des propriétaires actifs...

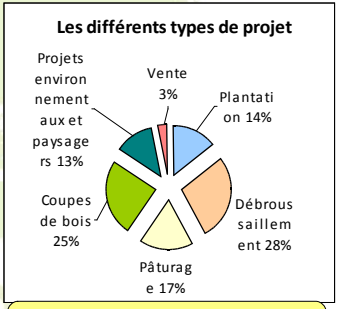

71% d'entre vous ont au moins un projet pour leur forêt.

- ... Mais qui éprouvent des difficultés à réaliser leur projets.

Les principales difficultés sont l'éloignement , le coût élevé de la gestion et la faible surface

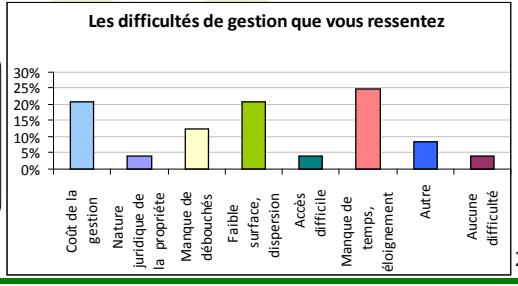

- 41% d'entre vous se disent prêts à récolter plus de bois chez eux...

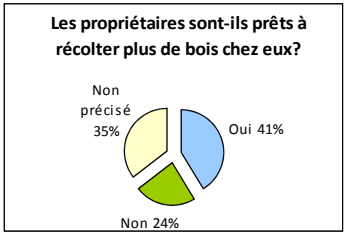

- ... Mais certaines choses les en empêchent

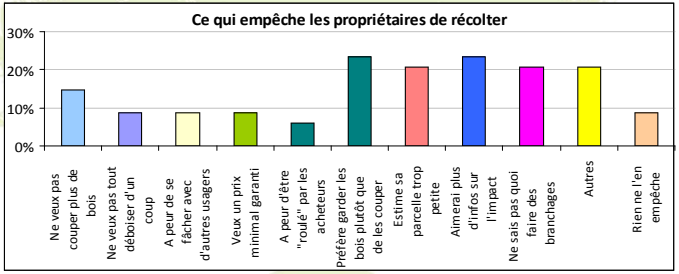

- La majorité d'entre vous est prête à travailler ensemble...

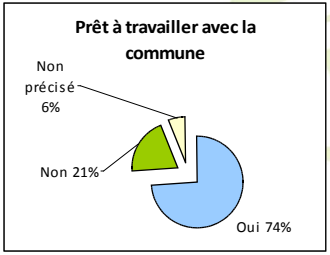

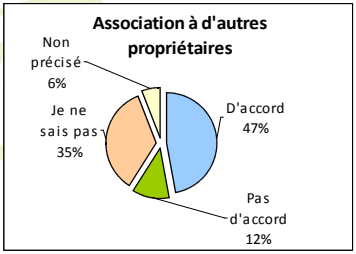

... Le regroupement est donc une solution envisageable pour surmonter certains de vos problèmes!

Quelques croisements de données intéressants

- La récolte de bois n'est pas incompatible avec la préservation de la biodiversité.

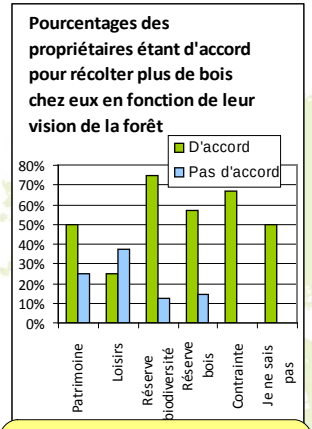

75% des propriétaires qui voient leur forêt comme une réserve de biodiversité sont prêts à récolter plus de bois chez eux.

- Ce sont principalement les petits propriétaires qui veulent bien s'associer. Les plus grands restent à convaincre...

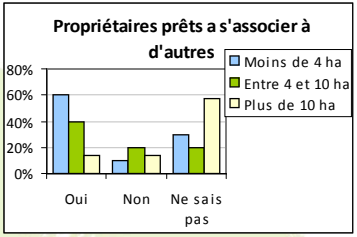

- La coupe de bois ne vous gêne pas dans vos activités de loisirs.

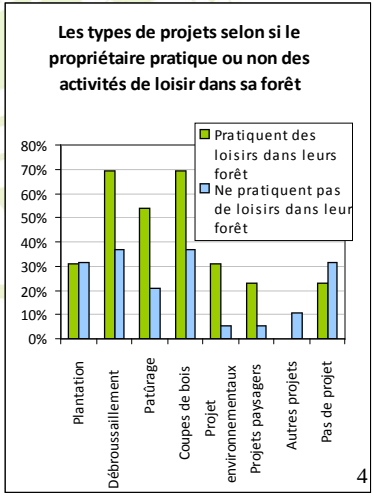

69% de ceux qui ont des loisirs dans leur forêt font du débroussaillement ou des coupes de bois.

- Ce sont les petits propriétaires qui ont le plus de projets.

Plus de 80% des propriétaires de moins de 4h qui ont répondu au questionnaire ont des projets sur leur forêt!

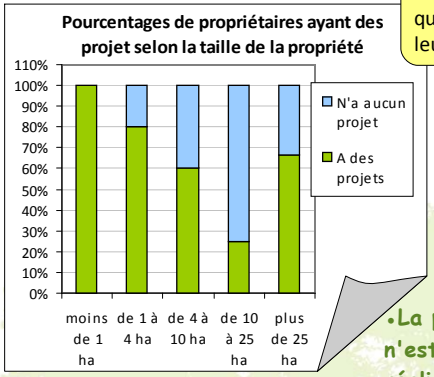

- La pratique de la chasse n'est pas un obstacle à la réalisation de projets

- Ce sont les propriétaires qui se rendent régulièrement dans leur forêt qui sont les plus enclins à avoir des projets.

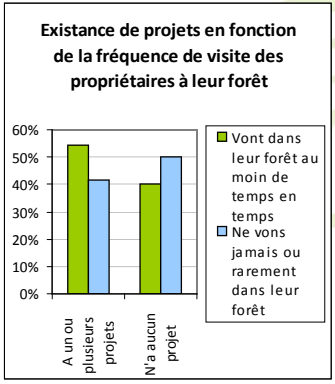

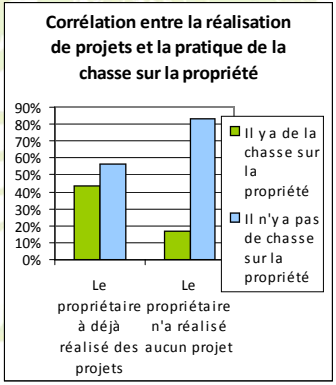

Parmi les propriétaires qui ont déjà réalisé des projets, 45% ont de la chasse sur leur propriété et seul 17% n'en ont pas.

Statistiques des réponses

- 44% des propriétaires qui nous on répondu on une surface situées entre 1 et 4 ha.

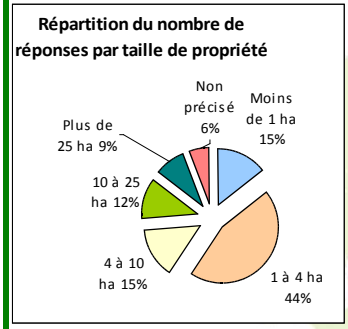

- Mais ce sont les propriétaires de surface entre 10 et 25 ha qui ont le taux de réponse le plus élevé pour leur catégorie (36% d'entre eux ont répondu).

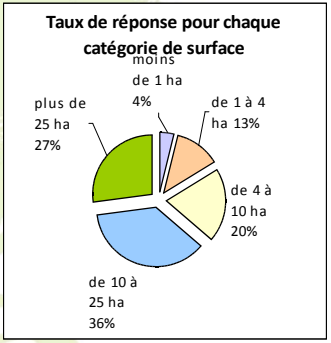

- Les propriétaires de moins de 1 ha ont été les plus interrogés (127 questionnaires envoyés) mais ils semblent être peu intéressés (5 réponses soit un taux de réponse de 4%).

Pour en savoir plus...

Sur le CRPF : http://www.ofme.org/crpf

Sur le projet Proforbiomed : http://www.proforbiomed.eu

Contacts:

CRPF PACA (siège):
7 impasse Ricard Digne
13004 Marseille
Tel: 04.95.04.59.04 Courriel: paca@crpf.fr

Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône:
Pavillon du Roy Renée
CD7 Valabre
13120 Gardanne
Tel: 04.91.51.19.44 Courriel: syndicat-13@foretpriveefrançaise.com

Centre Régional de la Propriété Forestière
Forêt Privée de Provence Alpes Côte d'Azur
Lambesc
Le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône
Forêt Privée Française
Med L'Europe en Méditerranée Europe in the Mediterranean
Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional
Project cofinanced by the European Regional Development Fund
proforbiomed

ANNEXE 5.1: Grille d'entretien

Grille d'entretien propriétaires privés

Ce qu'on cherche à savoir:

La vision de leur forêt avec notamment les photos comme support visuel
L'utilisation qu'ils en font (loisir, plutôt exploitation, plutôt rien du tout)
Ce qui est important pour eux, ce qui leur tient à cœur
Leur vision du Bois énergie et de ce que fait la commune en matière d'énergie renouvelable, l'aspect démarche locale
Leur vision d'un regroupement
Leur perception du risque incendie et ce qu'ils sont prêts à faire pour le réduire

Thèmes à aborder:

Le bois énergie, la mobilisation de BE et les actions de la commune
L'utilisation et la vision de la forêt
La gestion de la forêt et les difficultés rencontrées
Le regroupement
Le risque incendie

Questions

Amorce

-Ça fait longtemps que vous êtes propriétaire? Vous l'êtes devenu comment?

Leur utilisation et vision de la forêt

- Quand vous allez dans votre forêt vous y faites quoi? Qu'est-ce que vous regardez quand vous allez dans votre forêt?
- Et vous y allez souvent?
- Et il y a d'autre gens qui viennent chez vous? Ils y font quoi? Cela vous dérange?

Photos (on présente les 10 photos):
- La forêt typique d'ici ressemble à quelle photo selon vous?
-Et votre forêt elle ressemble à quoi?
-Vous aimeriez qu'elle ressemble à quoi, quelle est votre forêt idéale?

- Comment voyez-vous l'avenir de votre forêt?

La gestion de la forêt et les difficultés rencontrées

- Vous avez des projets en relation avec votre forêt? (couper du bois, planter, accueillir du public, etc.) Vous comptez faire des modifications dans votre forêt?
- Qu'est-ce qui vous a décidé, qu'est-ce qui vous motive pour faire ces projets?
- Pourquoi vous ne faites rien? Qu'est-ce qui vous en empêche?
- Quand vous voulez faire des projets, vous rencontrez des difficultés? Qu'est-ce qui vous pose problème?
- Qu'est-ce qui vous faciliterai la vie? Qu'est-ce qui vous motiverai à faire d'autres choses (ou à faire quelque chose) et dans ce cas-là vous feriez quoi?

Le bois énergie, la récolte et les actions de la commune

- Êtes -vous au courant que la commune agit pour la promotion des énergies renouvelables?
- Qu'en pensez-vous?

Ce qu'on cherche à savoir: Est-ce qu'ils sont attachés à quelque chose de local?

Questions :
- Est-ce que ça vous motiverai à récolter du bois si on vous disait qu'il servira à une chaufferie de la commune? Et si on vous dit que c'est pour envoyer à l'étranger vous le vendez quand-même?

Ce qu'on cherche à savoir: Comment ils voient la récolte de bois

Questions :
- Si le seul moyen de récolter votre forêt serait de tout couper, est-ce que vous seriez d'accord pour vendre votre bois dans ces conditions?
- Vous pensez que votre bois va finir comment? (il sera vendu en bois pour les chaudières et cheminées, il servira pour faire du papier, il sera transformé en meuble...)?
- Si on récoltait du bois chez vous, il faudrait faire attention à quoi?

Le risque incendie
-Selon les résultats du questionnaire, la plupart des propriétaires ne voient pas le risque incendie comme un obstacle à la coupe de bois. Qu'en pensez-vous?

Le regroupement

- Est-ce que vous connaissez les limites de votre forêt? Est-ce que vous connaissez vos voisins (forestiers)? Quelles sont vos relations avec eux?
- Les parcelles de la commune sont généralement petites, du coup les exploitants sont peu intéressés, est-ce que vous seriez près à vous associer à vos voisins pour offrir de plus grandes surfaces?

Si le propriétaire a une grande surface: *Vous avez un PSG? Si oui, Vous avez des coupes prévues dans les années à venir? SI oui, Vous seriez d'accord pour associer d'autres petits propriétaires à votre coupe?*
Si non, pourquoi vous n'avez pas de PSG, et pourquoi vous ne voulez pas associer d'autres petits propriétaires?

ANNEXE 5.2 : Les photos proposées lors des entretiens

Source: *Photo prise lors d'une visite de terrain sur Lambesc*

Source: *Photo prise lors d'une visite de terrain sur Lambesc*

Source: *Photo prise lors d'une visite de terrain sur Lambesc*

Source: *Site internet* (www.easy-thonon.com/foret-de-ripaille)

Source: *Photo prise lors d'une visite de terrain sur Lambesc*

Source: *Site internet* (fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Maquis_and_garrigue_in_Corsica3.jpg)

Source: *Site internet* (www.cesimpressions.fr/ixxi-quon-leur-donne-du pin-recherche-testeuses-inside)

Source: *Site internet*

Source: *Photo prise lors d'une visite de terrain sur Lambesc*

Source: *Photo prise lors d'une visite de terrain sur Lambesc*

ANNEXE 6.1 : Le questionnaire amélioré

Centre Régional de la Propriété Forestière

Forêt Privée de Provence Alpes Côte d'Azur

Et le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône

Questionnaire à destination des propriétaires privés

Le centre régional de la propriété forestière et la commune de Lambesc vous garantissent la confidentialité des réponses apportées dans ce questionnaire.

Lambesc

La taille de votre propriété forestière : ☐ Moins de 1 ha ☐ 1 à 4 ha ☐ 4 à 10 ha ☐ 10 à 25 ha ☐ Plus de 25 ha

Votre situation professionnelle : ☐ Agriculteur exploitant ☐ Cadre et profession intellectuelle supérieure ☐ Artisan/Commerçant/Chef d'entreprise ☐ Profession intermédiaire ☐ Employé ☐ Ouvrier ☐ Retraité ☐ Autre personne sans activité professionnelle

VOUS ET VOTRE FORÊT (réponses multiples possibles)

1. Pour vous, votre forêt c'est :

- ☐ Un patrimoine (à transmettre éventuellement)
- ☐ Une source de revenus
- ☐ Un lieu de loisirs
- ☐ Une réserve de biodiversité
- ☐ Une réserve de bois pour alimenter la cheminée
- ☐ Une « contrainte », *laquelle?*.....
- ☐ Autre, *précisez*.....
  .....
- ☐ Je ne sais pas

2. Pratiquez-vous (ou vos proches) des activités de loisir dans votre forêt (y compris la chasse) ?

- ☐ Oui, *quelles activités?* .....
  .....
- ☐ Non

3. Y a t-il d'autres personnes qui viennent pratiquer des activités de loisir dans votre forêt (y compris la chasse) ?

- ☐ Oui, *quelles activités?* .....
  .....
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

4. Vous allez dans vos bois :

- ☐ Très souvent (environ chaque semaine)
- ☐ De temps en temps (environ chaque mois)
- ☐ Rarement (une à deux fois par an)
- ☐ Jamais

5. Pour vous, bien entretenir votre forêt c'est :

- ☐ Laisser faire la nature
- ☐ Récolter du bois régulièrement, tout en respectant les règles de la gestion durable
- ☐ Faire du débroussaillement
- ☐ Laisser pousser et tout récolter d'un coup à la fin

6. Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillement ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

LE BOIS ENERGIE, LA COMMUNE, ET VOUS

7. Utilisez vous un appareil de chauffage au bois (poêle, chaudière, insert, etc.) pour chauffer votre habitation (principale ou secondaire) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non, *pourquoi avez-vous décidé de ne pas en installer un?* .....
  .....

7.bis. ***Si vous avez répondu non à la question 7, passez directement à la question 8.***

Utilisez-vous le bois issu de votre (vos) parcelle(s) boisée(s) pour alimenter l'appareil ?

- ☐ Oui
- ☐ Non, pourquoi?.....
  .....

8. Seriez-vous prêt à vous associer à la commune afin de développer une valorisation locale de vos bois, notamment en bois énergie et contribuer ainsi au développement local ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Remarques:.....
.....

proforbiomed

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Project cofinanced by the European Regional Development Fund

Med L'Europe en Méditerranée Europe in the Mediterranean

T.S.V.P

VOS PROJETS

9. Dans le tableau suivant, cochez la case correspondant pour chaque type de projet selon ce qui se passe dans votre propriété.

Type de projet	Vous l'avez déjà fait	Vous aimeriez le faire	Vous n'avez pas ce type de projet	Commentaires éventuels
Des plantations d'arbres				
Du débroussaillement				
Du pâturage en sous bois				
Des coupes de bois (pour la vente / pour vous)				
Des projets environnementaux / découverte				
Des projets paysagers				
D'autres projets:.....				

10. ***Si vous n'avez réalisé aucun projet et si vous n'aimeriez en réaliser aucun (Q.9), passez directement à la question 12.***
Ces projets, sont-ils planifiés par un document écrit ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

11. ***Si vous n'avez réalisé aucun projet et si vous n'aimeriez en réaliser aucun (Q.9) passez directement à la question 12***
Pour la mise en place de vos projets quelles sont les difficultés que vous rencontrez ou que vous avez rencontré ?

- ☐ Coût de la gestion trop élevé
- ☐ Contraintes règlementaire
- ☐ Nature juridique de la propriété (indivision, etc.)
- ☐ Manque de débouchés pour le bois
- ☐ Faible surface, dispersion des parcelles forestières
- ☐ Vulnérabilité à l'incendie
- ☐ Accès difficile (pistes insuffisantes, …)
- ☐ Manque de temps, éloignement
- ☐ Autres : .....
  .....
- ☐ Aucune difficulté

12. Seriez-vous prêt à vous associer à d'autres propriétaires afin de réaliser des opérations d'entretien sur votre forêt (pour améliorer la protection contre l'incendie, pour protéger l'environnement, etc) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

VOUS ET LA RÉCOLTE DE BOIS *(réponses multiples possibles)*

13. Qu'est-ce qui vous empêche de récolter du bois dans votre forêt ?

- ☐ Je ne veux pas couper plus de bois
- ☐ Je ne veux pas tout déboiser d'un coup
- ☐ Je ne veux pas me fâcher avec d'autres usagers (chasseurs, promeneurs, etc.)
- ☐ Je voudrais un prix minimal garanti
- ☐ J'ai peur d'être « roulé » par celui qui achètera mes bois
- ☐ Je préfère garder les bois plutôt que de les couper
- ☐ Ma parcelle est trop petite, cela me couterai trop cher
- ☐ J'aimerai d'abord avoir plus d'informations sur l'impact d'une récolte sur l'environnement
- ☐ Je ne sais pas quoi faire des branchages qui sont laissés dans la forêt après la coupe
- ☐ J'habite trop loin
- ☐ Autre : .....
- ☐ Rien ne m'en empêche

14. Si certains des problèmes cités dans la question 13 étaient améliorés, seriez vous près à récolter plus de bois sur votre propriété ?

- ☐ Oui
- ☐ Non, pourquoi?.....
  .....

→ **Avant ce courrier, connaissiez-vous le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)?** ☐ Oui ☐ Non

→ **Savez-vous qu'il existe une association de regroupement de propriétaires sur votre massif?** ☐ Oui ☐ Non

→ **Accepteriez-vous de nous rencontrer afin d'approfondir ce questionnaire ?** ☐ Oui ☐ Non
Si oui : Téléphone*:..... Courriel:.....

**Les informations que vous voudrez bien nous communiquer resterons confidentielles*

Faites nous part de toutes vos remarques, de votre avis et de vos attentes vis-à-vis de ce questionnaire ou de ce projet (complétez si besoin sur papier libre).

.....
.....
.....

Contacts: Lucile Perdereau: **06.70.17.51.02** / Nicolas Joly: **06.28.58.05.71** / Pierre Delenne: **04.42.97.10.84**

Le questionnaire peut-être **déposé en mairie de Lambesc dans l'enveloppe jointe** ou renvoyé par **courrier à l'aide de cette même enveloppe** au CRPF ou par **e-mail à lucile.perdereau@crpf.fr**

Date limite de retour du questionnaire: le 15 juin 2012!

Notice du fichier de retour des questionnaires

Contenu du document

1. Ouverture et présentation du fichier..... 1
2. Les feuilles à remplir..... 2
-La feuille 'a_renseigner'..... 2
-La feuille 'donnees'..... 3
3. Précisions sur les feuilles de résultats..... 5
4. En cas de problème d'ouverture..... 6

Ouverture et présentation du fichier

♦ **Avant de commencer,** il est conseillé de faire une copie du fichier original et de travailler sur cette copie. Cela permet de disposer du fichier d'origine en cas d'erreur ou de problèmes lors du traitement des données.
Il est également conseillé d'enregistrer votre document au fur et à mesure que les données sont saisies.

♦ **Ouvrir le fichier de retour des questionnaires:** « retour_questionnaire.xls », un message s'affiche:

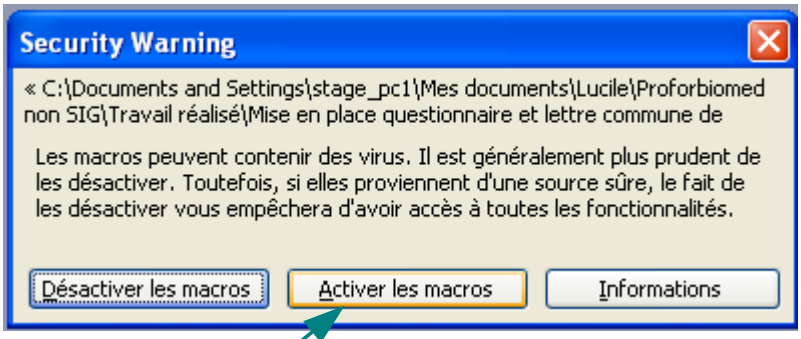

Si un autre message s'affiche, se reporter à la page 7.

Cliquer sur « Activer les macros »

♦ **Présentation du fichier de saisie**

Le fichier est composé des feuilles suivantes:

- «donnees » : Tableau de saisie des questionnaires.

- «a_renseigner » : Informations à remplir pour pouvoir établir des statistiques sur les résultats.

- «resultats » : Tableaux des résultats et graphiques associés, le tout question par question.

- « result_cat_surf » : Pour les questions où l'analyse est pertinente, tableaux des résultats ventilés par catégorie de surface et les graphiques associés.

- « result_croises » : Tableaux de résultats croisant plusieurs question et graphiques associés.

- « Trait_multi_rep » : Feuille de traitement de données, **à ne pas toucher**

Les résultats présentés dans les feuilles « resultats », « result_cat_surf » et « result_croises » ne prétendent pas être exhaustifs. Ils constituent une base à partir de laquelle, une fois les questionnaires saisis, d'autres analyses peuvent être faites.

Les feuilles à remplir

♦ **La feuille «a_renseigner»:** Elle regroupe les quelques informations de base qui servent à faire les statistiques des feuilles de résultats.

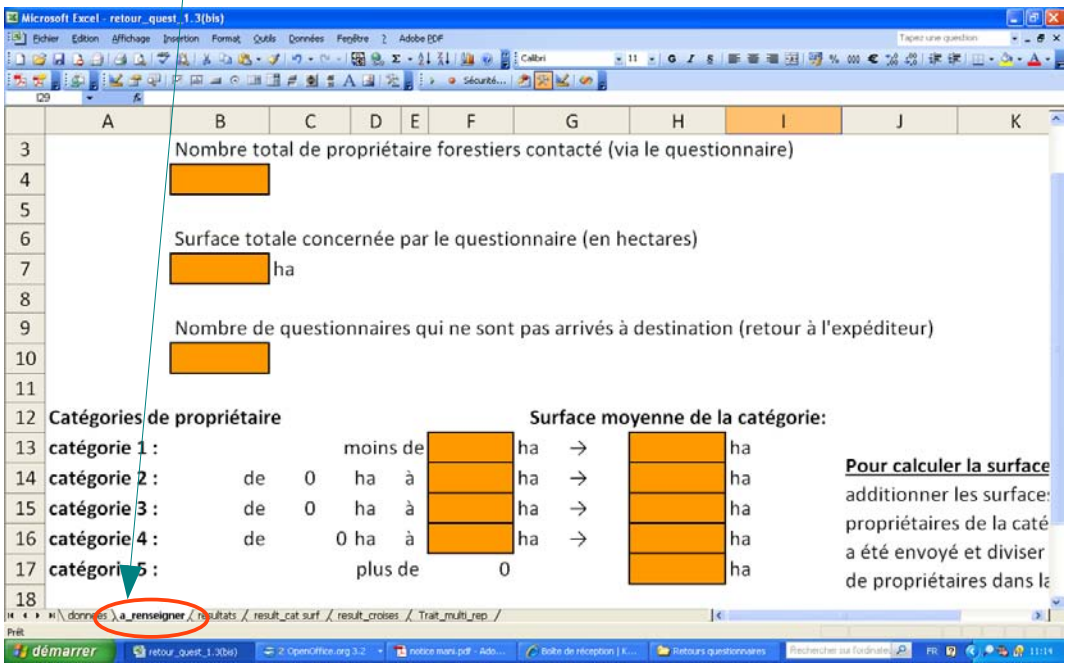

Dans cette feuille il est demandé de remplir les cases **oranges**:

-<u>Nombre total de propriétaires contactés (via le questionnaire).</u> C'est le nombre de questionnaires qui ont été envoyés.

-<u>Surface totale concernée par le questionnaire.</u> C'est la somme des surfaces possédées par tous les propriétaires à qui le questionnaire a été envoyé.

-<u>Nombre de questionnaires qui ne sont pas arrivés à destination.</u> C'est le nombre de questionnaires que la poste a retourné à l'expéditeur pour cause d'adresse incorrecte, etc.

-<u>Les 5 catégories de taille de propriété.</u> Des bornes sont définies par défaut, il est toutefois autorisé de choisir les bornes de chaque catégorie selon la population interrogée. Il reste néanmoins impératif d'avoir **5 catégories** (ni plus ni moins). Les catégories choisies et saisies dans cette feuille sont automatiquement mises à jour dans les autres feuilles de calcul et dans le formulaire de saisie des questionnaires. Il est évident que ces bornes doivent être définies avant l'envoie du questionnaire pour y figurer (voir « A_lire_avant_de_commencer »).

-<u>La surface moyenne de chaque catégorie.</u> Elle est calculée pour chaque catégorie indépendamment. Elle est obtenue en sommant les surfaces possédées par tous les propriétaires de la catégorie et en divisant ensuite cette somme par le nombre de propriétaires de la catégorie.
NB: *Si cette information n'est pas disponible ce n'est pas grave. Seule la ligne 13 du tableau 2 de la feuille « résultats » ne sera pas en mesure d'être remplie.*

♦ **La feuille «donnees»:** C'est dans cette feuille que les réponses aux questionnaires seront enregistrées.
Elle contient trois boutons sur lesquels il est possible de cliquer.

Si le tableau contient déjà des informations non nécessaires pour l'étude à mener, il est possible de le vider grâce au bouton « vider tout le tableau ».

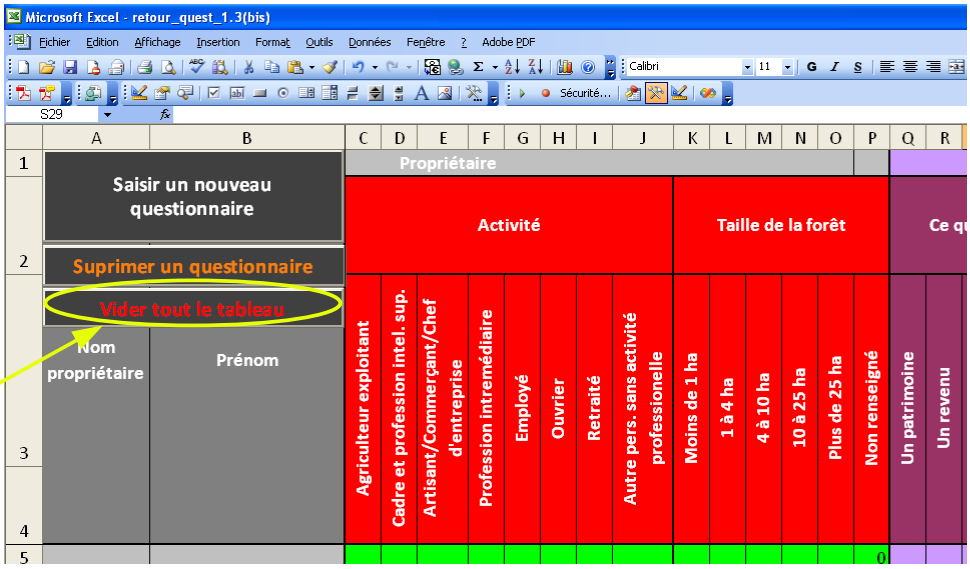

<u>Attention:</u> Ne pas vider le tableau manuellement car certaines colonnes contiennent des formules et ne doivent pas être effacées!

La saisie des questionnaires se fait à l'aide du bouton « saisir un nouveau questionnaire ».

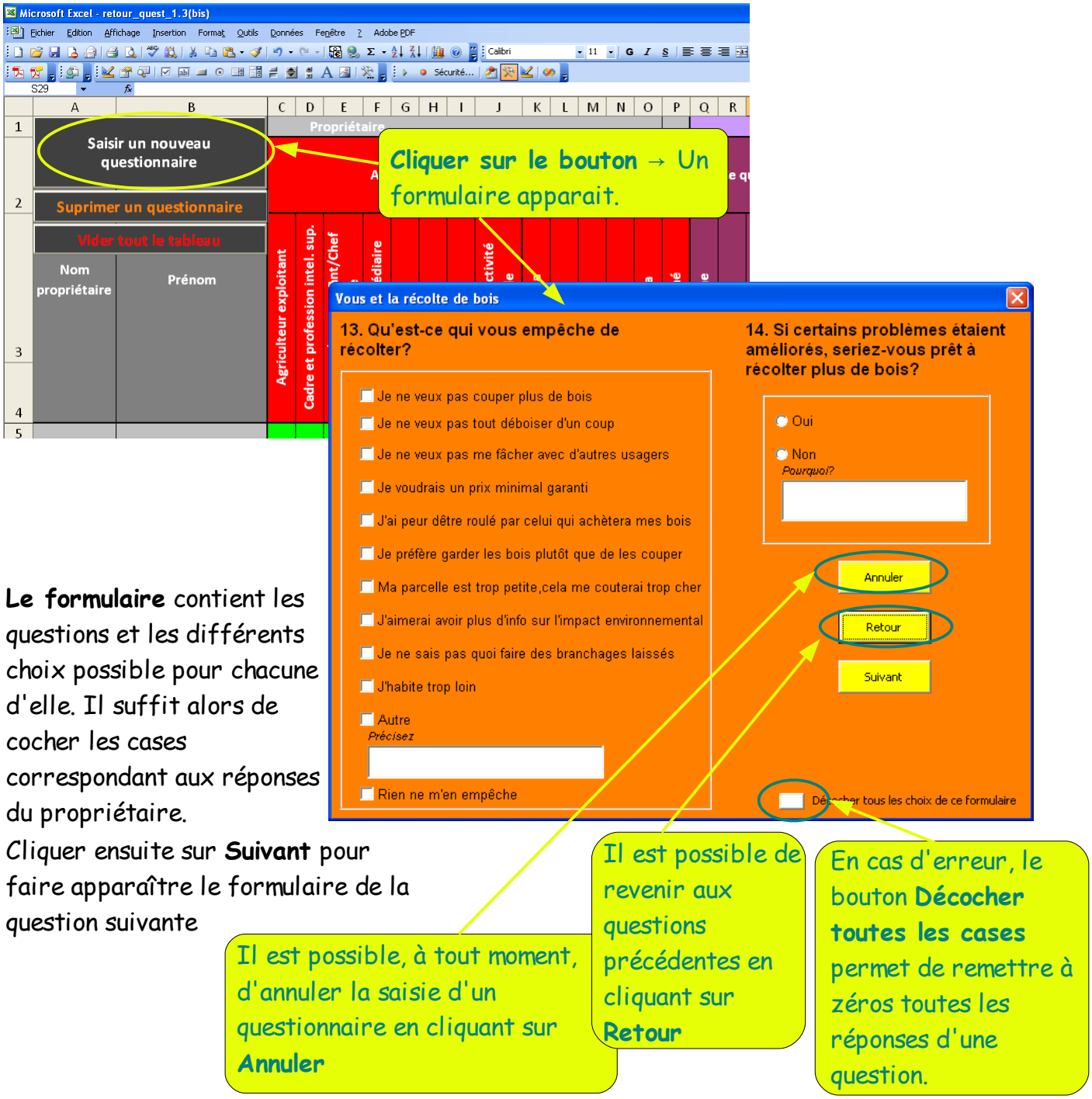

Le formulaire contient les questions et les différents choix possible pour chacune d'elle. Il suffit alors de cocher les cases correspondant aux réponses du propriétaire.

Cliquer ensuite sur **Suivant** pour faire apparaître le formulaire de la question suivante

Il est possible, à tout moment, d'annuler la saisie d'un questionnaire en cliquant sur **Annuler**

Il est possible de revenir aux questions précédentes en cliquant sur **Retour**

En cas d'erreur, le bouton **Décocher toutes les cases** permet de remettre à zéros toutes les réponses d'une question.

Sur la feuille « donnees », le 2e bouton, **Supprimer un questionnaire**, permet de supprimer toute la ligne d'un questionnaire choisit. Il suffit pour cela de taper, dans la boite de dialogue qui apparait, le numéro de la ligne du questionnaire à effacer.

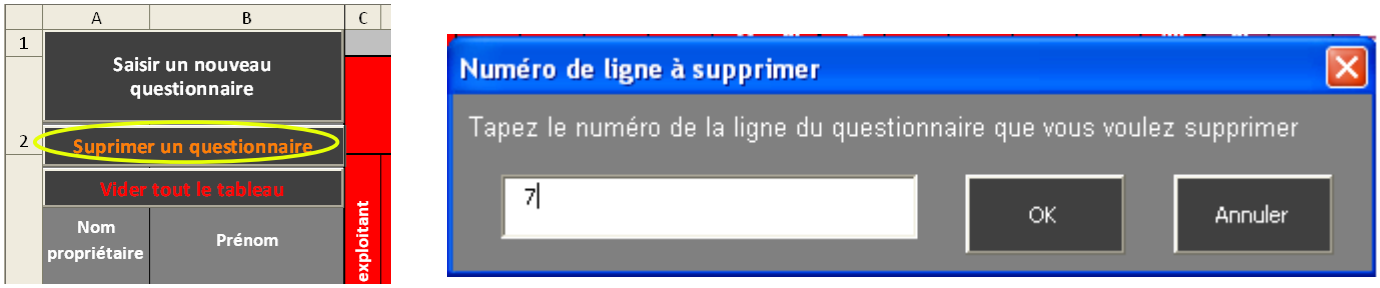

Une fois un questionnaire enregistré, il est toujours possible de le **modifier manuellement** en entrant directement les informations dans le tableau.
Attention toutefois à ne pas faire d'erreurs car celles-ci ne seront pas détectées et les résultats des autres feuilles pourraient être faussés. Il faut également veiller à ne pas supprimer des formules dans les cases où il y en a.

Précisions sur les feuilles de résultats

Ces feuilles (« resultats », « result_cat_surf » et « result_croises ») peuvent être modifiées à loisir selon les analyses que souhaite faire l'utilisateur.
Cependant, La formule de la **case B5 de la feuille « résultats »** ne doit **JAMAIS être modifiée** sinon le programme de saisie des questionnaires ne fonctionne pas.

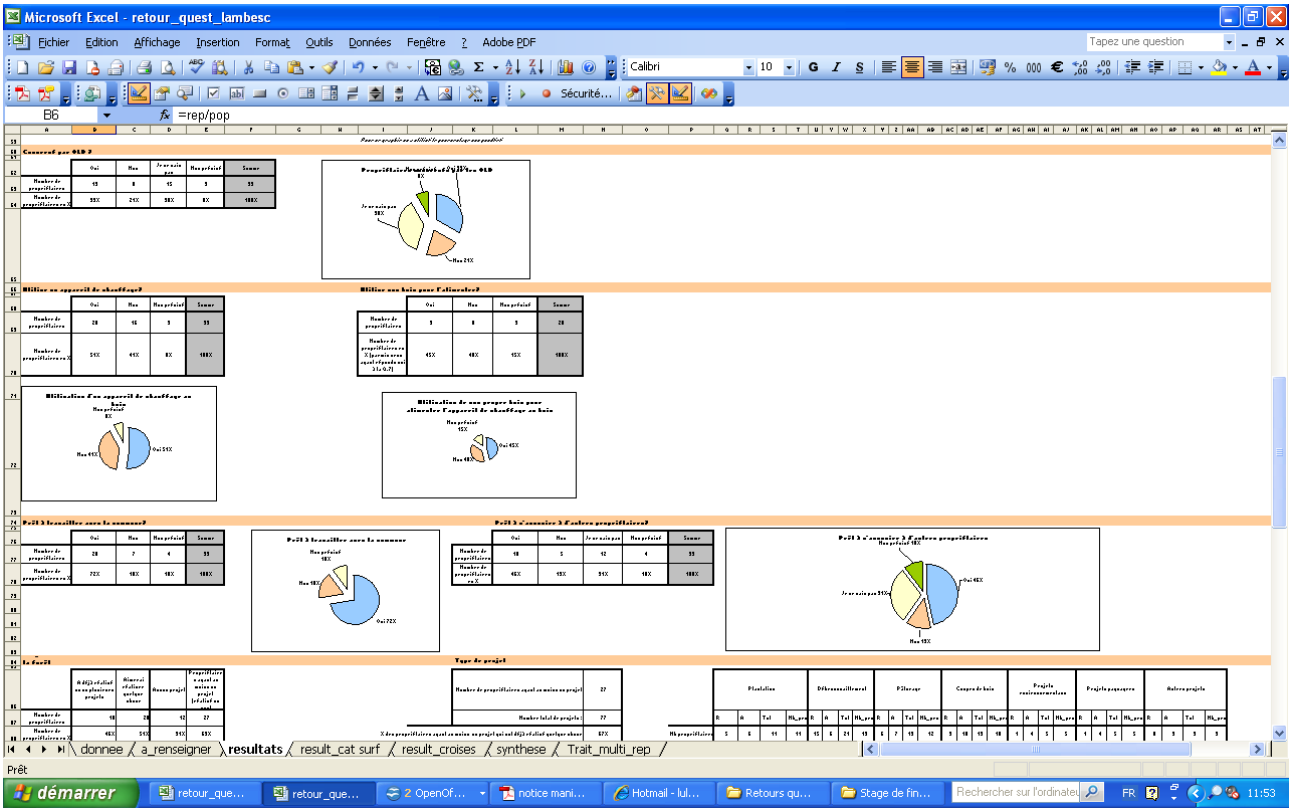

Dans le cas de réponses multiples, chaque réponse est totalisée de manière identique. La somme des pourcentages est donc supérieure à 100%.

<u>Exception:</u> Les lignes intitulées **% pondéré**.
Dans ces lignes, lorsqu'un propriétaire choisi plusieurs réponses, chacune d'elle est divisée par le nombre de réponses total qu'a choisi le propriétaire pour la question concernée. Ainsi la somme des réponses de chaque propriétaire a un poids de 1. De ce fait la somme des pourcentages pondérés est égale à 100%.

Que faire si l'un de ces deux messages s'affiche à l'ouverture?

A l'ouverture, l'un de ces deux messages peut s'afficher:

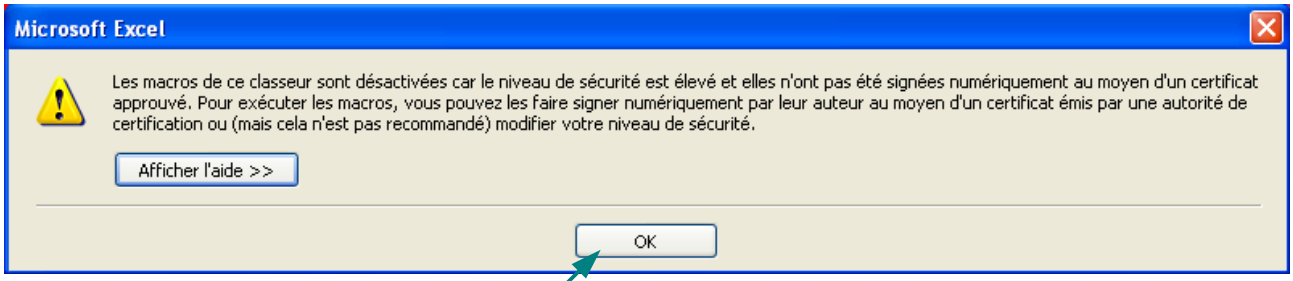

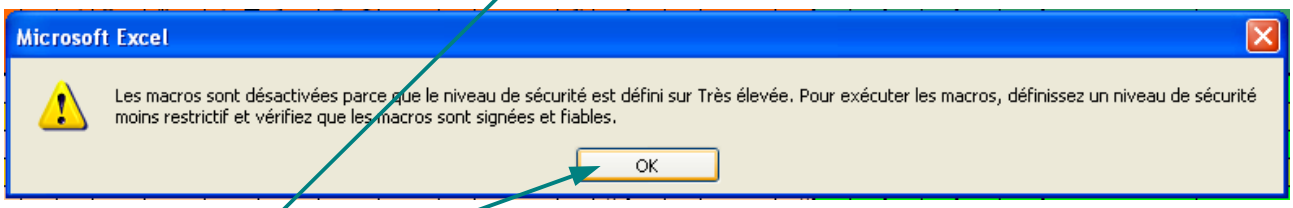

- Cliquer sur **OK**

- Puis dans le menu **«Outils»**, sélectionner **«Macro»**, **«Sécurité...»** :

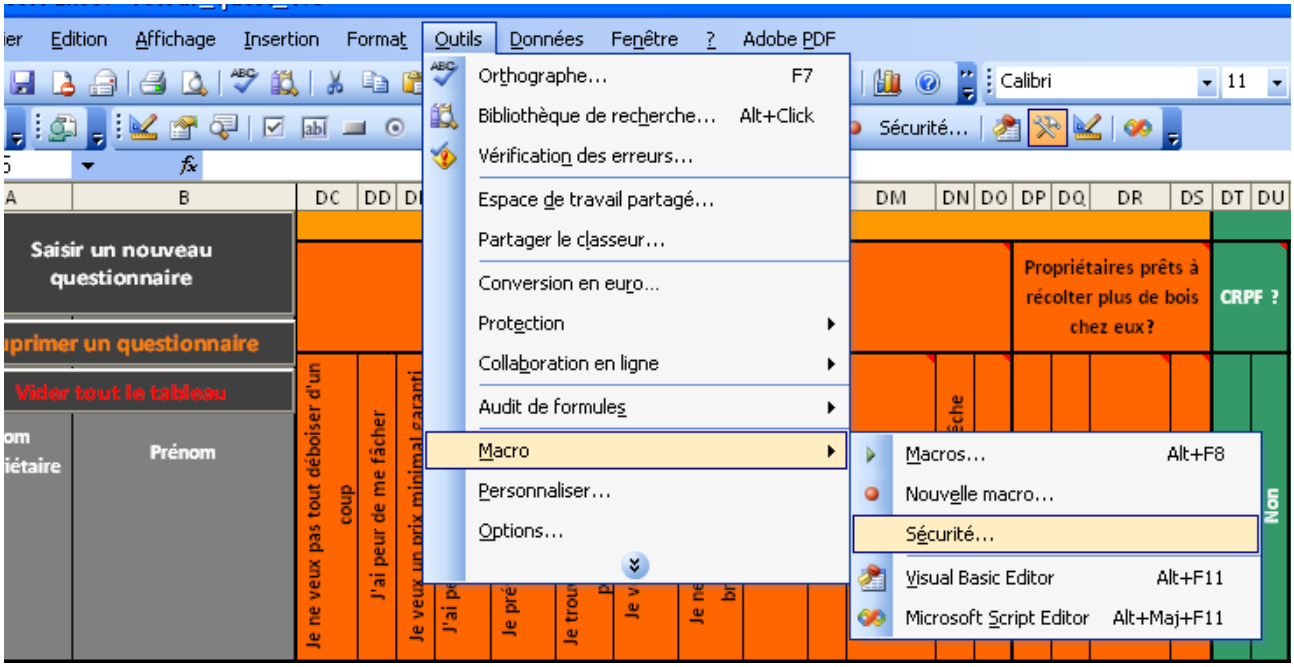

♦ Choisir, «**Niveau de sécurité moyen**»

♦ Puis cliquer sur **OK**

♦ Fermer ensuite le fichier et l'ouvrir à nouveau. Cliquer alors sur «**Activer les macros**» comme montré en page 1.

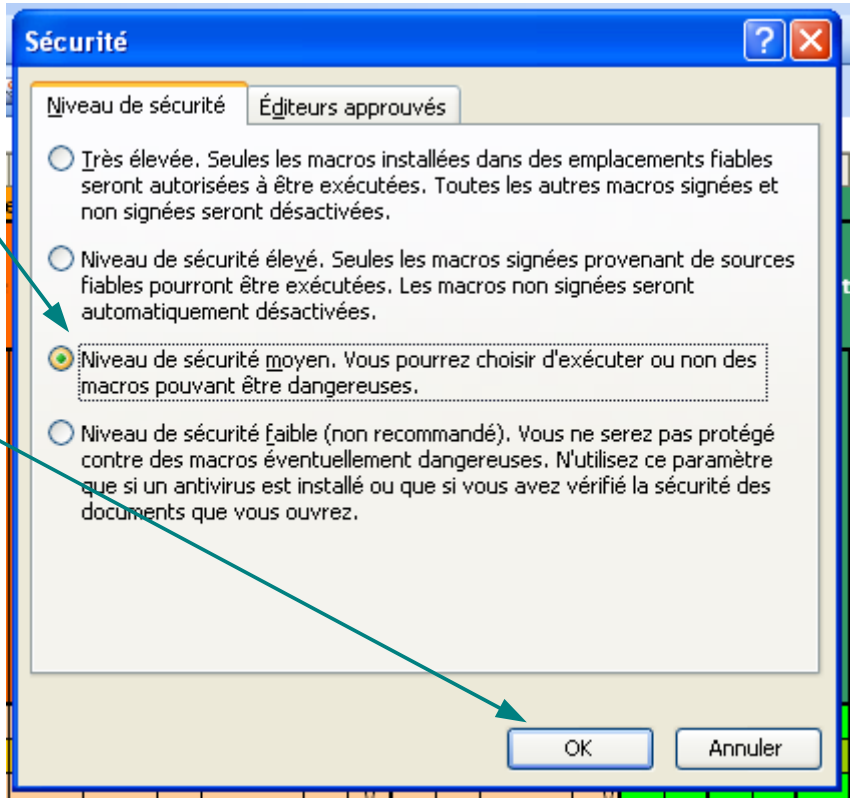

Quelques éléments avant de commencer

Contenu du document

1. Présentation du dossier..... 1
2. Ce qui peut être modifié dans le questionnaire..... 2
-Les logos
-L'anonymat
-Les catégories de taille de propriété

Présentation du dossier

♦ Le fichier à lire avant de commencer que vous êtes actuellement en train de lire

♦ Un dossier contenant le dépliant des résultats du questionnaire obtenus sur Lambesc (version livret et version informatique)

♦ La notice d'utilisation du fichier de retour des questionnaires

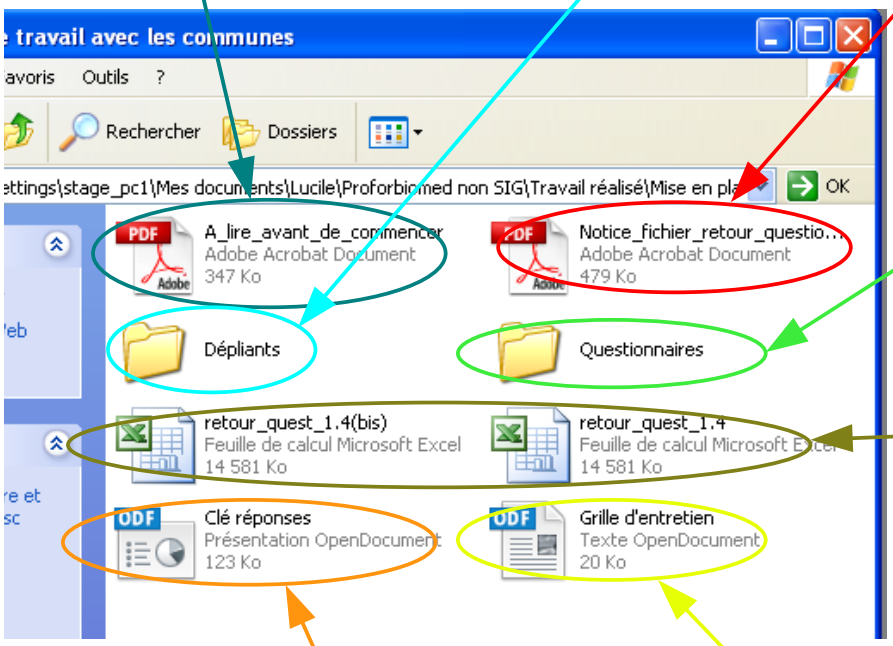

♦ Un dossier contenant le questionnaire envoyé aux propriétaires de Lambesc et la version améliorée après l'opération

♦ Les fichiers de retour des questionnaires. Ce sont les deux mêmes. N'en utilisez qu'un et gardez l'autre pour toujours pouvoir revenir à la version originale en cas de problème.

♦ La clé de réponses mise au point pour aider les relais d'information des mairies à avoir les bons arguments pour convaincre les propriétaires

♦ La grille d'entretien utilisée pour interroger individuellement certains propriétaires de Lambesc

Ce qui peut être modifié dans le questionnaire

♦ Selon les différents partenaires de l'opération de regroupement, il est autorisé de changer les **logos** qui se trouvent en en-tête ainsi qu'à la fin du document.

♦ Afin d'adapter le questionnaire à la répartition des tailles de propriétés sur la commune étudiée, il est possible de **choisir les différentes catégories de taille de propriétés** proposées (Première ligne du questionnaire).
Attention, il est toutefois impératif qu'il y ait exactement **5 catégories** de taille de propriétés.

Comment procéder:

Le document a été élaboré avec la suite bureautique libre **OpenOffice**. Il est donc indispensable (pour de raisons de mise en page) de disposer de ce logiciel pour modifier de façon simple le document.
Si l'ordinateur n'est pas équipé de ce logiciel, il est téléchargeable gratuitement sur http://telecharger-openoffice.fr/.

Ouvrir le document avec Open Office.

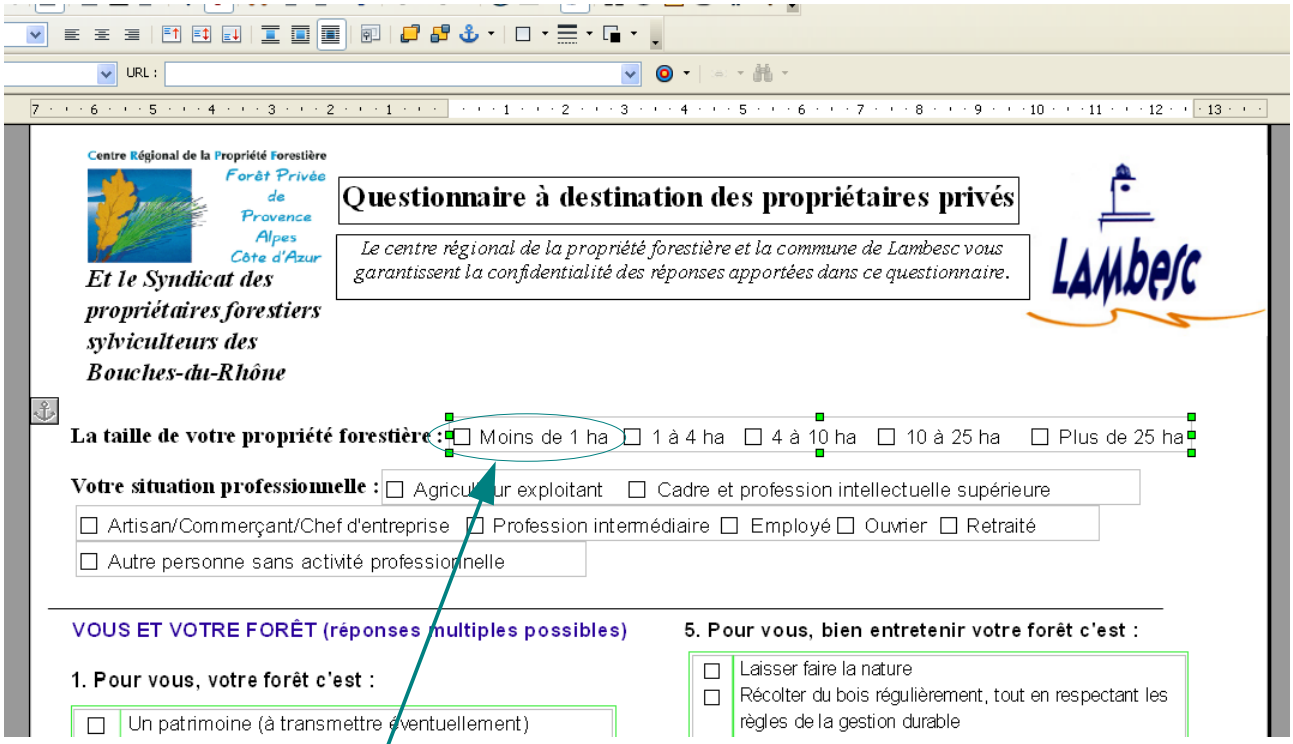

Double-cliquer sur «**Moins de 1 ha**».

La ligne se comporte alors comme une feuille **Excel**. Il ne reste qu'à modifier les tailles de catégories dans les cases correspondantes:

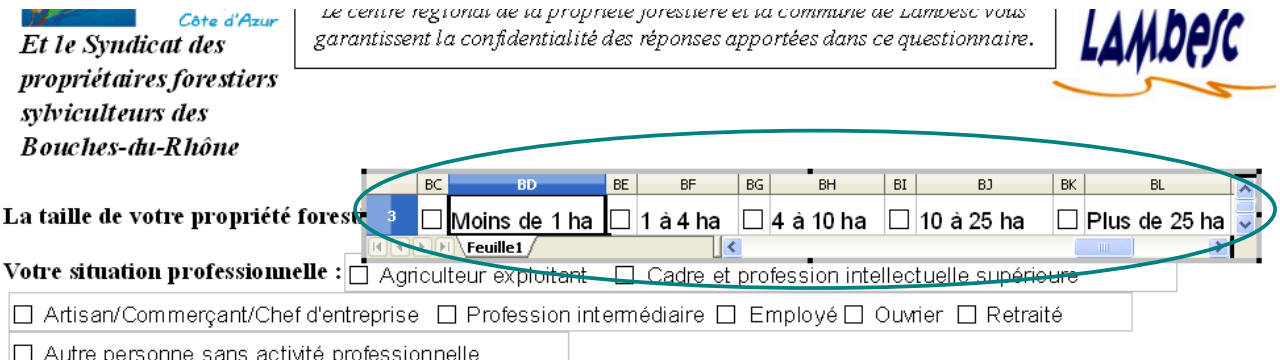

Une fois les modifications apportées, cliquer n'importe où ailleurs pour quitter le mode Excel.

♦ Selon la sensibilité et la méfiance des propriétaires de la commune, il est possible de décider que le questionnaire ne soit pas anonyme. Pour cela il suffit d'ajouter une ligne en début de questionnaire demandant le nom et le prénom du propriétaire.

♦ Les logos, l'anonymat et les catégories de taille de propriété sont **les trois seuls** éléments qui peuvent être modifiés dans le questionnaire.

Une fois que toutes les modifications souhaitées ont été apportées, exporter le document au format PDF («Fichier» / «Exporter au format PDF…»).

ANNEXE 6.4 : La clé des réponses pour le employés de mairie

Réponses aux principales objections des propriétaires pour la coupe de bois

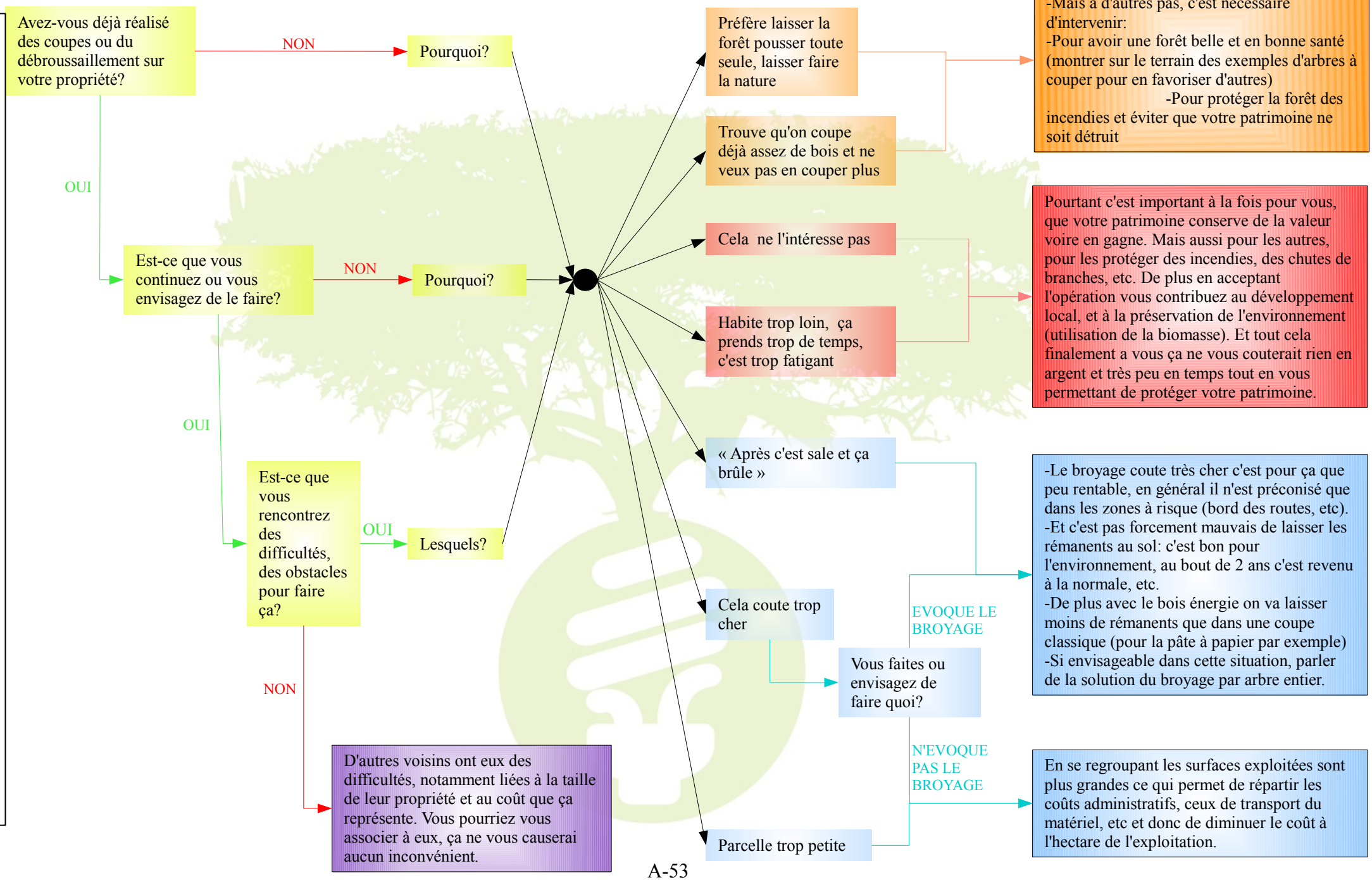

Document à l'usage du prestataire de service et de tous les relais d'information :

Conseils pour mener à bien l'opération

Le but de ce document est d'aider tous les acteurs du projet à avoir le même langage et le même discours aux propriétaires forestiers de la commune.
Toutes les informations et conclusions de ce document sont tirées de l'analyse des résultats du sondage envoyé aux propriétaires au mois de juin 2012 et des quelques entretiens qui ont suivi. 41 propriétaires sur les 237 de la base de données de départ ont répondu au questionnaire ce qui ne constitue pas un échantillon statistiquement représentatif de la population mais permet de dégager les tendances générales. Ainsi, les affirmations que contient ce document donnent des pistes de réflexion mais ne prétendent pas être généralisables à l'ensemble de la population des propriétaires forestiers de la commune de Lambesc.

Quelques idées générales sur la forêt et les propriétaires de Lambesc à avoir en tête avant de commencer

A propos de la forêt...

→ **La plupart des propriétaires voient le pin comme l'essence à faire disparaître.** Ils voudraient largement favoriser les Chênes (Chêne vert et Chêne pubescent). Les raisons évoquées pour cette préférence sont soit esthétiques, soit le comportement de ces essences vis-à-vis du feu ou du vent (chablis à la suite de neige lourde dans les propriétés interrogées). Il pourra donc être utile, pour les convaincre et les rassurer, de préciser que lors de la récolte de **bois énergie, c'est principalement du résineux (et donc du pin) qui est coupé**.

→ Bien que les Chênes aient la préférence de la plupart des propriétaires, ils **n'ont pas tous la même vision de la forêt idéale**. En effet certains la verrait plutôt comme un parc (donc avec plus rien au sol) et d'autres préféreraient garder l'aspect sauvage de leur parcelle.

→ **La pratique de la chasse sur la commune ne semble pas constituer un obstacle** à la gestion forestière. Cependant la pratique de la chasse étant tout de même courante sur ce territoire il faudra essayer de **prendre en compte cet usage de la forêt** lors de la réalisation des coupes. Certains propriétaires étant eux-mêmes chasseurs il serait intéressant de les interroger dès le départ.

A propos des propriétaires...

→ Il existe deux catégories de propriétaires: ceux, qui possèdent plus de 10 ha d'un seul tenant et ont généralement la capacité de réaliser des coupes seul et ceux qui ont de petites parcelles.
Les propriétaires de petites parcelles, pour peu qu'ils soient intéressés par le sujet, n'ont généralement **pas d'objection au regroupement**. Le principal défi sera donc de les intéresser et de les convaincre qu'il est utile d'intervenir dans leur forêt.
A l'inverse, **les propriétaires d'unités forestières conséquentes (10ha et plus)** s'ils souhaitent faire des coupes, peuvent les réaliser dans leur coin. Il faudra donc les convaincre que le regroupement leur **permettra de réaliser les coupes dans de meilleures conditions**. Cela leur permettra aussi

d'avoir **un impact plus marqué sur la gestion** de la parcelle et de ce qui l'entoure. Ceci est important notamment pour le débroussaillement: si le propriétaire débroussaille mais que ses voisins ont des parcelles non débroussaillée, ses parcelles auront plus de risque de subir un incendie que si toutes les parcelles alentours sont elles aussi débroussaillées.

→ La transformation de tout leur bois en plaquettes ne semble pas choquer les propriétaires. Ils ne sont pas attachés à la production de bois d'œuvre.

Pour la recherche des zones de coupe

Sauf si la zone est déjà prédéfinie par une volonté de la collectivité, la recherche des zones d'interventions se fera, certes, sur des critères techno-économiques mais il est tout de même conseillé de prendre en compte certains éléments fonciers.

→ **Les très petits propriétaires** (moins de 1 ha) sont très nombreux sur la commune mais **très peu sont intéressé** (taux de réponse au questionnaire très bas) par le sujet. Il est conseillé d'**avoir le moins possible de ces très petits propriétaires sur les zones d'intervention**. En effet, les convaincre d'adhérer à la démarche sera une entreprise longue et ne rapportera que peu en termes de surface. De plus, on sera obligé de délimiter les parcelles de ceux qui ne sont pas d'accord pour couper ce qui sera également extrêmement couteux. Il est donc vivement conseillé de se concentrer sur les propriétés de plus de 1 ha (même ceux qui n'ont qu'entre 1 et 4 ha sont généralement motivés). Une carte recensant les tailles de propriétés est donnée dans ce document (page 5) afin de faciliter la démarche.

→ Il sera intéressant aussi de **s'appuyer sur les quelques plans simples de gestion** qui existent sur la commune. Les coupes qui y sont prévues peuvent servir de **surface de départ** pour y agréger ensuite quelques petits propriétaires voisins (se référer au cahier des charges de l'appel d'offre).

→ Dans le même esprit, certains **petits propriétaires sont réellement motivés** par le projet et il peut être intéressant de **s'appuyer sur ceux-ci pour convaincre les autres**, notamment leurs voisins, d'adhérer à la démarche. Ces propriétaires sont identifiés dans le fichier « liste et adresses des propriétaires » dans la colonne « commentaires ». Il est très fortement conseillé de les contacter car ces personnes ont clairement exprimé le souhait d'une intervention sur leur propriété.

Pour convaincre les propriétaires...

1 → De manière générale il faut savoir qu'**aucun propriétaire interrogé ne considère sa forêt comme une source de revenu potentielle**. Ainsi l'argument qui consiste à dire que ça pourrait peut-être leur rapporter de l'argent n'est pas préconisé. En revanche les propriétaires ne sont généralement pas enclins à dépenser beaucoup d'argent pour leur forêt. Il sera donc très important de toujours rappeler que l'opération qui est menée **ne leur coutera justement pas d'argent**.

2 → Les propriétaires forestiers de Lambesc **voient avant tout leur forêt comme un patrimoine** qui pourra être légué à leur descendance. Ils y sont attachés sentimentalement plus qu'économiquement (sauf ceux qui ne s'intéressent pas du tout à leur forêt). Les propriétaires n'ont généralement pas conscience de la valeur marchande du bois sur leur terrain. Il sera donc important de leur expliquer que la coupe de bois est un **moyen d'améliorer et de protéger ce patrimoine** sans entrainer de contraintes pour l'avenir.

3 → **Les personnes qui ne sont pas du tout attachées ou intéressées par leur patrimoine forestier** pourraient être convaincues par l'opportunité de participer à **une action commune, locale et utile à la préservation de l'environnement**. Il faudra également ne pas oublier de signaler que tout cela ne leur coutera rien.

4 → Même si cela ne ressort pas dans les résultats du questionnaire, il apparaît clairement lors des entretiens que **le risque incendie est une réelle préoccupation des propriétaires**. Cela passe notamment par l'évocation du broyage des rémanents après coupe. Ce broyage peut même souvent être la cause de la non intervention des propriétaires dans leur forêt: puisqu'il faut broyer, l'opération coute trop cher donc ils ne font rien.
Pour ces propriétaires il sera donc nécessaire de leur expliquer :

-Que le broyage n'est pas nécessaire partout, qu'il n'est préconisé que dans les zones très risquées comme le bord des routes

-Qu'il n'y a pas d'étude qui montre que les parcelles non broyées sont véritablement plus vulnérables à l'incendie que les autres

-Que les rémanents laissés disparaissent progressivement et qu'au bout de deux ans il ne reste plus aucun des petits éléments les plus inflammables.

-Qu'avec la récolte de bois-énergie il reste de toute façon beaucoup moins de branchages au sol une fois la coupe terminée que pour une récolte classique de bois pour la papeterie

-Si la situation s'y prête il est également possible d'évoquer l'exploitation par arbre entier (tout en les informant bien pour ne pas qu'ils soient choqué au moment de l'exploitation de voir des grosses machines sur leur parcelle, etc.)

5 → Comme il a été dit précédemment, les propriétaires sont, pour la plupart attachés à leur patrimoine. Ils **ne souhaitent en aucun cas que toute leur forêt soit coupée à ras** et qu'il ne reste plus rien derrière. Il conviendra donc de leur expliquer que **seuls certains arbres seront coupés** et que ce sera fait pour le bien des autres arbres. On pourra si possible donner des exemples sur le terrain.

6 → Il est précisé ici que **l'aspect local de la démarche ne semble pas primordial aux yeux de la majorité des propriétaires**. En effet la plupart ne seraient pas forcement choqués que leur bois ne soit pas vendu à une chaufferie à proximité. Cet aspect local ne pourra donc pas constituer un argument à part entière mais pourra en revanche être évoqué à la fin pour **ajouter « un sentiment de faire une bonne action »** à l'adhésion à la démarche avec une phrase du type « ...en plus cela permettra de développer l'économie locale... ».

7 → Si l'aspect « participation à une action en faveur de l'environnement » grâce au développement du bois énergie, n'est pas une préoccupation actuelle des propriétaires, il serait important d'en parler lors des contacts avec eux. Cela permettra de commencer à faire entrer cette idée dans leurs esprits pour que dans le futur ils puissent déjà avoir cette idée là en tête. Dans cette optique il sera intéressant, à la fin du chantier, de leur expliquer où est parti leur bois voire de leur faire visiter la chaudière à qui il a été vendu.

8 → Certains propriétaires veulent aller plus loin, faire des plantations, du pâturage, etc. Dans ce cas il faudra le signaler au CRPF qui pourra étudier la question: voir si d'autres propriétaires alentours seraient également intéressés par ce types de projet afin de réaliser, là aussi, une action groupée.

Pendant et après le chantier

→ Il est conseillé, de signaler le début des travaux de coupe à la mairie afin que les élus, les agents de la commune et les habitants puissent facilement.

→ Dans la forêt de Lambesc certains lieux peuvent être des **lieux de loisir** privilégié. Cela n'empêche pas les propriétaires de penser qu'il faut intervenir en forêt mais il est important d'avoir ne tête de **ne pas choquer le public**. Pour cela le CRPF élaborera des panneaux explicatifs (sur la coupe qui sera faite, la quantité de bois qui sera récoltée, pourquoi il faut couper des arbres, etc.). Ces panneaux seront disposés aux alentours du chantier pour informer le public qui passe. De même il faudra prendre un soin particulier pour informer le propriétaire de ce qui va se passer afin qu'il ne prenne pas peur au moment de la coupe. On pourra notamment pour cela utiliser des photos montrant une parcelle juste après la coupe puis quelques années après pour les rassurer sur l'état de leur forêt quelques années après la coupe.

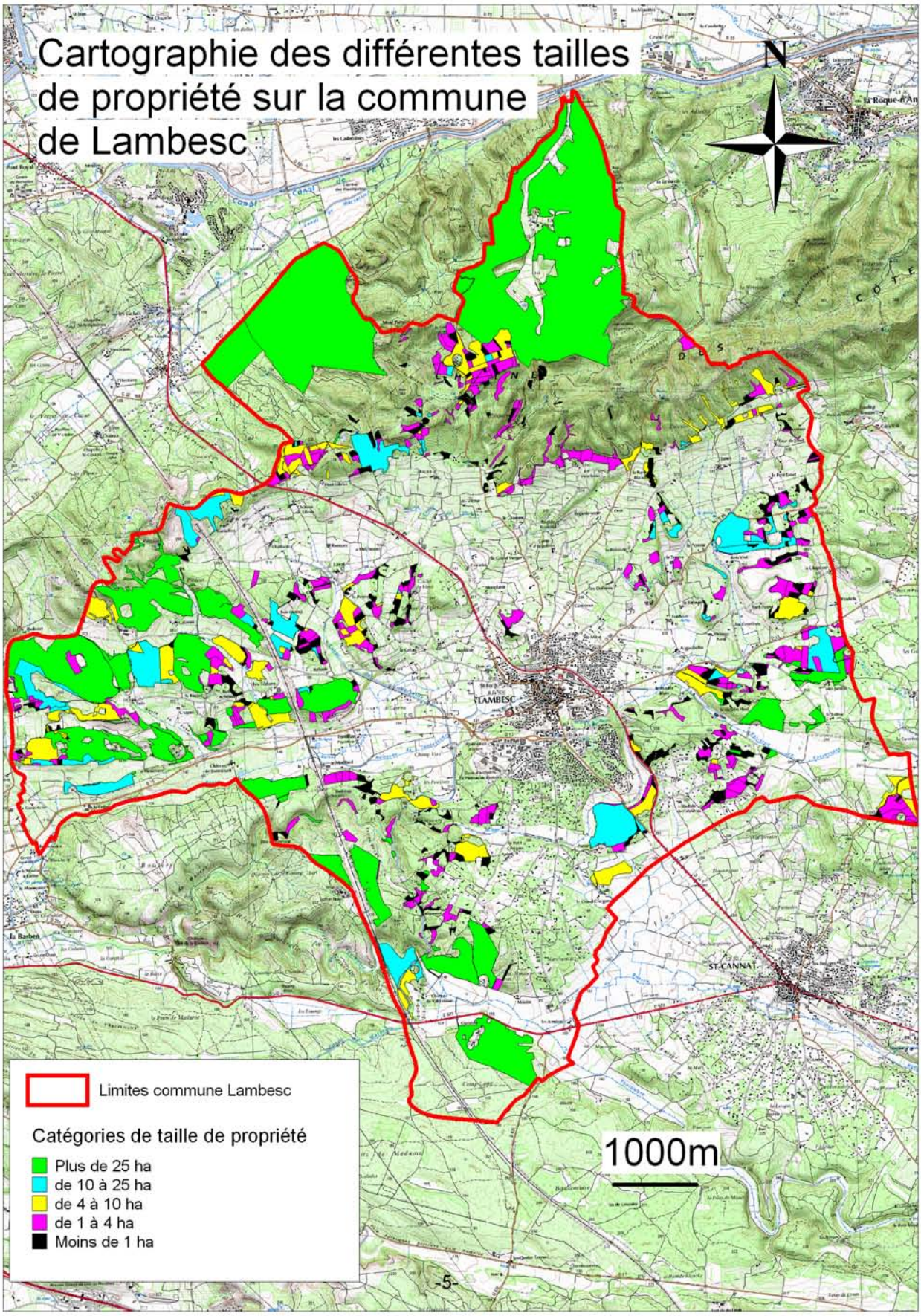
Cartographie des différentes tailles de propriété sur la commune de Lambesc
N
LAMBESC
ST-CANNAT
Limites commune Lambesc
Catégories de taille de propriété
Plus de 25 ha
de 10 à 25 ha
de 4 à 10 ha
de 1 à 4 ha
Moins de 1 ha
1000m
-5-

The different steps of the CRPF pilot action

ANNEXE 7 : Traduction du schéma du déroulement du projet en anglais

Phase 1

We chose a local community partner
→ Communauté d'agglomérations du Pays d'Aix (CPA)

In collaboration with the CPA, we decided where to carry out our experiment
→The city of Lambesc was chosen

We met the town council of Lambesc and defined with them what kind of actions were to be carried out.

We sent a letter and a questionnaire (a survey) by post to the private forest owners of Lambesc to know how they feel about their forest and what they would agree to do in it.

We analyzed the results of the survey about the wishes of Lambesc's forest owners

A meeting was organized with the forest owners to show them the results of the questionnaire and to explain to them what would be the next steps.

We discussed with the town council about their wishes concerning this project

We launched a call for tenders to choose the service provider (SP)

We chose the SP

We gave to the SP :
- A document containing the main arguments to convince forest owners to join the project (this was elaborated thanks to the analysis of the survey's results)
-A list of the targeted forest owners
-The aerial photographs of the zone
-The stand map elaborated by the National forest institute (IFN)

Phase 2

The SP will contact the forest owners
→A file containing the number of contacts taken, the number of people really interested in the project, etc. will be provided to us (the CRPF)

We will analyse this file

The SP will define an economically viable exploitation plan which takes into account :
-The wishes of the municipality
-The results of the first contacts with forest owners
-The economic evaluation he made on the field
-What was established in the call for tenders

The SP will organize a meeting to explain to forest owners and to the CRPF how the exploitation will be conducted

Phase 3

The SP will do the cuttings and sell the wood
→ A final report will be given to the CRPF by the SP. This report will contain information about what was harvested and to whom it was sold, at what price, etc.

We will organize a final meeting with the forest owners of Lambesc to present them the information contained in the final report

We will ananlyse the final report

We will provide advices to the other municipalities of the CPA to help them setting up similar projects

SP=Service Provider

Service provider

CRPF

→ Abc Obtained results or expected deliverables

LAMBESC

Vers une nouvelle utilisation de la foret

L'ensemble des propriétaires forestiers était invité par la ville

Lambesc, dans le cadre de la gestion de sa forêt publique et de son engagement pour promouvoir les énergies renouvelables, réfléchit au développement d'une filière bois-énergie. Autrement dit, la ville a réuni l'ensemble des propriétaires forestiers (de plus de 0,4 ha) pour envisager l'utilisation de leur forêt comme bois de chauffage. L'ensemble des démarches entrepris jusqu'à présent a permis de mettre en évidence le fort potentiel et le caractère incontournable de la forêt privée dans le cadre d'un tel développement. Dans un premier temps, un questionnaire a été envoyé aux propriétaires forestiers de la commune. Il vise à mieux comprendre leurs attentes et leurs projets, par exemple : est-ce que votre forêt est un patrimoine, une source de revenus, un lieu de loisirs...ou bien encore : est-ce que vous entretenez votre forêt ? est-ce compliqué ?

Ce questionnaire expliquait que l'implication de ces propriétaires était primordiale : en effet, pour réaliser un tel projet économiquement viable, il est indispensable de pouvoir compter sur un volume potentiel de bois suffisant.

« La réussite de ce projet, offrirait en outre l'occasion de considérer avec un regard nouveau notre patrimoine forestier qui ne serait plus uniquement un élément de décor pour les touristes et un bien menacé par l'incendie. Il deviendrait une source de revenus, tout en étant mieux géré et en créant des emplois... ».

CL

Article paru dans le journal Le Régional

LAMBESC

La commune expérimente la valorisation de la filière bois

La mairie a organisé une réunion d'information afin de présenter les résultats de l'enquête. / PHOTOS B.P

La forêt de Lambesc couvre un peu moins de 3000 hectares dont 60% appartiennent à des propriétaires privés. A l'heure de la raréfaction des matériaux fossiles et alors que la forêt méditerranéenne aurait progressé de +30% mais ne serait plus exploitée depuis 50 ans, de nombreux organismes publics jusque dans les sphères européennes entendent valoriser un marché énergétique de la biomasse.

C'est le cas du projet européen Proforbiomed, dont le CRPF Centre Régional de la Propriété Forestière est partenaire. Il a pour objectif de promouvoir une filière bois énergie et de renforcer les initiatives comme celles conduites par la CPA et par Lambesc déclarée commune expérimentale et avec l'aide du syndicat départemental des propriétaires forestiers des Bouches du Rhône.

Dans un premier temps 284 questionnaires ont été envoyés à l'ensemble des propriétaires forestiers de la commune de plus de 0,4 ha afin de mieux appréhender leurs attentes et leurs projets. Puis la mairie a organisé une réunion d'information afin de présenter les résultats de l'enquête (13% de retours représentant 20% de la surface forestière) et échanger sur l'intérêt d'une organisation des propriétaires privés.

De l'entretien avec des coupes régulières procurant une meilleure protection contre l'incendie jusqu'à l'exploitation par chauffage au bois et vente de bois énergie, la forêt privée présente tous les atouts économiques, touristiques et paysagers.

B.P.

UNE PLATE-FORME BOIS ÉNERGIE

Le choix de Lambesc comme commune expérimentale est lié d'une part à sa motivation et son engagement pour promouvoir les énergies renouvelables mais aussi à l'existence sur son territoire de la seule plate-forme bois énergie de la région appartenant à la Coopérative Provence Forêt. Cette coopérative fondée en 1997 par une poignée de propriétaires forestiers offre aujourd'hui à ses quelque 1 600 adhérents répartis sur la région un lieu de stockage de produits bois (plaquettes, rondins, grumes et bois d'œuvre). La structure s'est donné plusieurs missions : améliorer la gestion de la forêt privée, favoriser une sylviculture durable et mettre en gestion la petite propriété forestière par le biais d'opération de regroupement.

Article paru dans le journal La Provence

Résumé

L'étude présentée ici vise à motiver les propriétaires forestiers des régions méditerranéennes à se structurer pour devenir des fournisseurs actifs de la filière bois-énergie de la région. En effet, le bois énergie est une nouvelle opportunité pour les peuplements forestiers méditerranéens, généralement de qualité médiocre, d'être valorisés. Mais pour cela l'amont de la filière doit être structuré ce qui n'est pas le cas actuellement.

Tout le projet a été mené dans le cadre du programme européen Proforbiomed qui vise à la promotion du bois énergie dans les forêts des régions méditerranéennes.

Le travail a été mené par le CRPF sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix située dans le département des Bouches-du-Rhône. Le présent document décrit la démarche adoptée qui joue sur deux atouts: la collaboration étroite entre le CRPF et les collectivités locales et la communication sur le bois énergie et le développement durable. Il présente aussi les outils mis au point et les améliorations qui peuvent être apportées pour reproduire cette démarche sur un autre territoire.